

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Commune de Lannion



PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Rapport de présentation

Prescrit en Conseil Communautaire le 14 mars 2023
Arrêté en Conseil Communautaire le 14 mai 2024
Approuvé en Conseil Communautaire le 25 février 2025

Table des matières

Introduction	4	1.2 Relief et hydrographie : l'estuaire du Léguer et plateau littoral	38
I - PRESENTATION GENERALE	6	2. Diagnostic paysager à l'échelle de la commune	39
1. Présentation du territoire	6	2.1 Les composantes paysagères de Lannion	39
2. Présentation de la démarche SPR/PVAP	7	2.2 Les principales valeurs paysagères.....	41
3. Présentation des dynamiques en place	8	2.3 Patrimoine naturel et paysager.....	43
4. Données socio-économiques	8	3. Synthèse du diagnostic paysager au sein du SPR.....	45
II – INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE	10	3.1 La carte de repérage des typologies d'espaces	45
1. Historique du développement du territoire de Lannion.....	10	3.2 L'identification des espaces protégés	47
1.1 Le rapport historique avec le Yaudet	10	IV - INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN	59
1.2 Les premières occupations humaines sur le territoire de Lannion : de l'Âge du Bronze à l'Antiquité.....	11	1. Les espaces publics et places emblématiques	59
1.3 Naissance et développement de la ville de Lannion	13	2. Les voies, venelles, ruelles et les murs – un patrimoine transversal	64
au Moyen-Âge, Ve – XVe siècles.....	13	V - INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	66
1.4 Âge d'or économique et renaissance urbaine, XVIe – XVIIIe siècles .	18	1. Bâtiments constitutifs de l'ensemble urbain et caractéristiques de la localité.....	66
1.5 Une transformation de l'espace urbain, XIXe et début XXe siècles ..	19	2. Caractéristiques constructives et propriétés thermiques.....	98
1.6 La révolution lannionnaise, 1950 – 2020	27	3. Les éléments extérieurs particuliers (petit patrimoine)	100
2. Servitudes	30	VI - MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	108
2.1. Le patrimoine archéologique : Zone de Présomption de Prescription Archéologique (servitude administrative).....	30	1. Modalités de médiation et participation citoyenne	108
2.2 Le patrimoine historique : les monuments historiques (servitude d'utilité publique)	34	2. Apports de la participation citoyenne au projet.....	108
2.3 Le patrimoine paysager : sites inscrits et classés (servitude d'utilité publique)	36	3. Présentation des moyens mobilisés et des pistes que l'autorité compétente envisage pour l'animation de l'application du futur PVAP	108
III - INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER	37	VII - ENJEUX ET INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE	109
1. Les caractéristiques du site et son socle paysager.....	37	1. Comptabilité du PLU avec le PVAP	109
1.1 Géologie : un bassin sédimentaire encadré de massifs granitiques .	37	2. Enjeux et traduction réglementaire	111
		2.1. Enjeux.....	111
		2.2. Traduction réglementaire	114

2.3. Tableau de synthèse des enjeux et de leur traduction réglementaire.....	118
Conclusion.....	120
Chronologie des étapes historiques.....	121
Bibliographie.....	123

Introduction

La loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a modifié le code du patrimoine en instaurant les Sites patrimoniaux remarquables, ainsi que deux outils de gestion : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (document d'urbanisme à visée patrimoniale) et le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (servitude patrimoniale). La commune de Lannion a souhaité s'orienter vers le PVAP comme outil de gestion.

L'article L.631-1 du Code du patrimoine précise les conditions nécessaires à l'instauration de la servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, dans un but de protection, de conservation et de mise valeur du patrimoine culturel.

Il indique ainsi que :

- « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».
- « Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».
- « Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne ».

Le PVAP est par ailleurs un outil de médiation du patrimoine et de l'architecture, à disposition du public : le dossier peut être consulté en mairie, au siège de l'EPCI, à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), la DRAC, la DDTM. Les services municipaux ou communautaires et l'UDAP sont en mesure de conseiller les particuliers en amont de leur projet pour le rendre conforme au PVAP.

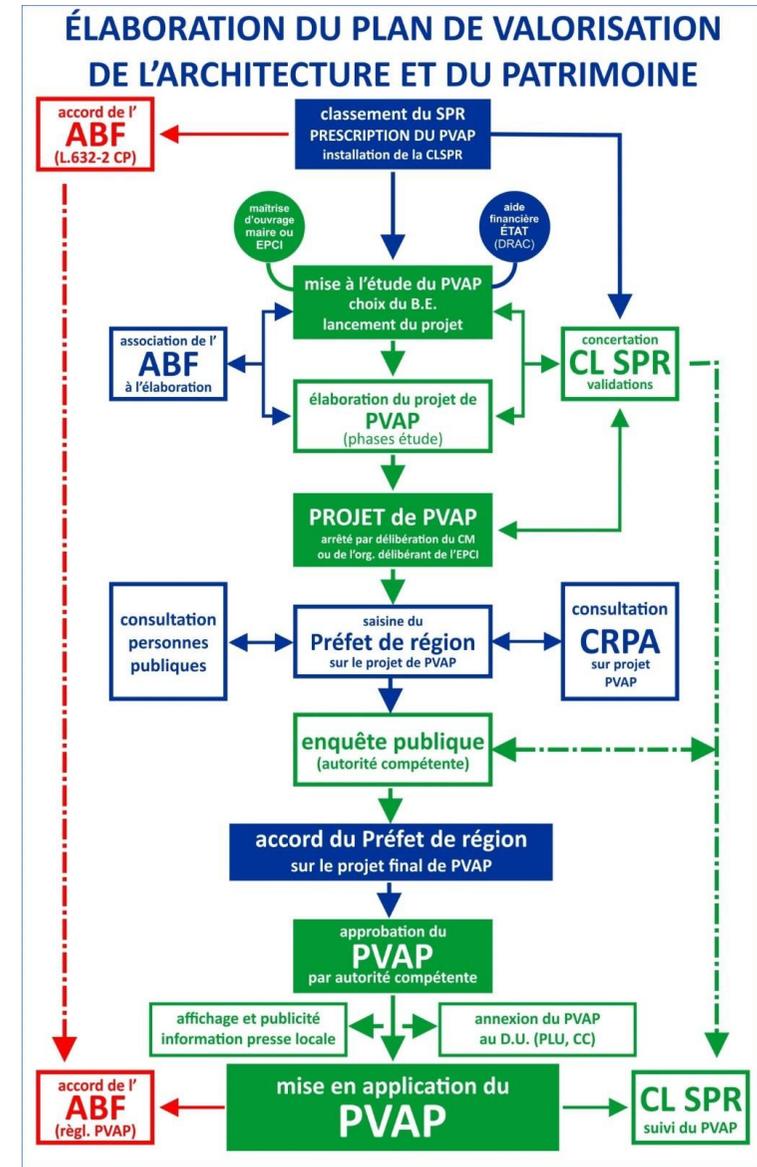


Figure 1 - Schéma procédure PVAP © DRAC Haut de France

Le contenu du PVAP est précisé dans le Code du patrimoine et se constitue d'un rapport de présentation et d'un règlement.

Le rapport de présentation est fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan. Les objectifs du PVAP doivent permettre de justifier les prescriptions qui seront énoncées dans le règlement.

Son diagnostic doit notamment être constitué :

- D'un inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique et paysager ;
- D'une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments de décoration, des modes constructifs et des matériaux.

Le règlement résulte des conclusions du rapport de présentation, en application des objectifs définis par celui-ci, s'appuyant sur les éléments du diagnostic. Il comprend, obligatoirement :

- Des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords (aménagement, maintien) ;
- Des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;
- D'un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et du couvert.

L'inventaire du patrimoine (diagnostic du rapport) est reporté sur le document graphique, selon les caractéristiques relevant de l'analyse de l'architecture. Il permet de localiser les immeubles et les espaces par une délimitation identifiée par une légende correspondant à leur valeur patrimoniale, la nécessité de leur protection, leur conservation ou leur requalification. Le document graphique peut reprendre ces délimitations à plus grande échelle, au besoin, en précisant les typologies.

Les règles définissent les légendes du plan relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces urbains ou naturels et les dispositions particulières applicables aux éléments selon leur repérage ou leur délimitation. Les prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes se déclinent, de manière générale ou localisée, au regard des prescriptions relatives à la qualité des espaces, du bâti et de la végétation.

Le projet de PVAP

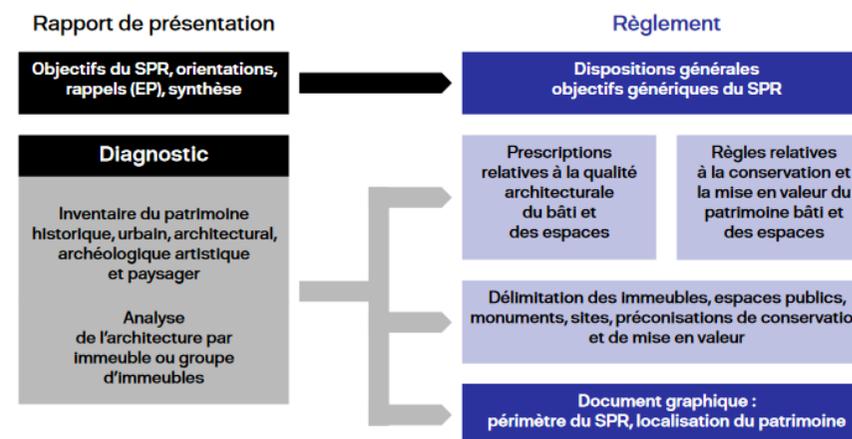


Figure 2 - Schéma constitution du PVAP © DRAC Haut de France

I - PRESENTATION GENERALE

1. Présentation du territoire

La commune de Lannion se situe au Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor. Elle se situe au niveau de l'estuaire du Léguer, fleuve côtier qui se jette dans la Manche à Beg Léguer au hameau du Yaudet, dans l'ancienne commune de Serval. La commune actuelle est issue de la fusion en 1961 des communes de Lannion, Brélévenez, Buhulien, Loguivy-lès-Lannion et Serval. La commune est limitrophe des communes de Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Perros-Guirec, Louannec, Saint-Quay-Perros, Rospez, Caouënnec-Lanvézéac, Tonquédec, Ploubezre, et Ploulec'h. Son territoire communal mesure 43,91 kilomètres carrés. La majorité de son territoire communal se situe au nord du Léguer.

Lannion occupe une position particulière dans le maillage urbain de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté et dans le maillage régional par sa fonction de premier pôle économique costarmoricain, avec son pôle de compétitivité à vocation internationale et sa structure d'emplois au fort taux de cadres, qui contraste avec les autres villes moyennes bretonnes.

Ville centre, elle est dotée de fonctions urbaines structurantes, originales et diversifiées, économiques, culturelles, universitaires et institutionnelles. Lannion joue le rôle de pôle territorial.



Figure 3 - Localisation du territoire de Lannion à l'échelle communautaire © Lannion-Trégor Communauté

2. Présentation de la démarche SPR/PVAP

La création d'un Site Patrimonial Remarquable

La ville de Lannion présente un patrimoine urbain remarquable qui s'appuie sur son développement historique encore lisible aujourd'hui au travers des différentes époques représentées par les architectures dans son centre ancien et ses abords.

En 1984, une étude de ZPPAUP est lancée mais n'aboutit pas. En 2009, une nouvelle étude d'AVAP est abandonnée à la suite de problèmes internes de maîtrise d'œuvre. En 2015, commence la réalisation d'un plan guide « Lannion 2030 » : la création d'un SPR fait partie des actions que la commune souhaite engager.

La Ville de Lannion a donc sollicité Lannion-Trégor Communauté (LTC), compétente en matière d'urbanisme.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a prescrit l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Lannion.

Un diagnostic historique, urbain, paysager et architectural a été mené afin d'aboutir à la délimitation du SPR. Ce travail a été mené avec la Ville de Lannion, Lannion-Trégor Communauté, l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il repose sur plusieurs aspects : le resserrement du périmètre sur les secteurs à forte densité patrimoniale et la complémentarité des outils mobilisables (PLU, sites inscrits et classés, Périmètre Délimités des Abords...).

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 août au 30 septembre 2022, un arrêté ministériel, en date du 6 janvier 2023, a approuvé le classement du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Lannion.

L'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Dans le cadre de la création du SPR de Lannion, le choix d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) comme outil de gestion a été fait.

Ainsi, le Conseil Communautaire a lancé, par délibération en date du 14 mars 2023, la procédure d'élaboration du PVAP pour le SPR de Lannion.

Par ailleurs, l'article L. 631-3 du Code du Patrimoine prévoit qu'à compter de la publication de la décision de classement d'un site patrimonial remarquable, il est institué une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR), composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

Ainsi, le Conseil Communautaire a institué, par délibération en date du 14 mars 2023, une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Lannion.

3. Présentation des dynamiques en place

La Ville de Lannion est engagée dans une dynamique de redynamisation de son centre-ville à travers :

- L'élaboration d'un plan guide « Lannion 2030 » qui comprend des actions pour redynamiser le centre-ville : aménagement des rives du Léguer et des quais, étude d'aménagement du secteur de Nod Huel, création d'un écoquartier « Les hauts de Pen ar Stang » à la place du collège Charles Le Goffic, boucle de découverte du patrimoine...
- L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dont l'objectif est de lutter contre la dévitalisation du centre-ville,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- La mise en place d'une campagne de ravalement obligatoire des façades sur plusieurs axes majeurs du centre-ville,
- L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) mise en place sur plusieurs îlots du centre-ville.

De plus, le projet d'élaboration du PVAP s'inscrit dans la continuité des études engagées par Lannion Trégor Communauté (LTC) et notamment :

- L'inventaire du patrimoine culturel de l'ensemble de son territoire. Le recensement de Lannion a été finalisé récemment (2022) ; il participe ainsi à une meilleure connaissance du territoire.
- L'obtention du label Pays d'art et d'histoire du ministère de la Culture depuis 2022.
- La signature de la convention avec la Fondation du patrimoine qui porte sur l'ensemble des patrimoines bâtis.
- L'élaboration d'un volet patrimoine dans le PLUi-H en cours d'élaboration.

4. Données socio-économiques

L'implantation dans les années 60, du centre National des Télécommunications à Lannion et du Centre de Télécommunication par Satellite à Pleumeur-Bodou, ont permis l'accueil de populations extérieures pour les besoins de production mais également de recherche. Cela s'est traduit par un essor démographique très saillant. Bien que l'activité de production se soit fortement érodée depuis, l'analyse de la répartition des catégories socio-professionnelles montre une sur-représentation des cadres.

Cet équipement se caractérise aujourd'hui par la présence de centres de recherche (Orange, Nokia) mais également d'un tissu de PME dans les domaines de l'optique, photonique, etc. principalement regroupées sur le site de Pégase à Lannion.

A l'échelle départementale, Lannion apparaît comme une ville dynamique du point de vue démographique avec 20 451 habitants (données INSEE 2020). Elle est la seule commune importante des Côtes d'Armor qui gagne de la population, malgré un léger vieillissement, avec un pourcentage de retraité atteignant les 31,3% et 27,2% pour les plus de 60 ans (données INSEE 2020). Ce vieillissement est structurel et s'opère par le bas et par le haut de la pyramide des âges : éviction des jeunes, des jeunes actifs avec enfants, et augmentation liée à l'avancement dans l'âge des personnes présentes avec l'arrivée de personnes retraitées en résidence principale sur le territoire.

Concernant l'accompagnement des parcours de vie, il existe relativement peu de petits logements d'une pièce à 2 pièces (20%), avec une proportion de grands logements de 4 pièces et plus qui atteint 62,3% (données INSEE 2020). De plus, si la vacance globale de 7% est relativement faible (822 logements sur 11 773) (données INSEE 2020), elle est problématique dans le noyau ancien, où elle est concentrée.

A l'échelle du SCoT du Trégor, après un déclin démographique et un exode rural marqués jusqu'en 1968, le territoire est sujet à un accroissement de la population. Ce dernier est porté par les communes du littoral nord mais aussi par Lannion et les communes environnantes. C'est avant tout le dynamisme

économique porté par l'activité touristique, relativement faible sur Lannion, et les activités économiques des télécoms qui sont responsables de ce regain démographique. Aujourd'hui, le secteur de l'industrie est en recul avec 11,1% des emplois, tandis que le secteur du commerce, du transport et des services divers atteint les 48,7% et l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale 34,4% (données INSEE 2020).

Contrairement aux communes entièrement littorales, la part de résidences principales est de 87,1% contre seulement 5,9% de logements occasionnels ou de résidences secondaires (données INSEE 2020). Lannion n'apparaît donc pas comme une commune à vocation touristique forte en termes d'accueil : 177 chambres en hébergement hôtelier (2 et 3 étoiles) et 378 en placement de camping (données INSEE 2020).

La ville de Lannion souffre comme de nombreuses villes moyennes au niveau national, de déshérence de son centre-ville. La tâche urbaine Lannionnaise, caractéristique du phénomène contemporain d'étalement urbain a vu sa surface décupler en l'espace de 60 ans délaissant les espaces centraux vers la périphérie dans une dynamique centrifuge que ce soit pour les commerces, l'habitat ou les services.

Cette urbanisation périphérique a fortement marqué le paysage en proposant des entrées de villes uniformes et semblables à ceux des centres-villes français : zones commerciales, pavillonnaires délaissant le cœur de ville.

Le destin du centre-ville de Lannion, cœur structurant d'une communauté de 118 000 habitants doit relever d'un faisceau d'actions inscrit dans un cadre territorial cohérent, dépassant la seule question des aménagements centraux.

La mise en œuvre fin 2015 d'un schéma de référence « Lannion 2030 » a permis d'élaborer un schéma d'orientations pour le moyen et le long terme en envisageant les actions aptes à replacer le centre-ville de Lannion et Lannion dans son contexte communal, intercommunal, départemental et régional.

II – INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

1. Historique du développement du territoire de Lannion¹

1.1 Le rapport historique avec le Yaudet

Le promontoire du Yaudet contrôle depuis plus de 2000 ans l'une des voies d'accès principales à l'intérieur de la Bretagne, comme le montrent les traces d'activité préhistoriques. Les fouilles opérées depuis 1935 ont permis de découvrir des monnaies gauloises et carthagoises, du mobilier archéologique de l'époque romaine, des tessons de céramiques médiévales. Ces fouilles ont été l'oeuvre du laboratoire du CRBC (Centre de recherche bretonne et celtique) et de l'Institut d'archéologie de l'université de Bretagne occidentale, soutenus par la direction des Antiquités de Bretagne (DRAC), encouragés par le Conseil général des Côtes-d'Armor et par la mairie de Ploulec'h. Actuellement, ces fouilles sont menées par l'UBO et l'université d'Oxford, en collaboration avec l'Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites du Trégor (ARSSAT). Les dernières campagnes de fouilles ont permis de conforter la présence d'un monastère aux VIe-VIIe siècles, sans doute fondé par les "Bretons ultramarins". Elles ont permis encore de situer des fortifications romaines élevées à la fin du IIIe siècle, qui ont été précédées d'un rempart datant de la fin de l'Âge du Fer.²

A l'époque, l'embryon qui donnera plus tard naissance à Lannion n'est sans doute alors qu'une taverne entre les deux ponts, à laquelle se joindra plus tard une chapelle dédiée à Saint-Christophe, patron des traversées difficiles. Le fait déterminant qui va rompre la continuité de l'emploi du site du Yaudet, mais qui ne portera tous ses fruits que bien des siècles plus tard, c'est la montée assez brutale du niveau de la mer qui se produit à partir de la seconde moitié du IIIe siècle (avant cette date, on pouvait traverser le gué du Yaudet à basse mer). Il devient de plus en plus difficile de franchir le Yaudet et on délaisse la route directe vers Perros-Guirec, le cordon littoral de la Lieue de Grève est rompu, la forêt est envahie par la mer, et la route vers l'ouest est coupée. Cette montée des eaux eut certainement des conséquences historiques sur le rôle urbain et maritime du

Yaudet, qui va devoir céder sa place à Lannion (d'après les travaux de Jean-Pierre Pinot).³

La route de Carhaix à Treguier, suite à la disparition du gué du Yaudet, allait ainsi franchir le Léguer à Lannion, plus précisément à Buzulzo, là où la difficulté du passage était divisée grâce à la confluence du ruisseau de Min-Rand.

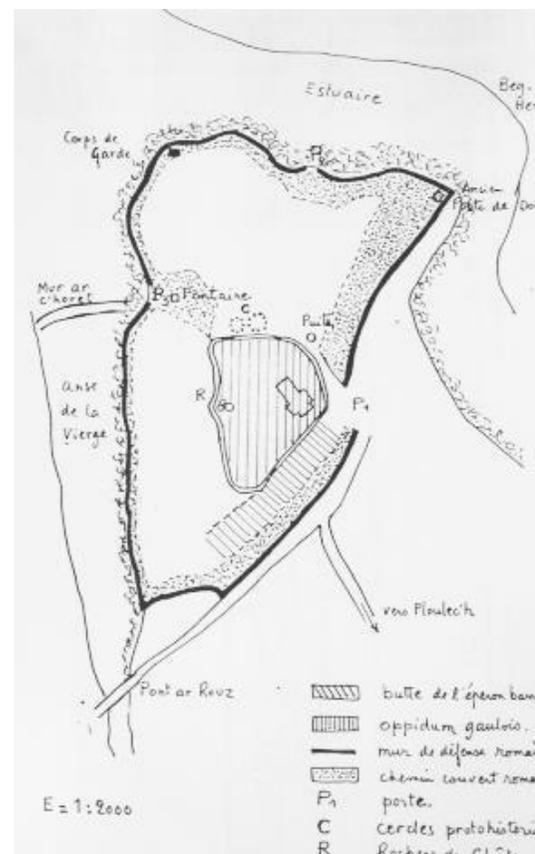


Figure 4 - Dessin de la place-forte du Yaudet (Colonel Pérès)

¹ La chronologie détaillée figure en annexe

² <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/les-sites-archeologiques-du-yaudet-sur-la-commune-de-ploulec-h> - Dossier IA22002465 réalisé en 2004

³ <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/route-voie-romaine> - Dossier IA22002470 inclus dans *Ecart le Yaudet* (Ploulec'h) réalisé en 2004

1.2 Les premières occupations humaines sur le territoire de Lannion : de l'Âge du Bronze à l'Antiquité

La connaissance des premières occupations humaines du territoire de la commune de Lannion est assez récente puisqu'il faut attendre les années 2000, et les aménagements de ZAC, pour que se multiplient les opérations d'archéologie préventive. Plusieurs indices témoignent d'une occupation des rives de la Manche et des abords du Léguer entre le Paléolithique et le Néolithique. À Serval, le site de Beg Léguer a livré une importante pièce en silex (nucléus ou ébauche de biface) du **Paléolithique**. La fouille de la zone artisanale de Bel Air a livré des silex du **Néolithique** qu'il faut peut-être lier aux indices d'occupations repérés sur la commune de Ploulec'h. De cette période datent le dolmen de Crec'h Lia, et les vestiges de trois maisons fouillées à Kervouric. Le Néolithique est également la période des premières traces humaines sur le site du Yaudet. [Hinguant, 1996, p. 24 ; Escats, 2013 ; Juhel, 2014].

L'**âge du Bronze** a laissé plus de témoignages. Ainsi de nombreux tumuli sont identifiés sur le territoire de l'actuelle commune de Lannion : Kernéguez, La Motta, Keranpichon, Le Carbond, Douar Barzic, Varquez, Penn an Alé et Bel Air. La fouille de l'INRAP à Penn an Alé a mis au jour un habitat témoignant d'une occupation humaine entre 1 800 et 1 200 avant notre ère. Quant au site de Bel Air, il a révélé une enceinte fossoyée de 3,7 ha près des deux tumuli. [Escats, 2013 ; Roy, 2011 ; Juhel, 2015 ; Le Maire, 2017].

Ce site de Bel Air continue à être occupé pendant l'**âge du Fer** comme l'indiquent les deux enclos fossoyés, les deux concentrations de trous de poteau matérialisant deux bâtiments et les trois tombes à incinérations qui y ont été découverts. Le territoire de Lannion compte également plusieurs stèles de l'âge du Fer notamment à Hent Meur et Kervouric en Serval ou à Saint-Patrice [Escats, 2013]. La *Carte archéologique de la Gaule des Côtes-d'Armor* mentionne plusieurs découvertes de monnaies gauloises dont deux statères osismes en or découverts à Brélévenez au début du XIXe siècle, un statère vénète en or et deux potins des Leucques dans des lieux indéterminés. Deux urnes de l'âge du Fer auraient également été découvertes au début du XXe siècle à Loguivy-lès-Lannion [Bizien-Jaglin, 2002, p. 179-180].

La période **gallo-romaine** a laissé quelques témoignages. La fouille du site de Penn an Alé a révélé une ferme mise en place au cours des Ier-IIe siècles de notre

ère [Roy, 2011]. Les autres témoignages sont moins bien documentés et il faut rester prudent avec leur interprétation. Ainsi un denier d'Hadrien, des petits bronzes de Gordien, Gallien et Valérien auraient été retrouvés dans le cimetière de Lannion « au milieu d'une grande abondance de *tegulae* ». La maison dite des Trois Avocats aurait délivré en 1833 une urne en bronze et un aqueduc en ciment. Enfin, il faut compter sur la présence supposée d'une voie antique reliant Lannion à Morlaix et passant par Bel Air après avoir traversé le Léguer à hauteur de l'actuel pont de Kermaria [La Haye & Briand, 2006, p. 15 ; Bizien-Jaglin, 2002, p. 179-180 ; Gaultier du Mottays, 1883, p. 274-276]. Aucun élément ne permet cependant de connaître la morphologie de Lannion à cette période.



Figure 5 - Stèle de Lan ar Jutziz dite aussi stèle d'Ar Guyel près de Saint-Patrice (Musée de Bretagne n° inv. 981.0024.32)

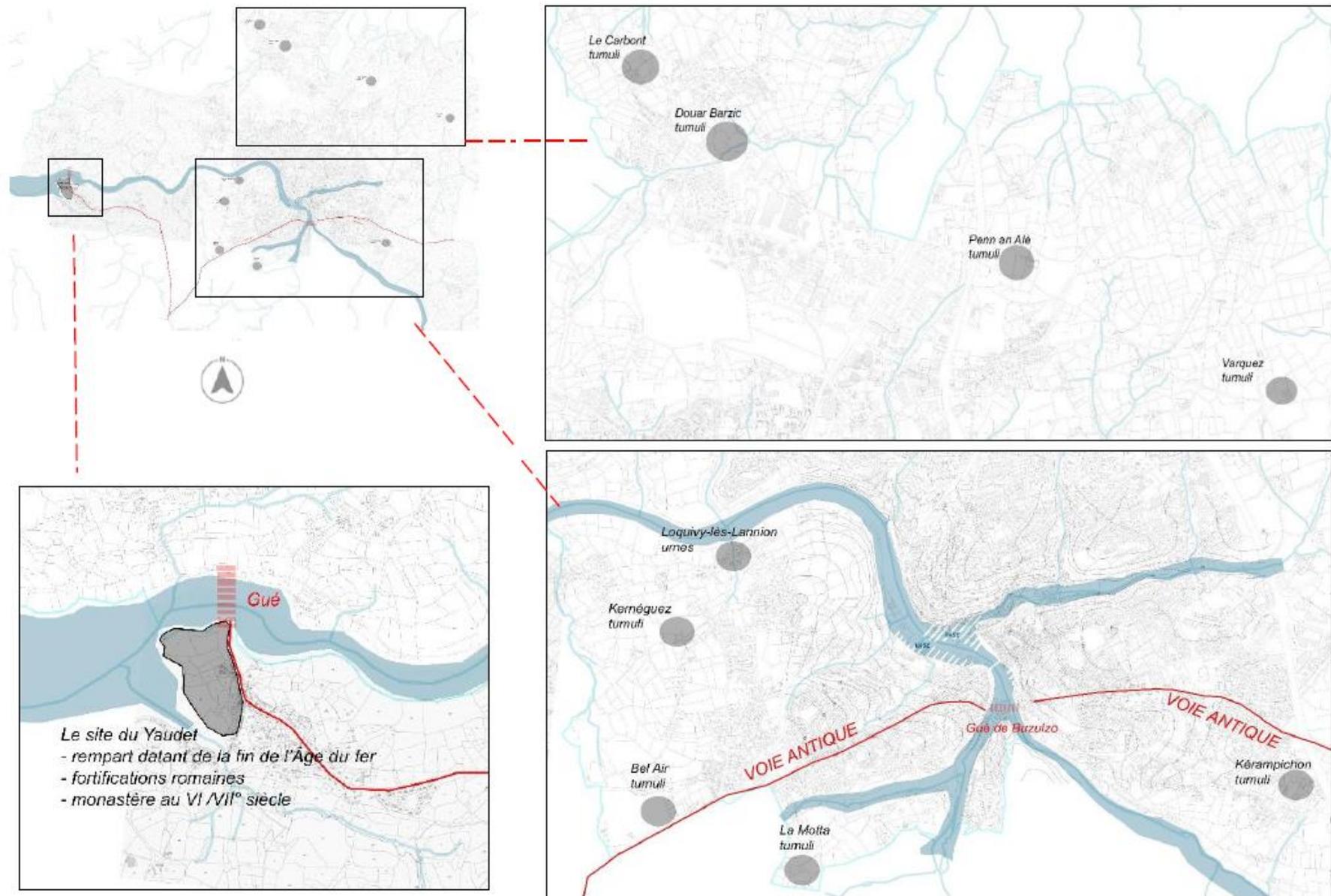


Figure 6 - Interprétation graphique © BE-AUA

1.3 Naissance et développement de la ville de Lannion au Moyen-Âge, Ve – XVe siècles

Deux fours domestiques identifiés lors de la fouille de Bel Air dateraient du haut Moyen Âge. La datation carbone de l'un d'eux renvoie aux années 540 à 620 après J.-C. soit à la fin de la période Mérovingienne. La présence de ces deux fours témoignerait d'une occupation au haut Moyen Âge dans le secteur [Escats, 2013]. Aucune autre donnée ne permet de comprendre l'étendue de l'occupation humaine du territoire de Lannion au haut Moyen Âge. Avec Pierre de La Haye et Yves Briand, nous pouvons supposer qu'avec la dislocation de l'Empire romain d'Occident au Ve siècle, les Bretons insulaires qui immigrent en Armorique apportent leur culture et leur langue. Avec cette immigration bretonne, Lannion prend son nom probablement en lien avec le développement d'un établissement religieux (Lann) autour d'lon (lan ou ludon) qui pouvait être un saint déjà honoré dans les îles Britanniques [La Haye & Briand, 2006, p. 16-17].

La première mention d'un vicomte de Lannion date des années 1156-1158. Il apparaît comme l'un des destinataires d'une lettre du pape Adrien IV [Guillotet, 1977, p. 35-36]. Au XIIe siècle sont également écrits les premiers textes sur le **prieuré de Kermaria an Draou**. En 1163, le pape Alexandre III confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Jacut parmi lesquelles l'*ecclesia Sanctæ Mariæ de Lannion* [La Borderie, 1855, p. 132-136 ; Geslin de Bourgogne & Barthélémy, 1864, p. 277-279]. En 1199, la duchesse Constance confirme les privilèges du prieuré de Lannion dont un cimetière avec droit d'asile [Dom Morice, 1742, I, c. 773-774 ; La Haye & Briand, 2006, p. 19]. La mention d'un vicomte de Lannion et l'existence d'un prieuré de Bénédictins avant 1163 s'accompagnent probablement de l'existence d'un **château** à Lannion. Toutefois aucun document ne l'atteste avec certitude. En 1855, l'historien Arthur Le Moyne de la Borderie démontrait l'existence de ce château grâce à une bulle du pape Clément III de 1188 confirmant les biens donnés au prieuré de Lannion. Cette bulle mentionne parmi les dépendances de Kermaria an Draou l'*ecclesiam sanctæ Mariæ de Castello* [La Borderie, 1855, p. 133]. D'après La Borderie il ne faut pas « chercher en dehors de Lannion » pour localiser cette église. La démonstration de l'auteur pour faire le lien entre cette église du château et l'**église** Saint-Jean du Baly nous paraît en revanche beaucoup trop fragile. C'est pourtant cette réflexion de La Borderie qui est à l'origine de la localisation du château de Lannion dans l'espace situé à la rencontre du Léguer et du val du Stanco [La Haye & Briand, 2006, p. 20]. L'absence de démonstration historique solide, de sondage archéologique et le fait que cet

emplacement est le point le plus bas de la ville doivent amener à considérer cette localisation avec beaucoup de prudence.

Au cours du XIIe siècle, Lannion réunit probablement déjà une population de plus en plus nombreuse autour de son château, du prieuré de Kermaria an Draou, probablement de l'église du château, et d'un moulin cité en 1212 près du pont Sainte-Anne [La Haye & Briand, 2006, p. 24]. À cette même époque sont construits l'église de Brélévenez et la chapelle Saint-Marc à Buhulien [Couffon, 1938, p. 54 & 61].



Figure 7 - Localisation du prieuré de Kermaria an Draou (sud) et de l'ensemble composé par le château et son église (nord) selon La Borderie, 1855 puis La Haye et Briand, 2006 ou encore Pinot, 1998 (AD 22,3P113, cadastre napoléonien de Lannion.1826)

Au début du XIII^e siècle, vers 1215-1216, Lannion, et plusieurs autres possessions des comtes de Penthièvre, est saisie par le duc de Bretagne Pierre de Dreux dit Mauclerc [Leguay, 1981, p. 23 ; Morin, 2010 p. 212-218]. **Les XIII-XIII^e siècle voient probablement se mettre en place progressivement une véritable petite agglomération sur les rives du Léguer.** Le château serait mentionné en 1230, la ville est probablement close de remparts percés de plusieurs portes. La porte dite la Poterne se trouve à proximité de l'actuelle église Saint-Jean du Baly, la porte au Gruau qui s'ouvre sur la place du Marchallac'h, la Grande Porte ou Porsmeur située sur l'actuelle route de Saint-Nicolas, et encore la porte du pont Sainte-Anne. Ces portes ouvrent sur les routes en direction de Tréguier (porte au Gruau), de Guingamp (Grande Porte) et de Morlaix (porte du pont Sainte-Anne) toutes propices au développement de faubourgs. Le pont Sainte-Anne est probablement construit assez tôt, mentionné en 1212, il est certainement contemporain de la construction du château et intimement lié au développement de la ville. Il faut supposer également l'aménagement du Stanco pour l'implantation de moulins. Lannion a également un port, une foire annuelle à la saint Jean-Baptiste et probablement des halles. Au coeur de la ville, rue de Four (actuel rue Duguesclin) se trouvent le four à Ban du duc et plus loin, place du Miroir (actuelle place des halles), un four dépendant du prieuré de Kermaria an Draou. De l'autre côté du Léguer se développent également les faubourgs de Buzulzo, du côté du pont de Kermaria, et celui de Kerampont, du côté du pont Sainte-Anne. Buzulzo possédait peut-être un établissement hospitalier. [La Haye & Briand, 2006, p. 20-24 ; AD 22, 3P 113].

L'implantation du premier château et de la ville forte, s'implante à la confluence entre le Stanco et le Léguer (autrefois le Guer) qui crée des vases mouvantes qui protègent le château et la ville à marée basse et permet le fonctionnement du premier port à marée haute. Le château, sa chapelle et le premier groupement d'habitat sont donc implantés sur un sol dur. Nous avons considéré la cote de 10 m pour supposer une implantation hors d'eau.

Le déplacement de l'église paroissiale de Kermaria à l'église du château correspond à la « mise en sécurité » du lieu de culte autrefois hors les murs, à la suite de la guerre de 100 ans.

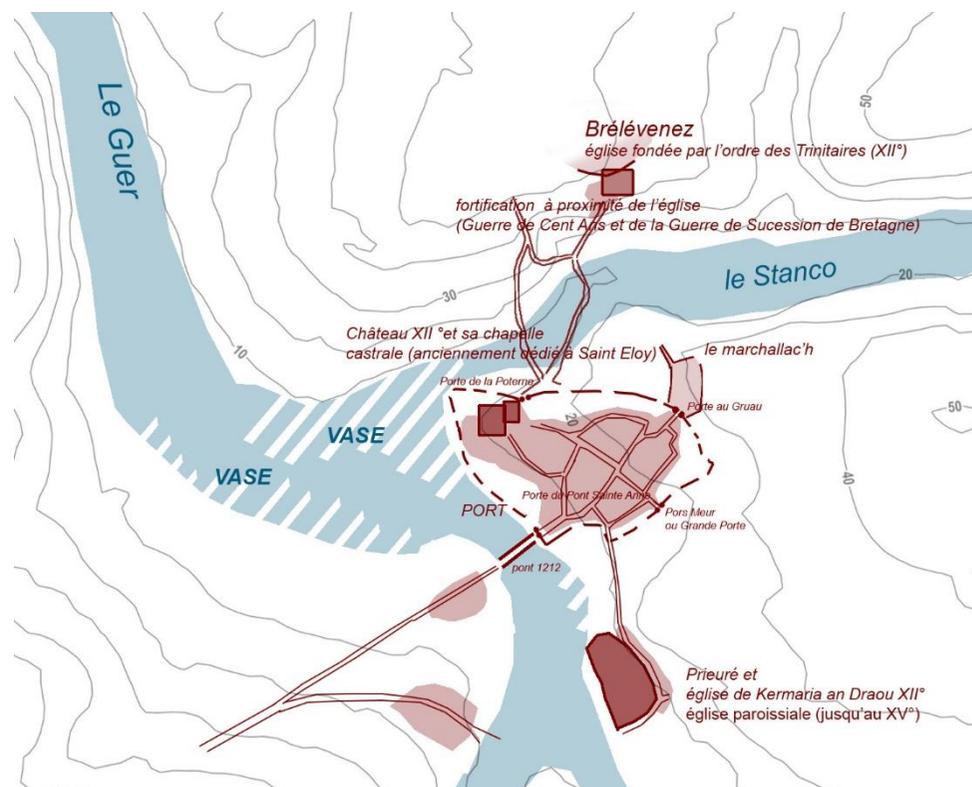


Figure 8 – Interprétation graphique © BE-AUA

En 1317 le duc de Bretagne Jean III décide de reconstituer l'apanage de Penthièvre au profit de son frère puîné, Gui. Cette décision, et la mort sans héritier direct du duc Jean III en 1341, débouche sur la **Guerre de Succession de Bretagne** (1341-1365) [Leguay, 1981, p. 24]. La ville de Lannion, dépendant de l'apanage des Penthièvre, fait l'objet de plusieurs combats. Elle tombe à plusieurs reprises entre les mains des partisans des deux camps, Penthièvre et Montfort. Le siège de 1345 et sa prise en 1346 donnent notamment lieu à l'épisode de la mort de Geoffroy de Pontblanc. Elle change à nouveau de camp en 1356 et 1359. Ce conflit se termine en 1365 par le traité de Guérande mais connaît quelques rémanences dans le cadre de la Guerre de Cent Ans dans les années 1370 et Lannion tombe à nouveau en 1375. Les tensions entre les ducs de Bretagne et la famille de Penthièvre perdurent au début du XV^e siècle [Leguay, 1981, p. 24 ; La Haye & Briand, 2006, p. 26-33].

Ces années de conflits ne sont pas sans conséquence sur Lannion et ses environs. C'est probablement au cours de ces épisodes guerriers que la ville perd son château et ses fortifications dont toute trace a disparu ; même le parcellaire n'en conserve aucun souvenir. La fin de la guerre marque également l'arrivée à Lannion des Augustins en 1364 qui construisent ensuite leur couvent aux abords du pont Sainte-Anne. L'étude de G. Minois sur la démographie du Trégor au XV^e siècle montre bien l'augmentation du nombre de **maisons vides**. Ainsi en 1427 Lannion compte 51 maisons abandonnées sur les 127 que mentionne les documents. À Brélévenez les registres montrent une augmentation des abandons qui passent de 40 en 1427 à 54 en 1441-1445. Le schéma est identique à Buhulien, Loguivy et Servel. Aucune amélioration ne semble se dessiner avant la fin du XV^e siècle [Minois, 1976, 407-424].



Figure 9 - Le couvent des Augustins de Lannion près du pont Sainte-Anne en 1763 (AD 22, C13, Plan Anfray, 1763)

Ainsi, à partir du XIV^e siècle, de nombreuses congrégations s'implantent hors des murs et entourent ainsi le noyau historique de vastes emprises qui vont la contraindre et entraîner un développement linéaire sans réelle densification en profondeur.

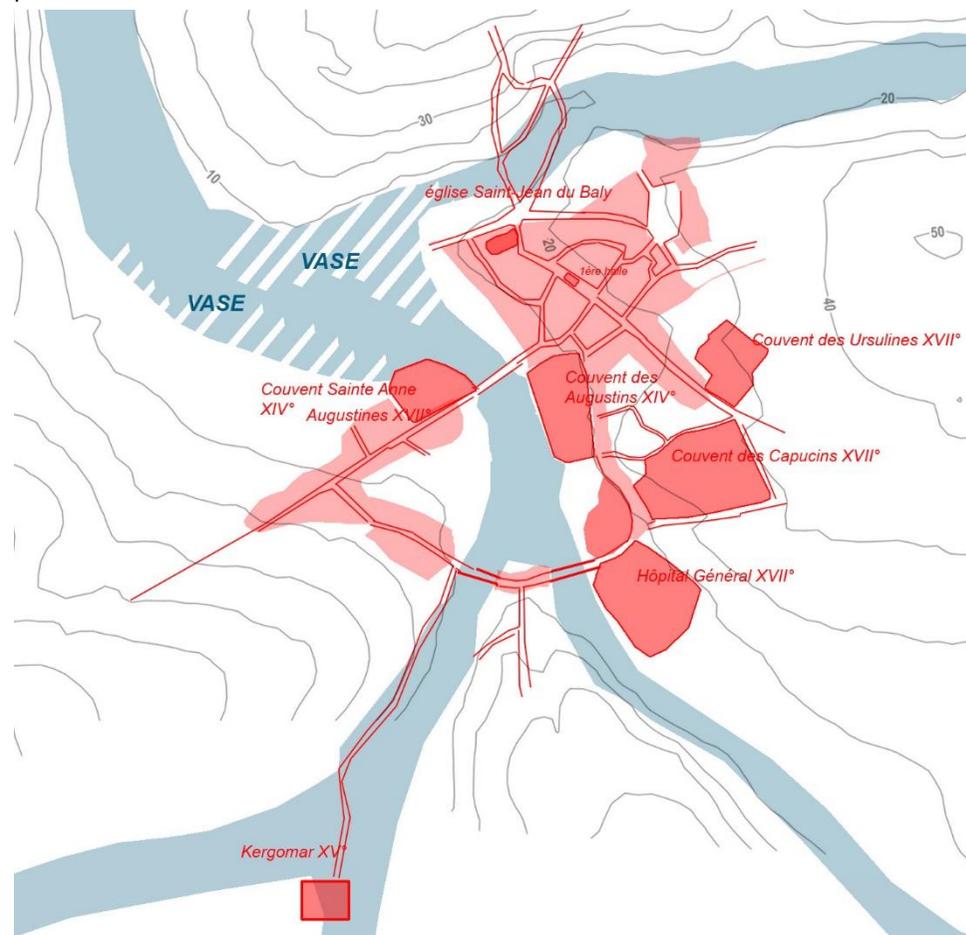


Figure 10 – Interprétation graphique © BE-AUA

Les enclos des congrégations – des espaces en mutation

Ces emprises historiques sont lisibles dans la trame urbaine actuelle : la grande taille des parcelles qui constituent des emprises conséquentes à l'échelle du centre-ville. Aujourd'hui la plupart des bâtiments religieux et les murs d'enceinte ont été préservés et contribuent à la qualité du paysage urbain. Les espaces plantés d'origine ont été grandement modifiés et des équipements y ont été construits. Citons par exemple l'Espace Sainte-Anne situé au sein de l'enclos de l'ancien couvent et monastère Sainte-Anne, aménagé en parc public et le collège Saint-Joseph situé au sein de l'ancien couvent des Capucins.

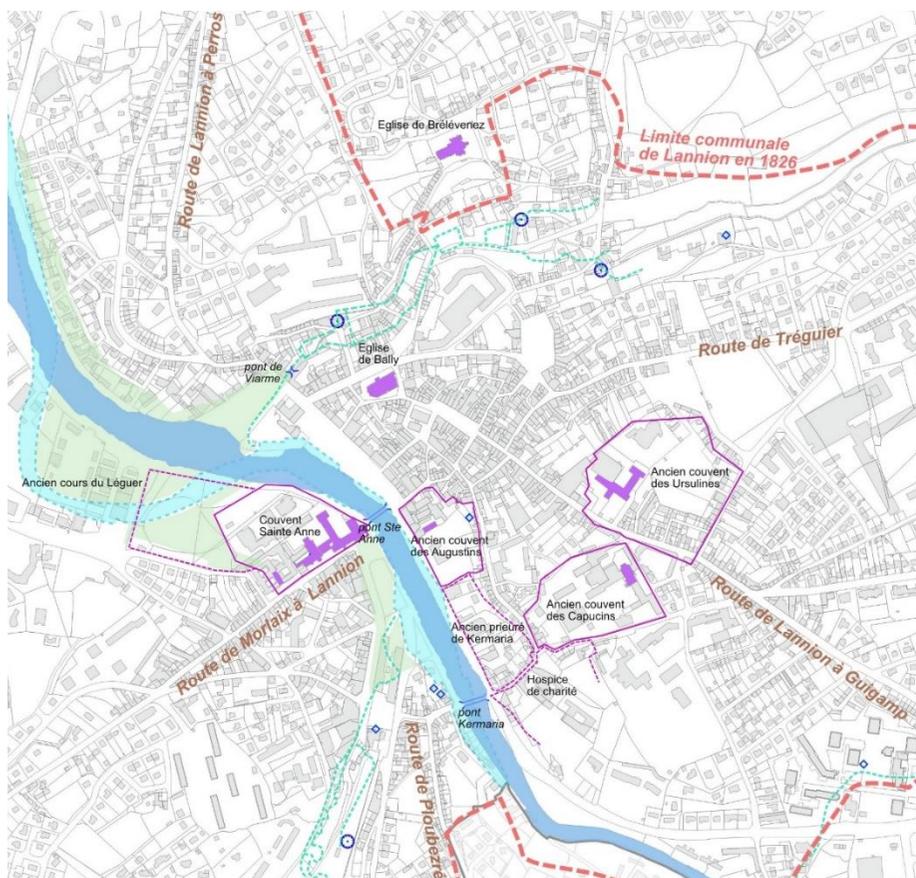


Figure 11 – Interprétation graphique © MM



Figure 12 - Le couvent Sainte-Anne de Lannion près du pont Sainte-Anne en 1763 (AD 22, C13, Plan Anfray, 1763)



Ancien couvent Sainte-Anne

- ⬜ Enceinte supposée de la ville close au XIVe siècle
- ▭ Emprise des couvents (plan 1763 et cadastre 1826)
- Bâtiments religieux
- ⬜ Anciens tracés des cours d'eau (cadastre 1826)
- Moulins et lavoirs (cadastre de 1826)

Visualisation du changement de développement de la ville à travers deux cartes : le XVIIIe siècle avec la carte de Cassini et le XIXe siècle avec la carte d'Etat Major.



Figure 14 - Carte de Cassini - XVIIIe, source géoportail
Une cité fortifiée, délimitée par les secteurs de vase et où l'ensemble des cours d'eau porte des moulins. On visualise clairement la morphologie du Léguer, qui n'est naviguable que jusqu'à Lannion.



Figure 13 - Carte d'Etat Major XIXe, source géoportail
Une ville ouverte où se dessinent les premiers aménagements de quai et dont le développement se limite à un linéaire le long des voies d'accès.

1.4 Âge d'or économique et renaissance urbaine, XVIe – XVIIIe siècles

Lannion a perdu son rôle militaire, mais elle conserve ses fonctions commerciales et administratives dont les halles et l'auditoire sont les témoins. Depuis le milieu du XVIe siècle, la production de toiles, de lin ou de chanvre, participe grandement à ouvrir une période qu'Alain Croix a qualifié d'âge d'or de la Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles [Croix, 1993]. Pour Lannion c'est aussi le temps d'un renouvellement urbain. Le symbole du **nouveau visage de la ville** est celui de l'église Saint-Jean du Baly. Devenue église paroissiale avant 1464, elle prend le nom de Saint-Jean du Baly vers la fin du XVIe siècle. L'année 1519 marque le début de sa reconstruction avec, notamment, l'érection de sa tour. La nouvelle église est terminée en 1548 [La Borderie, 1855, p. 134-135]. Au-delà des édifices majeurs, le XVIe siècle voit la construction de nombreuses maisons à pans de bois qui participent au changement de la ville. Les travaux concernent aussi les environs de Lannion. À Brélévenez est construite la chapelle Saint-Roch, et Loguivy fait construire une fontaine dans son cimetière vers 1577 [Couffon, 1938, p. 55 & 1939, p. 17].

Si les Guerres de Religion marquent Lannion de nouveaux épisodes guerriers (pillages en 1591, 1592, 1596 et 1597), les transformations de la ville reprennent au début du XVIIe siècle. En 1615, une nouvelle prison est construite près de l'auditoire qui est lui-même restauré. Mais le phénomène le plus marquant du XVIIe siècle, demeure la construction de plusieurs **enclos religieux** qui viennent s'accoler aux anciennes limites de la ville et en augmentent considérablement la surface. Les Capucins, arrivés en 1622 à Lannion, construisent un nouveau couvent entre la route de Guingamp et l'enclos de l'ancien prieuré de Kermaria an Draou. Entre 1659 et 1690, ce sont les Ursulines qui s'implantent dans la ville en face des Capucins. En 1667, les sœurs Augustines reprennent en main l'hôpital Sainte-Anne à Kerampont. Enfin, en 1678, un hôpital général est construit au sud de la ville, près des bâtiments du prieuré de Kermaria an Draou ; hôpital géré à partir de 1725 par la congrégation Saint-Thomas-de-Villeneuve. [La Haye & Briand, 2006, p. 41-42, 58, 63-66 ; Couffon, 1938, p. 203 ; Dubreuil, 1954, p. 32]. Les premiers **grands aménagements urbains** datent du XVIIIe siècle, sous l'impulsion du duc d'Aiguillon, commandant pour le roi en Bretagne entre 1753 et

1768, accompagné de l'un des frères Anfray, architecte et ingénieur. Dans les années 1760 débutent les travaux du quai d'Aiguillon, d'une cale et de la rue du Pavé Neuf (actuelle avenue E. Renan) reliant le quai au Marchallac'h. Le projet dessiné par Anfray en 1763 prévoit également la construction de nouvelles halles près du Stanco et d'un mail sur la rive gauche du Léguer (actuelle avenue du général de Gaulle). Le plan d'Anfray prévoyait l'alignement des rues du centre de la ville et le percement de nouveaux axes (prolongement de la rue des Chapeliers vers le Marchallac'h, et de la venelle des Trois Avocats vers la rue C^{ie} Roger Barbé). [La Haye & Briand, 2006, p. 75-90 ; AD 22, C 13, plan Anfray, 1763 ; AD 35, C 525 (1), plan de la nouvelle rue du Pavé Neuf, 1761].

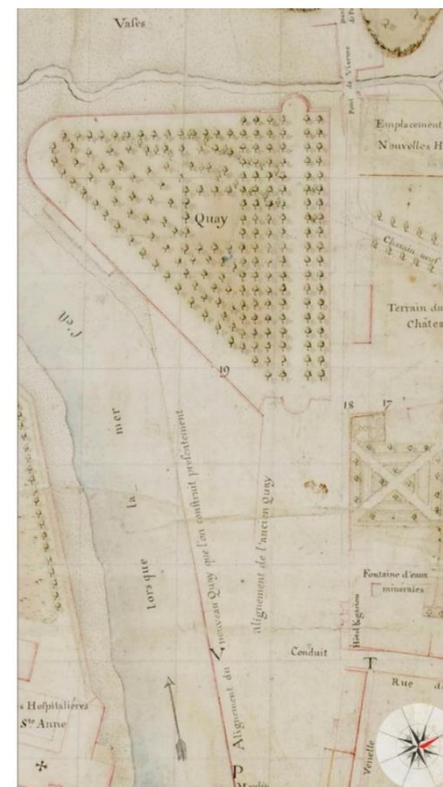


Figure 15 - Vue en plan du nouveau quai et de la nouvelle rue du Pavé Neuf en 1763 (AD22, C13, Plan Anfray, 1763)

1.5 Une transformation de l'espace urbain, XIXe et début XXe siècles

Comme de nombreuses villes, notamment bretonnes, Lannion connaît au cours de ce vaste XIXe siècle un triple phénomène d'agrandissement, d'aménagement et d'embellissement qui en change la physionomie générale.

L'**agrandissement** de Lannion correspond notamment au prolongement des anciens faubourgs de la ville le long des voies de communication vers Guingamp, Tréguier et Morlaix. Au début du XXe siècle, le vide qui séparait le petit quartier Saint-Nicolas des couvents des Ursulines et des Capucins est désormais comblé par de nouvelles habitations. De même les deux faubourgs de Buzulzo et Kerampont se rejoignent progressivement sur cette période. Mais l'agrandissement de Lannion ce sont également de nouvelles constructions qui s'implantent, comme les couvents du XVIIe siècle, aux limites de la ville. Ainsi le nouveau cimetière du Forlac'h apparaît dans les années 1830 [AM L, 2M 6]. Plus au sud, en 1835, est fondée l'Institution des Dames de la Retraite, prolongeant encore un peu ce vaste quartier religieux du XVIIe siècle [La Haye & Briand, 2006, p. 193].

Le cimetière du Forlac'h et l'Institution des Dames de la Retraite sont deux exemples des nouveaux **aménagements**, des nouveaux équipements, qui se multiplient à Lannion. Les bâtiments religieux font l'objet d'un important renouvellement. L'église du Baly est agrandie en 1837-1838, une nouvelle église est construite à Buhulien en 1840 puis à Serval en 1884 [Couffon, 1938, p. 61, 202 & 1940, p. 38]. Au début du XXe siècle, l'ancien quartier des couvents se transforme en quartier des écoles avec la construction d'écoles de garçons et de filles à partir de 1883 sur le site de l'actuelle école Morand-Savidan, ou encore avec l'installation des Institutions Saint-Joseph en 1907 en remplacement des frères des Écoles Chrésiennes, et Sainte-Jeanne d'Arc en 1910 [La Haye & Briand, 2006, p. 193-194 ; AD 22, 2O 113/6]. Le XIXe siècle est aussi celui de l'affirmation des pouvoirs publics. Ainsi l'auditoire hérité de l'Ancien Régime laisse place en 1855 à un nouveau Palais de Justice qui s'implante sur la rive du Léguer dans les jardins de l'ancien couvent des Augustins [La Haye & Briand, 2006, p. 187]. La municipalité, qui était installée près de l'ancien auditoire, se construit un nouvel hôtel de ville à partir de 1865 légèrement à l'ouest [La Haye & Briand, 2006,

p. 187 ; AM L, 1M 2]. Parmi les grands aménagements il faut également mentionner la réalisation de l'anse de Viarmes, dite également quai au sable, dans la seconde moitié du XIXe siècle et surtout l'arrivée du chemin de fer avec la construction d'une première gare en rive gauche du Léguer inaugurée en 1881 [La Haye & Briand, 2006, p. 200].



Figure 16 - Plan de la gare de Lannion vers 1910 (AD22, 5S 51, 1910)

Liés à la fois au trafic de marchandises sur le Léguer et le quai au sable de l'arrivée du Stanco, et l'arrivée du rail, les faubourgs à la fois industriels et ouvriers se développent progressivement le long des voies d'accès au noyau central et aux espaces de commerces.

L'aménagement des quais et la recomposition des façades sur cet espace, créent des coutures au sein des tissus entre les éléments préexistants et ces nouveaux bâtiments.

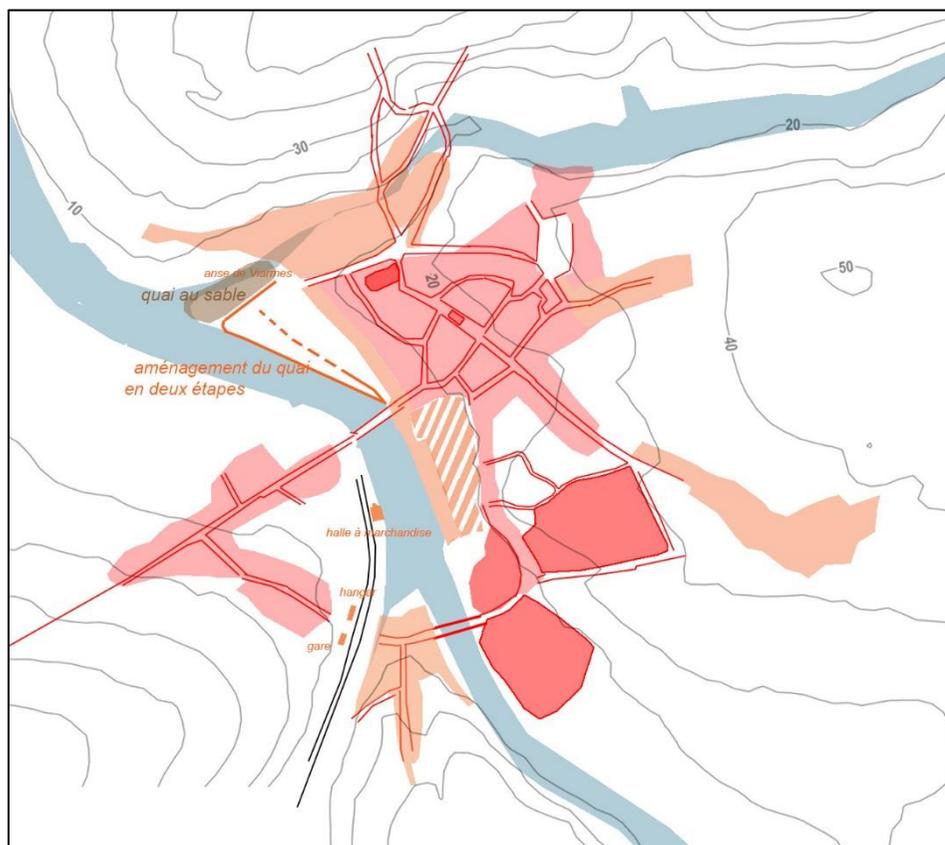


Figure 17 – Interprétation graphique © BE-AUA

Enfin, la première moitié du XXe siècle est également une période de développement des réseaux d'égouts et d'électricité qui participent de la salubrité et de la modernisation de la ville Lannion mais aussi de Brélévenez, Loguivy, Buhulien et Servel. L'éclairage public se développe à Lannion à partir de 1895. Les premiers projets d'électrification de Buhulien et Loguivy sont soumis dans les années 1930 [AD 22, 2O 336/1, électrification Loguivy, 1934 ; AD 22, 2O 22/1, électrification Buhulien, 1936].

L'ensemble des nouveaux équipements et des aménagements du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle participent aussi à l'**embellissement** de la ville. Les constructions de tous ces nouveaux bâtiments et les démolitions qu'elles impliquent changent l'aspect de la ville.

La construction du nouvel hôtel de ville et des nouvelles halles implique la démolition de l'ensemble d'un îlot d'habitation. Mais si certaines démolitions donnent lieu à des reconstructions, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi la démolition des anciennes halles (c.a. 1826) dans un premier temps, puis de l'ancien auditoire (c.a. 1864) permettent la création d'une vaste place dans la ville qui n'en disposait pas jusqu'alors [AM L, 5M 31]. Cette ouverture de l'espace dans la ville n'a pas uniquement pour but de l'aérer et n'est pas uniquement pensée comme une mesure hygiéniste. Il s'agit également de faciliter la circulation dans la ville et à travers la ville. La démolition de l'ancien auditoire est prévue comme une opération d'alignement qui doit s'accompagner du recul de certaines façades dans les rues qui l'avoisinent (actuelle rues de la mairie et G. de Pontblanc). Il s'agit de faciliter le passage depuis le port vers les autres villes des environs [AD 22, 2O 113/10].

L'alignement des rues, après avoir été envisagé à la fin du XVIIIe siècle, est une question qui traverse tout le XIXe siècle et qui est progressivement mise en œuvre. Le sujet est abordé en 1812 lorsque Le Bricquier Kerstivien, « géomètre du cadastre », produit une copie du plan d'Anfray de 1763. Il reprend l'ensemble des alignements proposés alors et ajoute une proposition de percement de rue pour relier le pont Sainte-Anne et l'actuelle rue des Chapeliers [AD 22, 3O 418, plan Le Bricquier Kerstivien, 1812]. M. Le Bricquier Kerstivien et M. Lopès produisent un nouveau plan d'alignement en 1821 qui concerne cette fois l'intégralité de la ville, faubourgs compris [BM L, sans cote]. Ce nouveau projet est validé par une

ordonnance royale du 3 janvier 1822. D'autres plans, plus détaillés suivront au cours du XIXe siècle voire au début du XXe siècle. C'est le cas d'un plan de 1853 consacré à l'alignement de la promenade de la Corderie (actuels quais de Viarmes et Foch), d'un autre de 1859 pour l'élargissement de la place du Miroir [AD 22, 3O 418 & 2O 113/10]. Dans les années 1863-1864, la mairie projette la démolition de l'auditoire et l'élargissement des actuelles rues G. de Pontblanc et Savidan. Trois ans plus tard, en 1867, un nouveau projet d'alignement s'intéresse aux rues des Augustins et de Saint-Malo [AD 22, 3O 418, 1867]. Dans les années 1880 des plans sont dédiés au pont de Kermaria et à la rue de Kerampont alors qu'en 1926 ce sont les abords du Forlac'h qui font l'objet d'un plan d'alignement. Certains de ces plans sont restés au stade de projet, d'autres ont trouvé quelques concrétisations. La comparaison du plan de 1821 avec celui de 1867 pour les rues des Augustins et de Saint-Malo montrent bien que plusieurs maisons ont été alignées entre ces deux années, notamment les premières maisons en haut de la rue de Saint-Malo proches de l'actuelle place du général Leclerc. Les alignements de rues de la ville de Lannion semblent marquer une étape importante dans la transformation de la ville qui, bien qu'elle conserve quantité de façades antérieures, prend pour une large part son visage actuel.



Figure 19 - Le promontoire de Lannion le haut du faubourg de Kérampont © BE-AUA

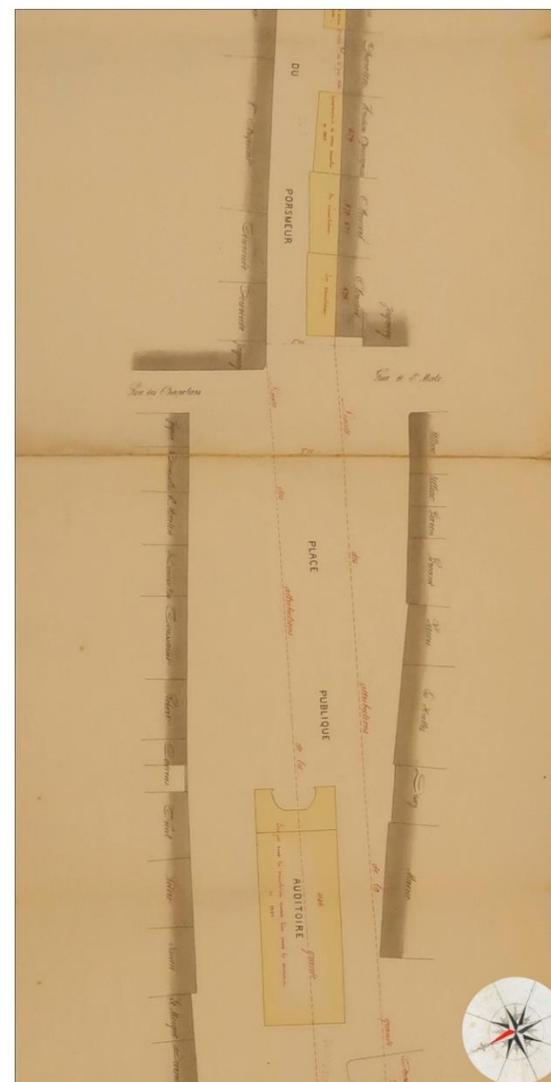


Figure 18 - Plan des alignements des actuelles place du général Leclerc et rue G. de Pontblanc, 1864 (AD22, 2O 113/10, 1864)

Les alignements et la recomposition des espaces publics au XIXe et début XXe siècles : Exemple : l'actuelle place Général Leclerc et ses immeubles « placards »



Figure 21 - Le cadastre de 1826 (AD22)

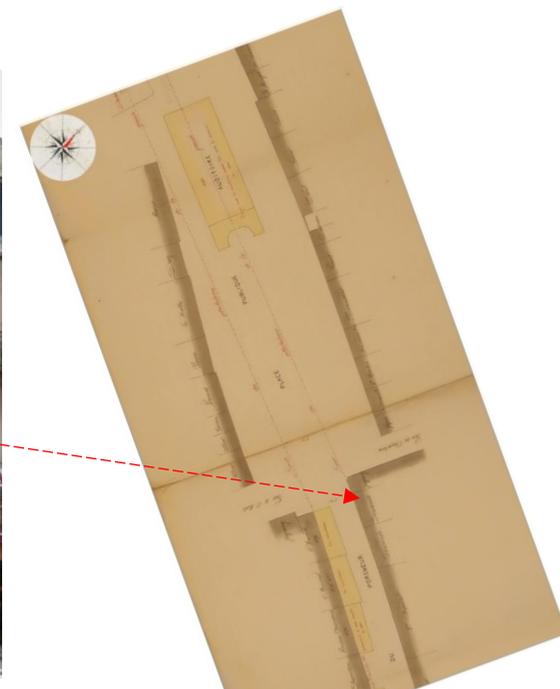


Figure 20 - Plan des alignements des actuelles place du général Leclerc et rue G. de Pontblanc, 1864 [AD 22, 20 113/10, 1864]



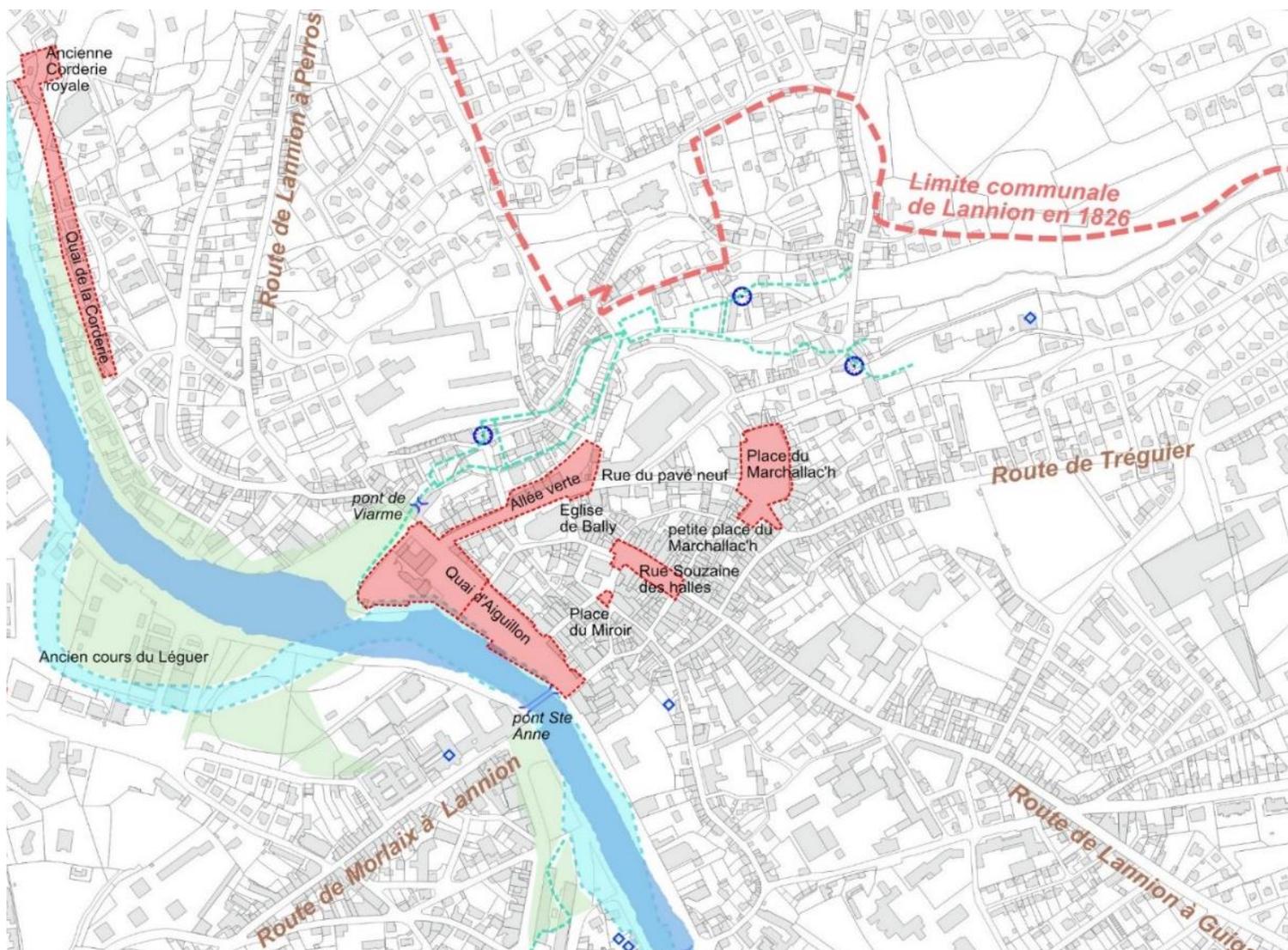


Figure 22 – Interprétation graphique © MM

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Emprise des places et espaces publics (cadastre 1826) |  | Vase |
|  | Ancien tracé des cours d'eau (cadastre 1826) |  | Moulins et lavoirs mentionnés au cadastre de 1826 |



Figure 23 - **LANNION** (Côtes du Nord) « Vue prise en amont du vieux Pont. » (c. 1865) Lithographie (32 x 47,5 cm) de Félix Benoist del, Jacottet lith. Charpentier Éditeur



Figure 24 - Le cadastre de 1826 (AD22)

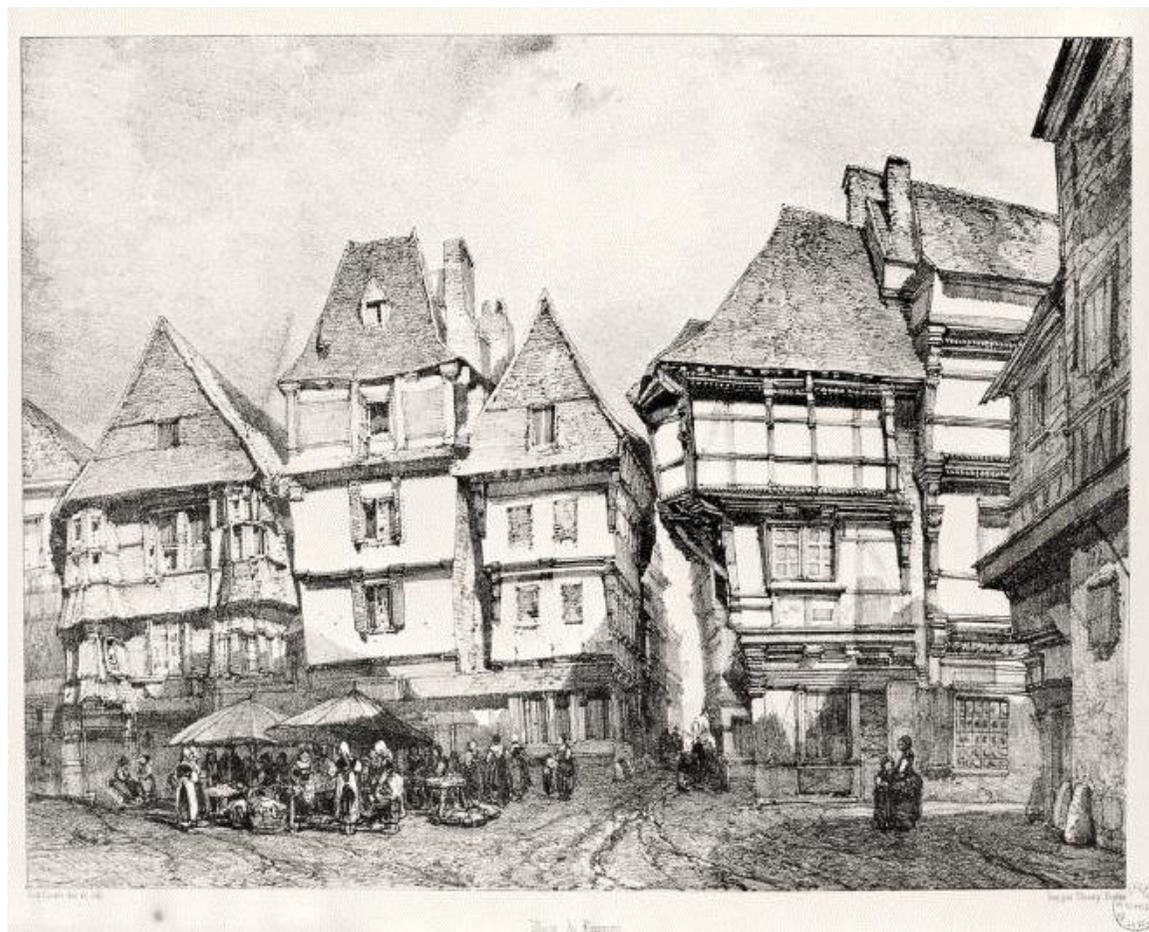
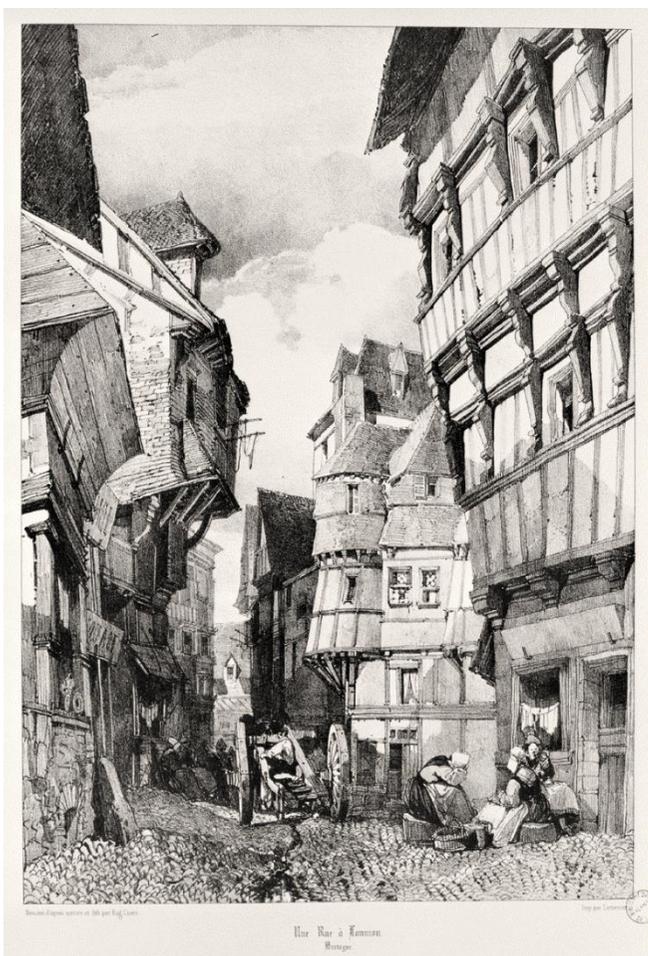


Figure 25 - Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Bretagne
Par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux Imprimerie de Firmin Didot Frères, 1897
BNF Gallica – source concernant les deux images.

1.6 La révolution lannionnaise, 1950 – 2020

Les années 1950 à Lannion voient émerger un projet considérable de décentralisation d'un service des PTT, le Centre National d'Étude des Télécommunications dirigé par Pierre Marzin. Lancé en 1954-1955, ce projet se concrétise avec l'inauguration du CNET en 1963. Le développement du CNET et du Centre de télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou à partir de 1961, a induit l'essor d'une industrie électronique et d'activités tertiaires nouvelles. Le CNET et l'ensemble des nouveaux laboratoires et nouvelles usines privées s'installent progressivement aux environs de l'aéroport de Lannion créé pendant la Seconde Guerre mondiale par les Allemands. Ce nouveau développement du territoire s'accompagne également de l'aboutissement du projet de fusion des communes de Lannion, Buhulien, Serval, Loguivy-lès-Lannion et Brélévenez en 1961 qui forment ensemble le grand Lannion. L'attractivité technologique et industrielle du territoire de Lannion se concrétise aussi par un essor démographique considérable. En effet, l'agglomération de Lannion passe de 9 000 habitants en 1960 à 18 000 en 1980. Ce sont donc des nouveaux besoins en équipement qui naissent en même temps que se développe l'activité économique du territoire. Des premiers logements sortent de terre en 1961 à Penn ar Ru sur la route de Morlaix, d'autres suivront en 1963 à Ker Uhel à proximité de l'aéroport. Lannion construit également de nouveaux établissements scolaires à l'image du lycée polyvalent ouvert en 1966 (Lycée Félix Le Dantec) qui vient s'ajouter au collège Charles Le Goffic qui lui est antérieur de quelques années. [Monnier, 1995, p. 419-426 ; Bouvier, 2007, p. 49-59]. La croissance démographique et industrielle s'accompagne d'un étalement de la ville particulièrement bien visible sur les photographies aériennes de l'IGN entre les années 1950 et 1990. L'étalement de la ville fonctionne aussi avec l'augmentation de la circulation automobile qui marque aussi la ville. Ainsi l'anse de Viarmes, et son quai au sable, emblématique des photographies de Lannion au début du XXe siècle, est comblée en 1966 et aménagée en parking. Lannion développe également son réseau routier. L'actuelle D788 est percée à partir du début des années 1960 pour relier le centre-ville à l'aéroport et au CNET alors que la D786, dite périphérique sud, est aménagée à partir de 1973. Ensemble, ces

deux routes permettent de traverser la ville en longeant le Léguer sans entrer dans ses

vieilles rues. La construction des routes D786 et D788 s'accompagne également de l'ajout d'un nouveau pont sur le Léguer, l'actuel pont Viarmes, facilitant la circulation vers Morlaix avec le prolongement de la D786 en rive gauche à partir du début des années 1980. Enfin, au début des années 2000, une nouvelle voie, la D767, permet de contourner la ville par le nord en enserrant l'essentiel de la zone bâtie de l'agglomération lannionnaise. [AM L, 2O 40, aménagement de l'anse de Viarmes ; AM L, 2O 40, construction du boulevard périphérique sud, 1973 ; RLT-IGN, photographies aériennes, 1947-2003].

La mémoire d'un fonctionnement économique qui explique la forme des projets des quais – comblement 1965/1966 :

Le sable était destiné à l'agriculture. Un quai d'attente de marée est également installé au niveau de Loguivy. Quand les petits sabliers disparurent, l'anse de Viarmes resta inoccupée, puis remblayée, devenant parking, place de Gunzburg, en 1986.



Figure 26 - Le quai au sable à Lannion, 1898 - 1903 (AD22, cote : 16Fi 2165)



Figure 27 - Le parking de Gunzburg - géoportail



Figure 28 - Plan général d'alignement de la ville et des faubourgs de Lannion. Plan général/MM. Le Bricquikervstivien et Lopès. 1821, BM L

L'installation sur le territoire du Centre National d'Etude des Télécommunications entraîne une importante consommation d'espace pour des équipements, des zones d'activités, des zones commerciales, des grands collectifs et des lotissements pavillonnaires (parties orange et jaunes), qui font peser une pression importante sur les éléments de mémoire historique des époques antérieures.

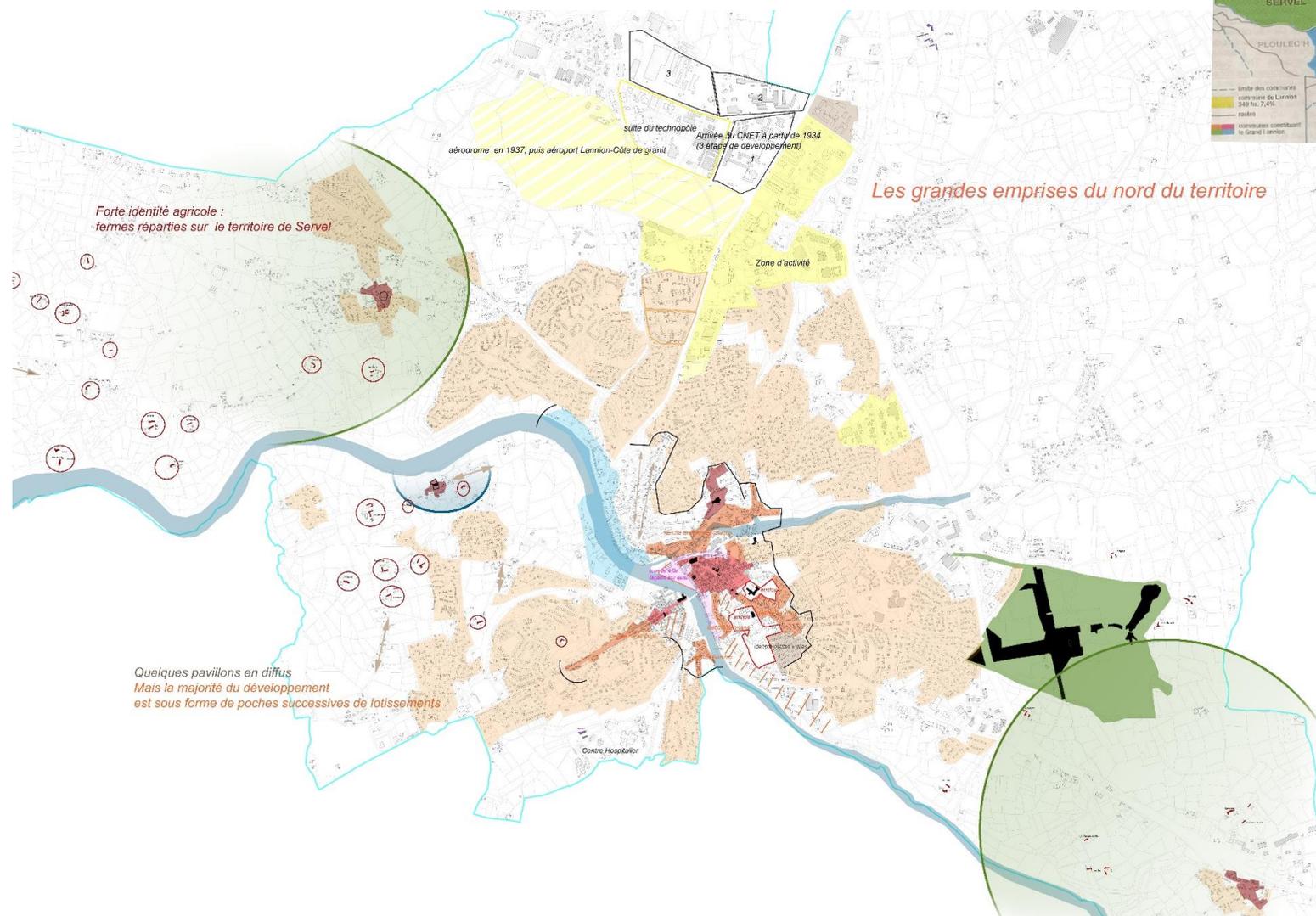


Figure 29 – Interprétation graphique © BE-AUA

2. Servitudes

2.1. Le patrimoine archéologique : Zone de Présomption de Prescription Archéologique (servitude administrative)

Une Zone de Présomption de Prescription Archéologique a été définie par un arrêté en date du 18 mai 2015, modifié en date du 2 octobre 2020. Il couvre 23 zones dont les secteurs de Brélévenez, du noyau historique, Kermaria, des quais, de Sainte-Anne et de Kérampont.

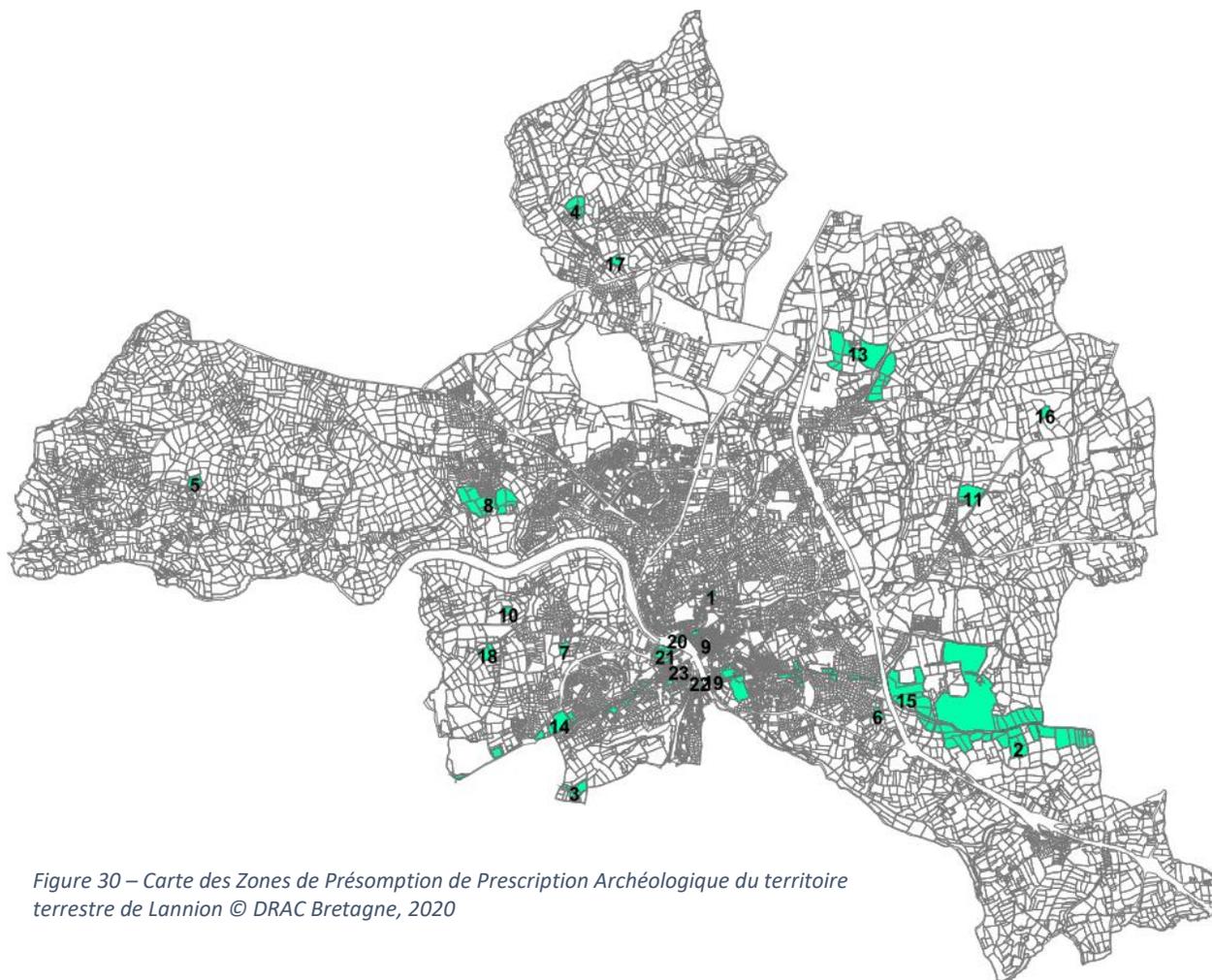


Figure 30 – Carte des Zones de Présomption de Prescription Archéologique du territoire terrestre de Lannion © DRAC Bretagne, 2020

LANNION

N° de Zone	Parcelles	Identification de l'EA
1	2020 : AH.161	9895 / 22 113 0008 / LANNION / EGLISE DE BRELEVENEZ / LE BOURG / cimetière / église / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
2	2020 : N.39 à 42	10256 / 22 113 0010 / LANNION / BRANSIHAN / CONVENANT VRAZ / motte castrale / tumulus ? / Epoque indéterminée
3	2020 : AO.91; AO.104; AO.191; AO.194 ; AO.301	237 / 22 113 0001 / LANNION / LA MOTTA / LA MOTTA / tumulus / cairn / Age du bronze ancien
4	2020 : A.336 à 339 ; A.350 à 352 ; A.1312	238 / 22 113 0002 / LANNION / LE CARBONT / LE CARBONT / tumulus ? / Age du bronze ?
5	2020 : E.1259;E.1380	239 / 22 113 0003 / LANNION / CREC'H-LIA / CREC'H-LIA / dolmen / Néolithique
6	2020 : BY.44	284 / 22 113 0004 / LANNION / KERARPICHON / KERARPICHON / tumulus / Age du bronze

Figure 31 - Liste des Zones de Présomption de Prescription Archéologique © DRAC Bretagne, 2020

N° de Zone	Parcelles	Identification de l'EA
7	2020 : BV.16;BV.17	5937 / 22 113 0006 / LANNION / FERME DE KERHOERS / PEN AR NECH / parcellaire / Gallo-romain
8	2020 : C.311;C.315;C.320;C.321;C.325;C.339;C.341;C.861;C.869;C.1392;C.1458;C.1674;C.1764	19332 / 22 113 0020 / LANNION / KERVOURIC / KERVOURIC / habitat / Néolithique ancien
		23597 / 22 113 0034 / LANNION / KERVOURIC 2 / KERVOURIC / occupation / Mésolithique moyen - Mésolithique récent
		5943 / 22 113 0007 / LANNION / COSQUEROU / COSQUEROU / Epoque indéterminée / enclos
9	2020 : AI.335a337;AI.339;AI.341a343;AI.345-346;AI.348a353;AI.355a370;AI.372a376;AI.378a412;AI.414;AI.419a421;AI.423a432;AI.434-435;AI.437a440;AI.443a448;AI.450;AI.452a455;AI.457a467;AI.469;AI.471;AI.473;AI.476a484;AI.486a489;AI.491a501;AI.503-504;AI.507a510;AI.512a525;AI.527;AI.529a536;AI.538a547;AI.549a552;AI.554a556;AI.558;AI.560a562;AI.564;AI.566;AI.582;AI.584a588;AI.593;AI.630a632;AI.642-643;AI.653a656;AI.662-663;AI.679-680;AI.691a694;AI.698-699;AI.711a714;AI.766-767;AI.774-775;AI.778a781;AI.805a809;AI.818;AI.822-823;AI.836a839;AI.842a846;AI.858a861;AI.864-865;AI.887a889;AI.907-908;AI.914-915;AI.920a922;AI.931a935;AI.946-947;AI.954-955;AK.11;AK.18;AK.20-21;AK.24a27;AK.29;AK.47;AK.50a52;AK.67-68;AK.71;AK.73a75;AK.78-79;AK.300;AK.305a307;AK.309;AK.315a317;AK.330;AK.332-333;AK.335a337;AK.352-353;AK.403-404;AK.416a419;AK.431;AK.444-445;AK.448a454;AK.457-458;AK.473;AK.529-530;AK.533a535;AK.537;AK.540-541;AK.572 et DP associée : places, rues et jardins	12001 / 22 113 0011 / LANNION / CHATEAU DE LANNION / LE BALLY / château fort / Moyen-âge
		20040 / 22 113 0025 / LANNION / EGLISE SAINT-JEAN-du-BALY / CENTRE BOURG / chapelle / Moyen-âge classique - Epoque moderne
		20046 / 22 113 0031 / LANNION / BOURG CASTRAL / CENTRE VILLE / bourg castral / ville neuve / Moyen-âge classique - Epoque moderne
		26519 / 22 113 0044 / LANNION / HALLE MEDIEVALE / HALLE MEDIEVALE / halle / Moyen-âge - Période récente
		26520 / 22 113 0045 / LANNION / ANCIEN AUDITOIRE ET PRISON / ANCIEN AUDITOIRE ET PRISON / prison / tribunal / Moyen-âge - Période récente
10	2020 : BS.71-72 ; BS.77	5936 / 22 113 0017 / LANNION / KERAVAL / KERAVAL / Epoque indéterminée / enclos, fossé
11	2020 : L.609; L.610 ; L.871 ; L.1357; L.1358	19139 / 22 113 0019 / LANNION / CREC'H LAN / CREC'H LAN / Epoque indéterminée / enclos

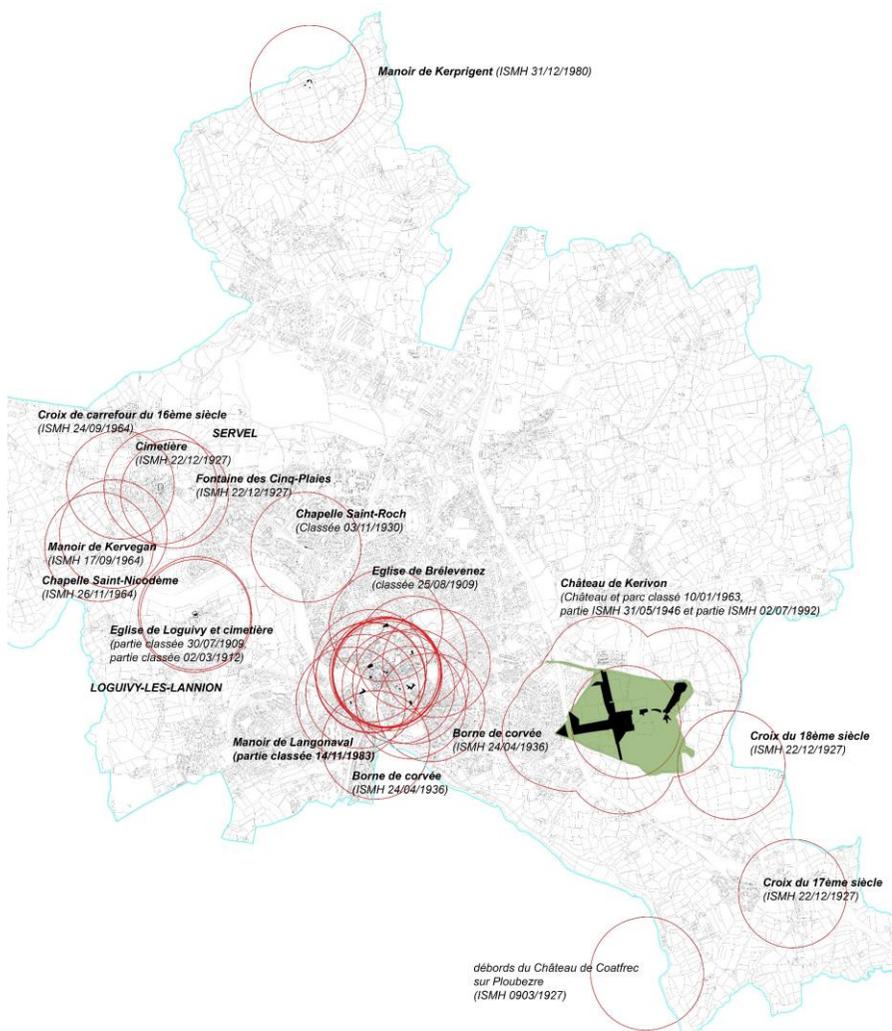
Figure 32 - Liste des Zones de Présomption de Prescription Archéologique © DRAC Bretagne, 2020

N° de Zone	Parcelles	Identification de l'EA
13	2020 : CH.14;CH.21;CH.28à30;CH.507a509;CH.518;CH.519;K.672;K.700;K.776;K.778;K.824a826;K.1050	20041 / 22 113 0026 / LANNION / PEN AN ALLEE / PEN AN ALLEE / enclos funéraire / habitat / Age du bronze moyen - Age du bronze final
		20042 / 22 113 0027 / LANNION / PEN AN ALLEE 2 / PEN AN ALLEE / exploitation agricole / Haut-empire - Haut moyen-âge
14	2020 : AN.261;AN.437;AN.545;AO.146;AO.148;AP.103;AP.108;AP.144;AP.148;AP.149;AP.163;AP.179;AP.402;AP.403;AP.408;AP.421;AP.435;AP.436;AP.533;AP.537;AP.538;BW.75;BW.79;BW.84;BW.275;BW.277;R.926	19557 / 22 113 0021 / LANNION / VOIE LANNION/MORLAIX / section unique de puis La Gare à Porz an Goff / route / Gallo-romain - Epoque indéterminée
15	2020 : AK.239;AK.250;AK.259;AK.630;AL.206;AL.331;AM.8a10;AM.12;AM.298;AM.516;AM.523;AM.525;AM.527;BY.3;BZ.14;BZ.86;BZ.87;BZ.89;;CA.23;CA.49;CA.52;CA.85a88;CA.185;M.190;M.212a215;M.398a404;M.832;M.845;M.846;N.3a5;N.19a22;N.24 ;N.32a34;N.37;N.49a51;N.53;N.54;N.726a729;O.1605a1608	19558 / 22 113 0022 / LANNION / VOIE PLELO/LE YAUDET / section unique de Convenant Braz au "Léguer" / route / Age du fer - Epoque indéterminée ?
16	2020 : K.478	24805 / 22 113 0036 / LANNION / VARQUEZ / VARQUEZ / tumulus / Age du bronze
17	2020 : A.1316;A.1317	25254 / 22 113 0039 / LANNION / DOUAR BARZIC / DOUAR BARZIC / tumulus / Age du bronze
18	2020 : R.41;R.42	25255 / 22 113 0040 / LANNION / KERNEGUEZ / KERNEGUEZ / tumulus / Age du bronze
19	2020 : AK.280a283;AK.285;AK.286;AK.288a290;AK.292;AK.295;AK.296;AK.313;AK.314;AK.395a.400;AK.405a408;AK.542;AK.543	26518 / 22 113 0043 / LANNION / NOTRE-DAME-DE-KERMARIA / NOTRE-DAME-DE-KERMARIA / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
20	2020 : AR.109;AR.296;AR.297;AR.407;AR.408	26521 / 22 113 0046 / LANNION / QUAI PLANTE / QUAI PLANTE / quai / Moyen-âge - Période récente
21	2020 : AR.335;AR.338;AR.340;AR.492;AR.495a498;AR.521;AR.523	26522 / 22 113 0047 / LANNION / SAINT-ANNE / SAINT-ANNE / port ? / Moyen-âge - Période récente
22	2020 : AN.1;AN.2;AN.4a9;AN.15;AN.16;AN.295;AN.357;AN.358;AN.366;AN.368a370;AN.387;AN.492;AN.530;AN.531	26523 / 22 113 0048 / LANNION / GUE DE KERMARIA / GUE DE KERMARIA / gué / pont / Gallo-romain
23	2020 : AR.153;AR.287;AR.288;AR.295	26524 / 22 113 0049 / LANNION / MANOIR DE LANGONAVEL / 15 BIS RUE DE KERAMPONT / manoir / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine

Figure 33 - Liste des Zones de Présomption de Prescription Archéologique © DRAC Bretagne, 2020

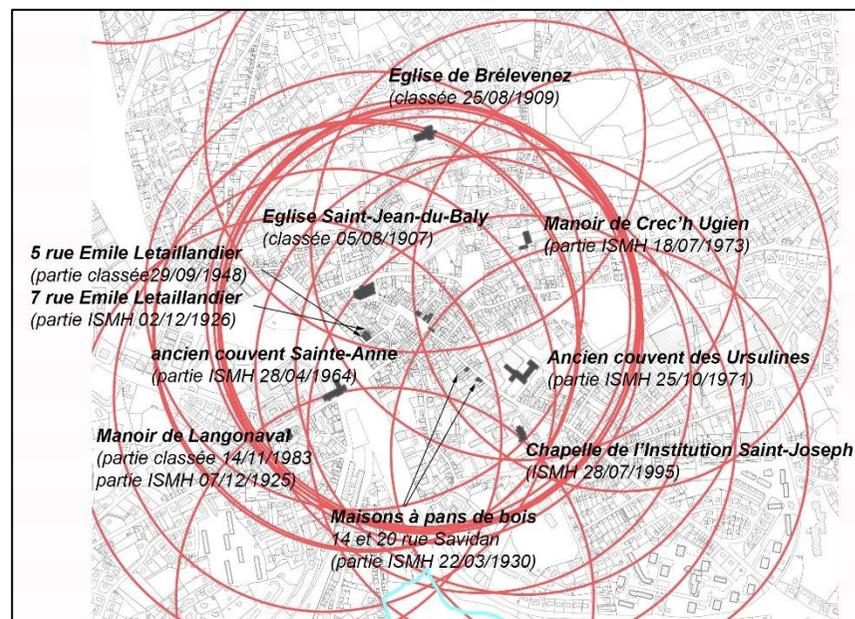
2.2 Le patrimoine historique : les monuments historiques (servitude d'utilité publique)

Le territoire de Lannion possède un patrimoine très riche avec 31 monuments historiques.

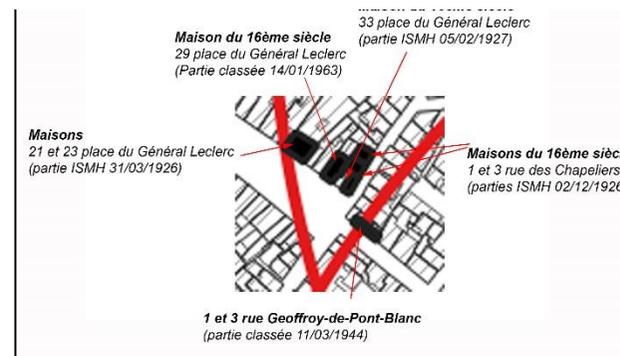


© BE-AUA

+ liste des MH (sans présentation) ?



© BE-AUA



© BE-AUA

L'ensemble des monuments historiques de la ville de Lannion a fait l'objet d'une étude qui a abouti à des Périmètres Délimités des Abords dont les arrêtés ont été pris en date du 8 mars 2023.

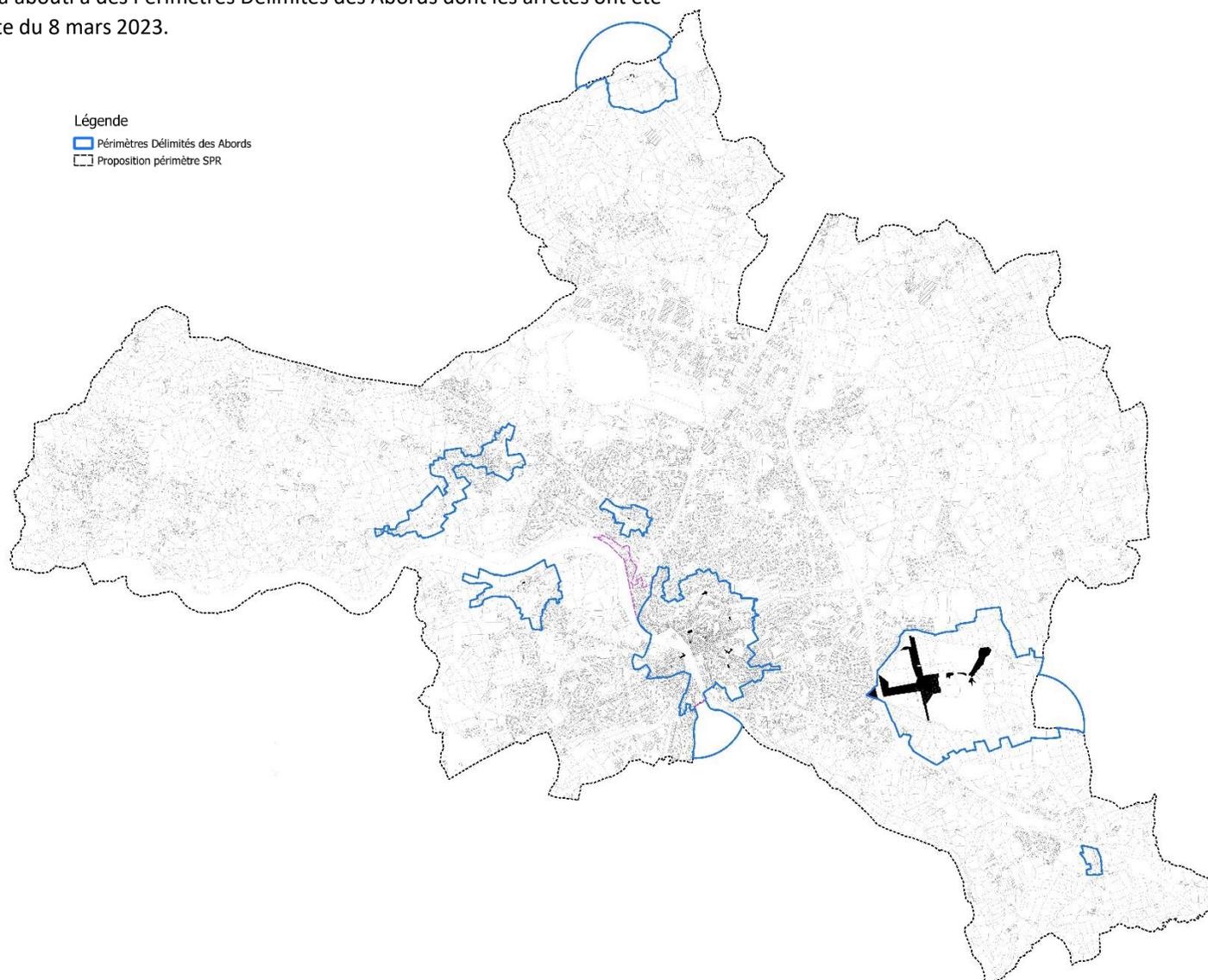


Figure 34 - Carte de localisation des monuments historiques et des Périmètres Délimités des Abords © BE-AUA

2.3 Le patrimoine paysager : sites inscrits et classés (servitude d'utilité publique)

La ville de Lannion compte deux sites classés et un site inscrit :

1. Escaliers et jardins qui les bordent à Brélévenez (arrêté de classement le 23 avril 1937)
2. Château de Kerivon et son parc à Buhulien (arrêté de classement le 10 janvier 1963)
3. Partie des escaliers et jardins qui les bordent à Brélévenez (inscrit par arrêté du 23 avril 1937)

A titre d'information, les rives de l'estuaire du Léguer, de Lannion à Beg Léguer figurent sur la liste indicative des sites à classer, circulaire du 7 juillet 2011.

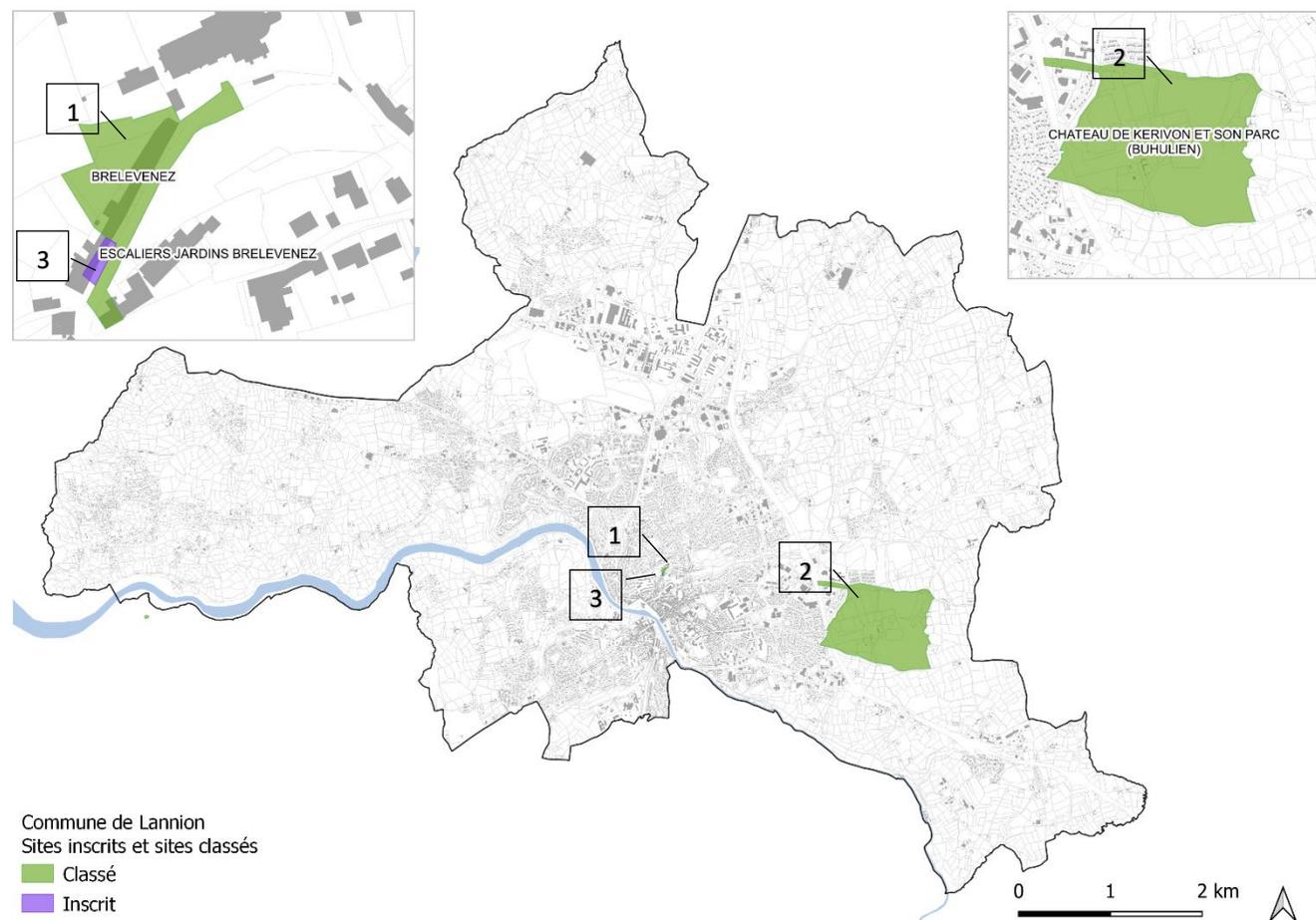


Figure 35 - Carte de localisation des sites inscrits et sites classés de Lannion © MM

III - INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER

1. Les caractéristiques du site et son socle paysager

1.1 Géologie : un bassin sédimentaire encadré de massifs granitiques

D'un point de vue géologique, Lannion se situe à l'extrémité ouest du domaine cadomien nord-armoricain, au sein du Massif armoricain. Sa géologie est caractérisée par des formations volcano-sédimentaires briovériennes encadrées au nord par les petits massifs granitiques du Yaudet de Ploumanac'h, et au sud par le massif granitique de Plouaret. (Source : d'après la Notice géologique de la feuille de Lannion, N° 203, Auteur : BRGM)

La commune se situe dans un pays de basses collines aux sommets aplanis, appartenant à un couloir topographique et tectonique qui va de la baie de Lannion à la baie de Saint-Brieuc. Creusée par l'érosion dans des formations schisteuses volcano-sédimentaires et métamorphiques, cette dépression est limitée au Nord, à l'Ouest et au Sud par trois massifs granitiques et des bordures escarpées commandées par des failles.

La richesse du substrat géologique local et la diversité des roches s'observe dans les matériaux de constructions de certains édifices de Lannion, schistes tuffacés, granite du Yaudet, granites de l'Île-Grande... (Source : La pierre dans les constructions à Lannion, Louis Chauris, HAL CCSD, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015).

La commune comptait sept carrières qui ne sont plus en activités, comme à Brélévenez et au Moulin au duc par exemple.

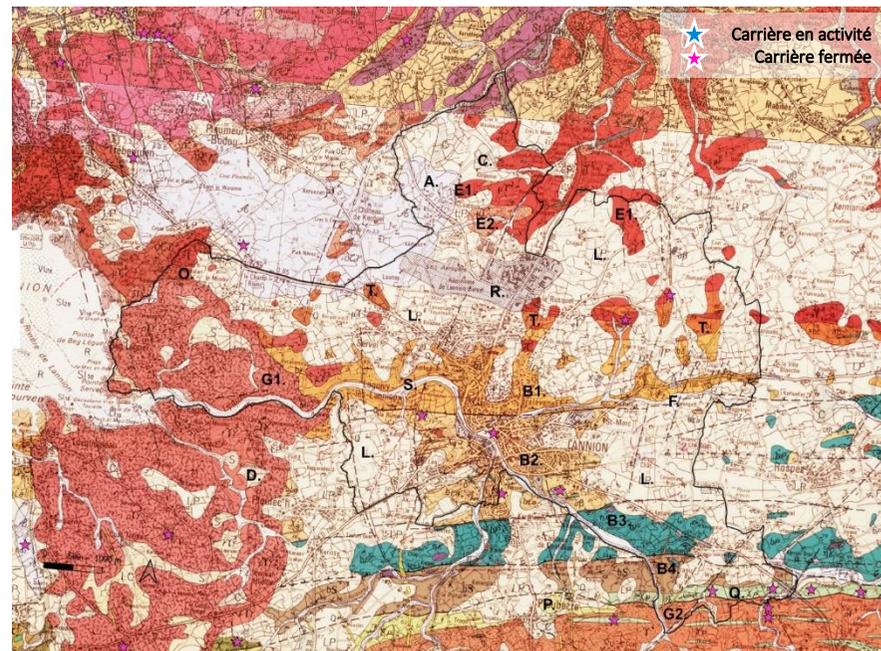


Figure 36 - Carte géologique de Lannion © MM, Source : BRGM Infoterre

Légende :

- A : Arènes kaoliniques
- B1 : Formation de Locquirec : Membre de Locquémeau : laves
- B2 : Formation de Lannion : métavolcanites et hypovolcanites acides
- B3 : Formation de Paimpol : métabasaltites spilittiques
- B4 : Formations briovériennes, Formation de Buhulien
- C : Colluvions de tête et de fond de vallon
- D : Dépôts de versant et coulées de "head"
- E1 : Granite à gros grain de Port-Blanc
- E2 : Microgranodiorite de Pleubian
- F : Alluvions fluviales récentes
- G1 : Massif du Yaudet : Granite porphiroïde
- G2 : Massif de Plouaret : Granodiorite de Ploubezre
- L : Epandage limoneux : "limon ocre"
- O : Orthogneiss granitique de Trébeurden : Faciès rubané
- P : Formations paléozoïques : Schistes de Ploumillau
- Q : Formations paléozoïques : Quartzites de Ploumillau
- R : Remblais terrigènes : stériles et décharges
- S : Sédiments estuariens récents : "slikke"
- T : Formation de Locquirec, Membre de Coatréven : tufs acides

1.2 Relief et hydrographie : l'estuaire du Léguer et plateau littoral

L'estuaire du Léguer et la façade maritime

Le relief de Lannion se caractérise par la vallée du Léguer et ses coteaux. Elle a une façade maritime de 2 kilomètres de long, au niveau des pointes de Beg Léguer et de Serval. Les falaises de Beg Léguer culminent à une quarantaine de mètres d'altitude. L'altitude de la commune varie de 0 m au bord de la mer, à plus de 100 m sur le plateau, aux lieux-dits Bel-Air Loguivy au sud du Léguer, et de Minihiy, au nord du Léguer.

Un plateau littoral entaillé par la vallée du Léguer

Le bourg ancien de Lannion s'est implanté au niveau de l'embouchure du Léguer, à proximité de la confluence des ruisseaux de Pen ar Biez et de Kerlouzouen.

Lannion s'est développée d'abord dans le fond de vallée et sur les rives de Léguer, puis l'urbanisation a gravi les coteaux et conquis le plateau. Le relief est un élément majeur qui a conditionné le développement urbain de Lannion. Le centre ancien est dominé par des coteaux au dénivelé important, dévalés par des rues pentues aux noms évocateurs du relief (crec'h signifiant colline) : rues de Pors an Prat, Crec'h Quellien, rue de Crec'h Tanet, rue Kervenno, rue de Kerampont... offrant des vues plongeantes sur la ville. L'Escalier de Brélévenez, emblématique de Lannion, gravit la colline du Crec'h Tanet dominant la ville. Le coteau nord est entaillé par de nombreux cours d'eau secondaires, comme les ruisseaux de Kerambellec, Pen ar Biez, Le Goas lagorn...

Le Léguer est un fleuve côtier, aussi appelé « Rivière de Lannion » dont le cours mesure environ 58 kilomètres de sa source jusqu'à Lannion. En aval du centre de Lannion le Léguer s'élargit en un large estuaire, long d'environ 9 kilomètres, au bout duquel il se jette dans la Manche au niveau du Beg Léguer.

Le Ruisseau de Goas lagorn constitue la limite communale entre Lannion et Trébeurden à l'Ouest, le Kerduel marque la limite avec Pleumeur-Bodou.

Le Léguer (partie Ouest) constitue la limite communale entre Lannion et Ploulec'h au sud, et le Léguer (partie Est) marque la limite entre Lannion et Tonquédec.

Ce réseau hydrographique est accompagné par un riche patrimoine lié au cours d'eau : Quais, accès à l'eau, et cales, liés à l'activité portuaire, moulins, ponts, lavoirs, sources, fontaines...

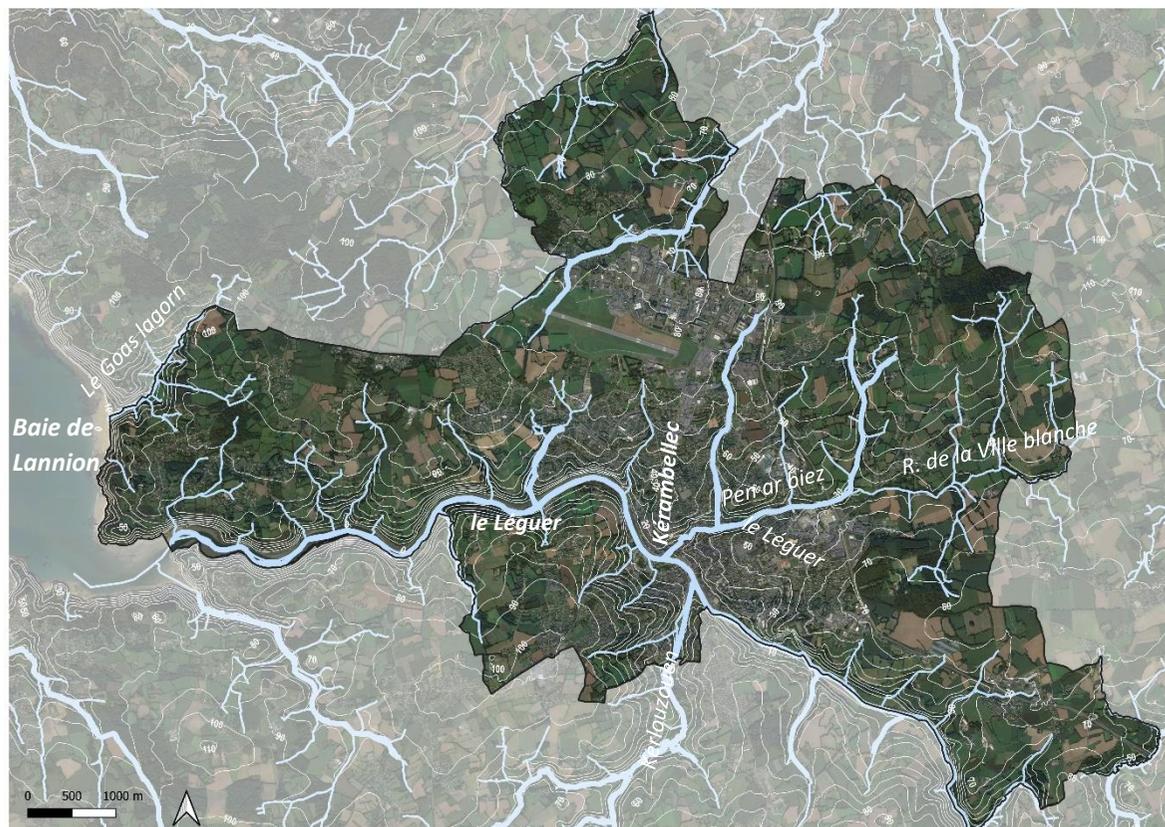


Figure 37 - Carte du relief et de l'hydrographie de Lannion © MM, Source : Geoservices

2. Diagnostic paysager à l'échelle de la commune

2.1 Les composantes paysagères de Lannion

Les Unités paysagères

Le territoire de Lannion présente de grandes zones urbanisées continues, marquées notamment par la « fusion » des anciens bourgs de Lannion, Brélévenez, Buhulien, Loguivy-lès-Lannion et Servel, leurs extensions urbaines, l'aéroport et le parc d'activités Pégase.

Les paysages agricoles sont principalement situés sur le plateau, et les paysages naturels accompagnent le réseau hydrographique (vallée, vallon) et le littoral (falaises, estuaire).

On dénombre onze unités paysagères à l'échelle communale :

1. Les falaises du Beg Léguer et vallée de Goas-Lagorn
2. L'estuaire du Léguer
3. La vallée du Léguer urbanisée
4. Les vallons du Pen ar biez et du Kerambellec
5. Le vallon du Kerlouzouen - Buzulzo
6. Le plateau de Loguivy
7. Le plateau de Servel
8. Le plateau de Brélévenez
9. Le plateau de Coatquis
10. Le plateau de Buhulien
11. L'aéroport de Lannion

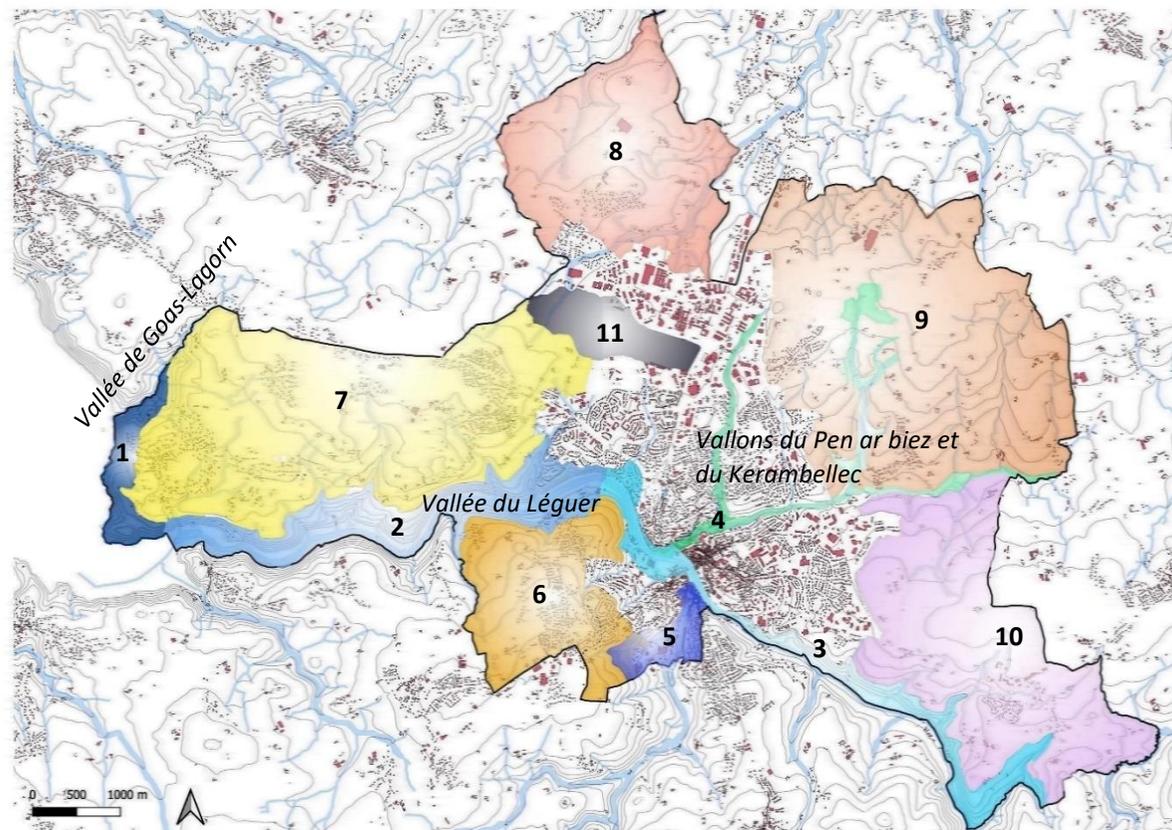


Figure 38 - Carte des unités paysagères à l'échelle de la commune de Lannion © MM



Figure 39 - Photographie de la vallée du Léguer © MM

La structure paysagère

La structure paysagère se compose de la trame viaire, de la trame végétale, et de la trame minérale.

La trame viaire ancienne est composée des anciennes routes (présentes sur la photographie aérienne de 1950) qui desservaient les communes importantes alentours : route de Trébeurden, Pleumeur, Trégastel, Perros, Tréguier...

La trame viaire récente est composée des axes majeurs créés ou remaniés à partir de la seconde moitié du XXe siècle notamment les boulevards Larmor, Lafayette, Louis Guilloux, Pierre Mendès-France, l'avenue de la Résistance, l'avenue Pierre Marzin, et les départementales D788, D767.

Le quai de la Corderie se prolonge par le chemin de halage le long du Léguer.

Le sentier côtier parcourt la façade littorale de Lannion aux pointes du Beg Léguer et de Servel. A noter la disparition de l'ancienne voie ferrée de Lannion à Perros (partiellement aménagée en GR34 aujourd'hui) et la démolition et reconstruction plus en retrait de la gare de Lannion en 2000.

La trame végétale est composée des vallées et vallons boisés, des arbres bordant les chemins ruraux et du réseau de haies bocagères des plateaux.

Le bocage est un élément fort du patrimoine paysager local.

La trame bleue est composée des cours d'eau et zones humides.

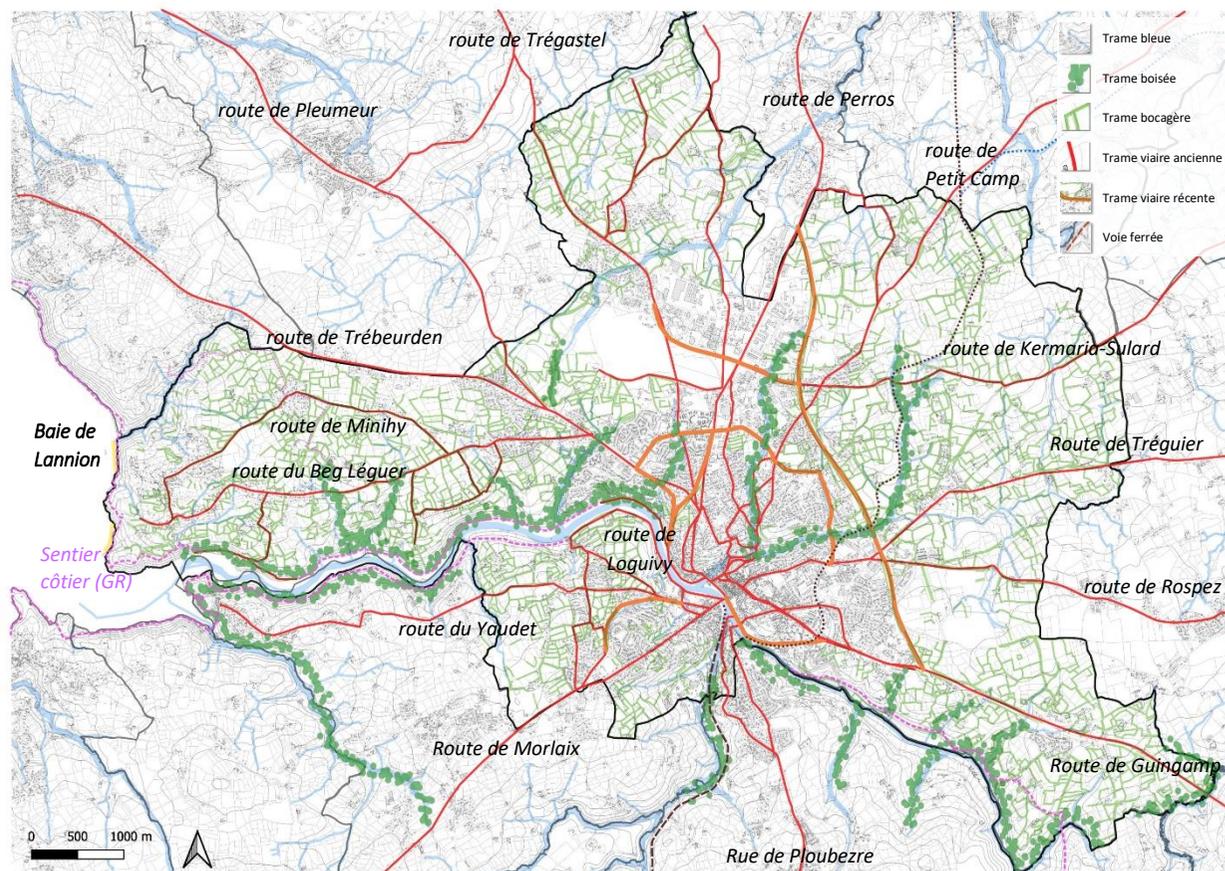


Figure 40 - Carte des structures paysagères de Lannion © MM



Figure 41 - Bocage, route de Pont bren © MM

2.2 Les principales valeurs paysagères

Les ensembles remarquables

Lannion compte de grands ensembles paysagers, situés en milieu rural, qui sont principalement des parcs et domaines de châteaux parmi lesquels :

- Le parc boisé du château de Kerivon ;
- Le parc du château du Cruguil ;
- Le domaine du manoir de Kerprigent et le phare terrestre ;
- Le Bois de Rumanton ;
- Le parc du manoir de Trorozec.

Et en contexte plus urbain :

- L'église et les escaliers de Brélévenez ;
- La chapelle St Roch et ses abords ;
- Eglise St Pierre de Serval et chapelle St Nicodème ;
- L'église St Ivy et ses abords ;
- L'église Ste Marguerite de Buhulien.

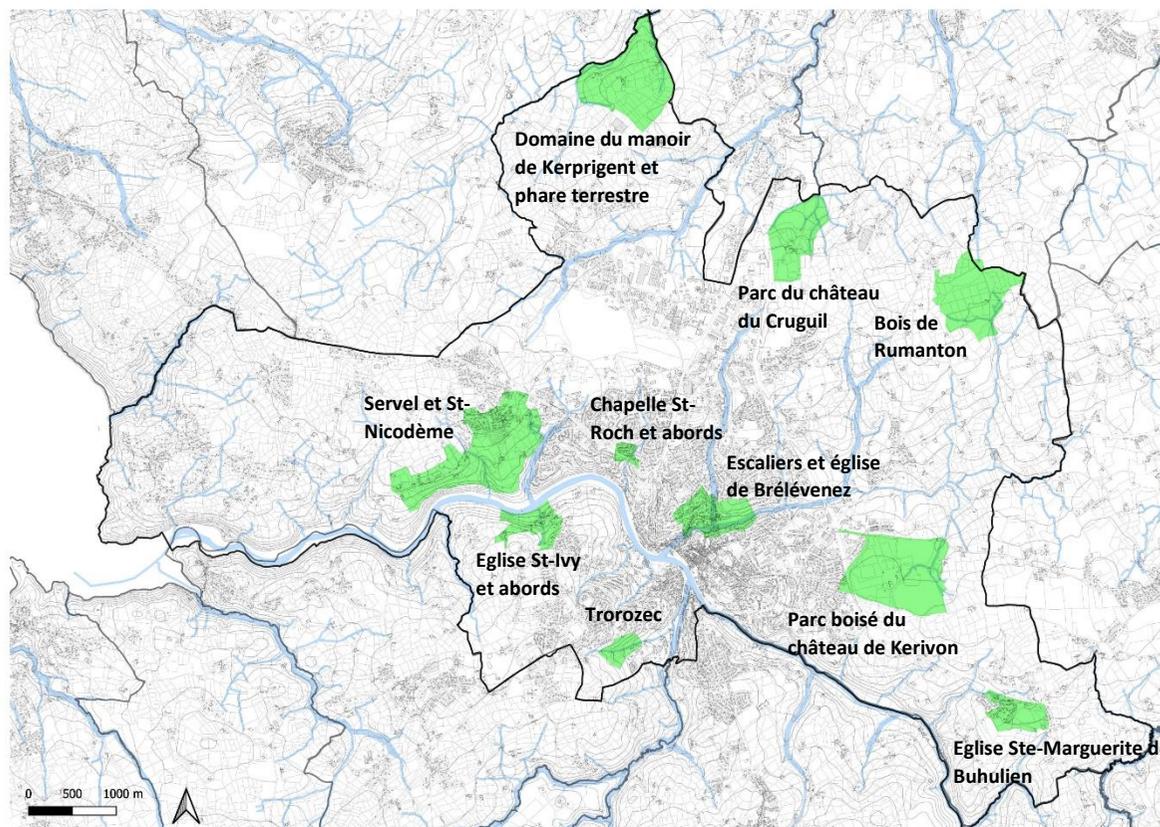


Figure 42 - Cartes des principaux ensembles paysagers de Lannion © MM

Les points de vue

La carte ci-contre repère :

- Les points d'appel visuel : clochers, châteaux d'eau, pylônes...
- Les perspectives lointaines sur ces points d'appel ponctuels.
- Les perspectives visuelles : les vues sur la vallée du Léguer, et les perspectives urbaines
- Les points de vue panoramique depuis les points hauts, depuis les hauteurs des falaises du Beg Léguer.
- Les vues larges depuis les points bas que sont les plages offrent des points de vue tournés vers le large avec une grande amplitude de vue. Les vues larges depuis les ports naturels sur le Léguer (Port de Beg Hent et Port de Pors Nevez).

Ces différentes perceptions révèlent :

- De nombreuses relations de covisibilité entre des éléments, de part et d'autre du Léguer notamment
- Des relations de cosensibilité entre les différents secteurs (Loguivy/Servel)

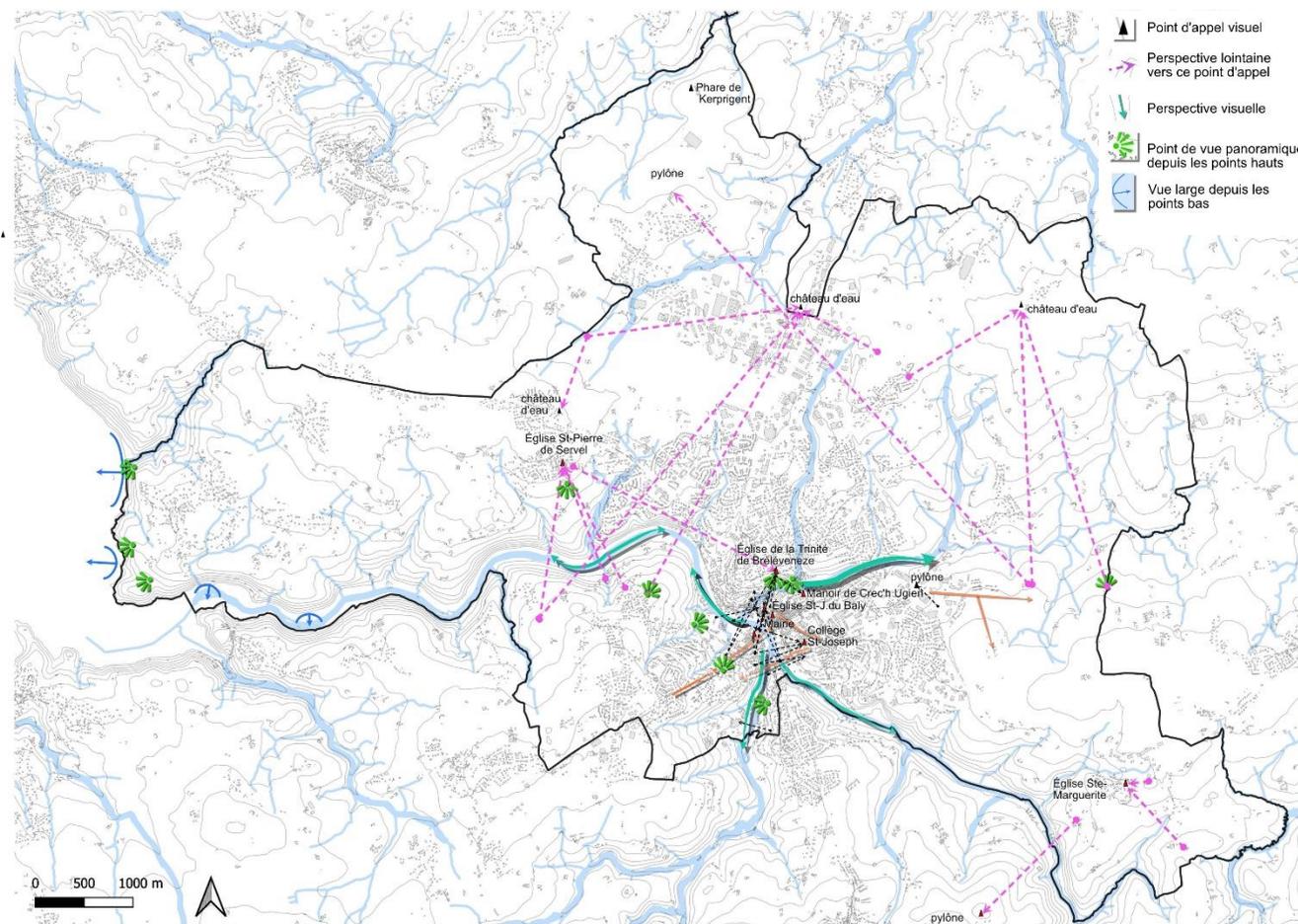


Figure 43 - Carte du paysage perçu de Lannion © MM



Figure 44 - Vue panoramique depuis Brélévenez © MM

2.3 Patrimoine naturel et paysager

A l'échelle communale

Lannion est située dans un site paysager fort, l'embouchure du Léguer, à la rencontre de plusieurs éléments paysagers : la mer, le fleuve et le plateau.

Lannion possède un patrimoine naturel riche, ainsi que des paysages naturels liés à la présence de la vallée du Léguer et de la Baie de Lannion. Ces espaces naturels, riches en biodiversité sont protégés ou indiqués comme ayant un intérêt écologique (faune, flore) par des zonages réglementaires ou d'inventaires (Natura 2000, ZNIEFF 1) :

2 sites Natura 2000 :

- 1) ZSC « Côte de granit rose, des îles Millau à Tomé, archipel des 7 îles » (site N°FR5300009)
- 2) ZSC « Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » (site N° FR5300008)

Au sein du bassin versant du Léguer, des sources à la mer, ce sont 3 204 hectares de rivière, forêt, lande, estuaire et falaise littorale qui sont inscrits au sein du site Natura 2000.

2 Sites classés :

- 3) Escaliers et jardins qui les bordent à Brélévenez
- 4) Château de Kerivon et son parc à Buhulien

1 Site inscrit :

- 5) Partie des escaliers et jardins qui les bordent à Brélévenez

3 ZNIEFF :

- 6) Côte de Beg Leguer et vallon de Goas lagorn,
- 7) Estuaire du Léguer,
- 8) Basse Vallée du Léguer

Espaces protégés et gérés :

- 9) Pors Mabo - Beg Leguer (Conservatoire du Littoral)

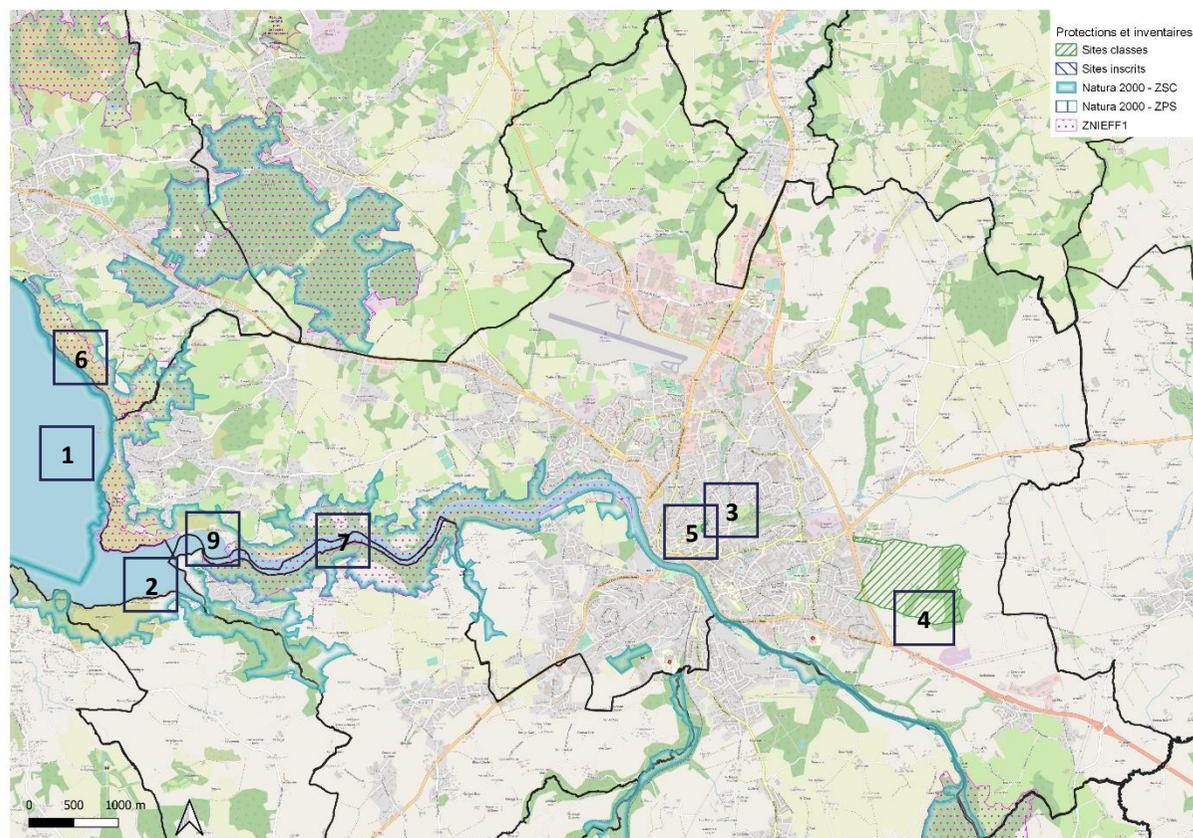


Figure 45 - Carte Protections et inventaires existants du patrimoine naturel et paysager de Lannion © MM, fonds de carte ©OpenStreetMap contributors-Open Database License (ODbL)

A titre d'information, les rives de l'estuaire du Léguer, de Lannion à Beg Léguer figurent sur la liste indicative des sites à classer, circulaire du 7 juillet 2011.

A l'échelle du Site Patrimonial Remarquable

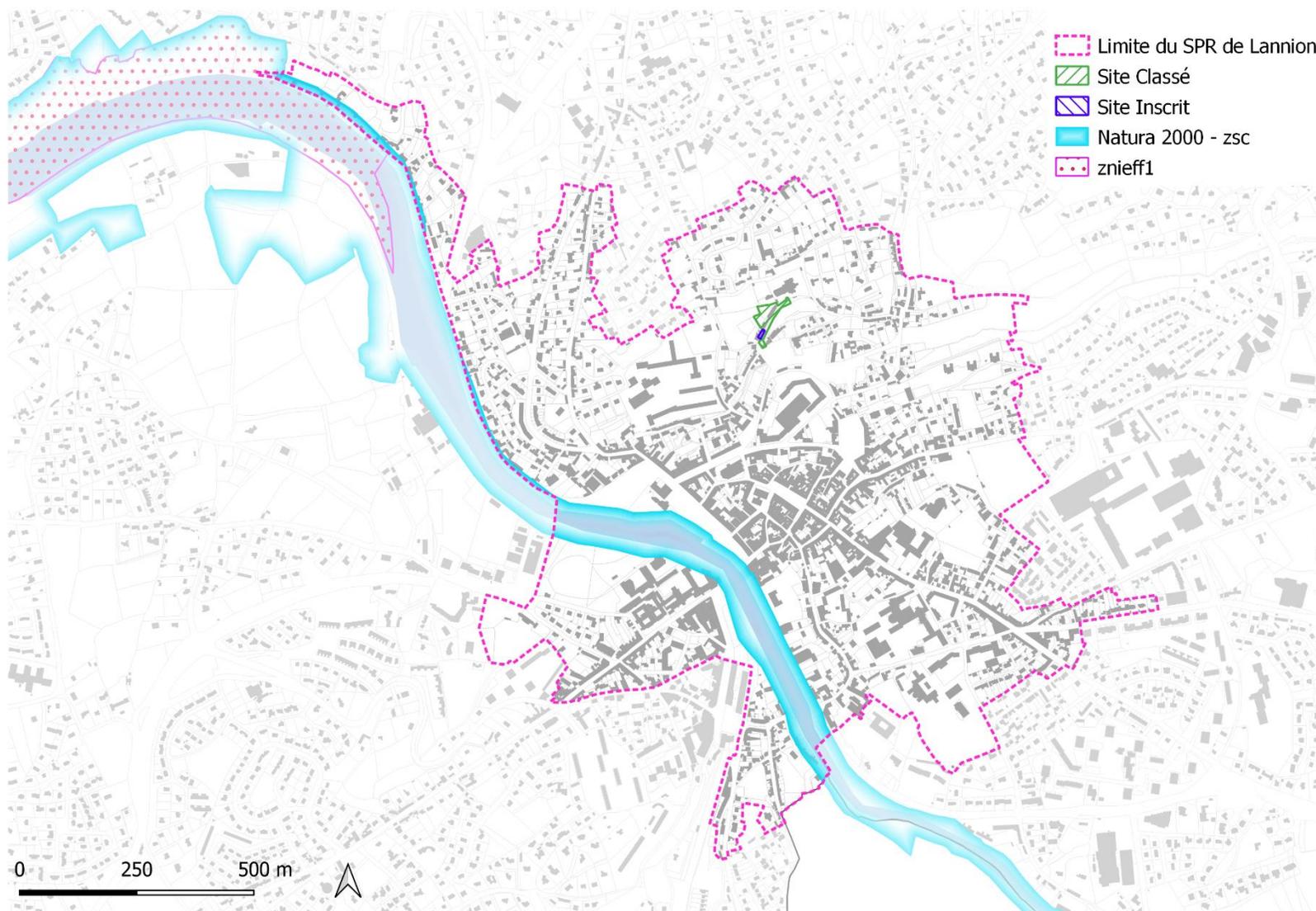


Figure 46 - Carte des espaces protégés et inventaire du patrimoine naturel du SPR de Lannion © MM

3. Synthèse du diagnostic paysager au sein du SPR

3.1 La carte de repérage des typologies d'espaces

La cartographie des typologies des espaces a été réalisée, elle permet de visualiser les typologies d'espaces et leur localisation.

	Typologie	Description	Protection
	Parcs et jardins	Parc boisé, parcs des demeures, patrimoine arboré, espaces naturels	Parc ou jardin de pleine terre
	Jardin, espace vert	Jardin ou espace libre participant au cadre paysager, agrément, accompagnement du bâti Espace libre perçu, jardin de devant, espace libre, avant-cour	Espace libre à dominante végétale
	Espace public majeur	Espace public historique situé au sein du centre ancien ou sur les voies anciennes majeures	Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
	Espace libre, stationnement	Espace libre ou stationnement dévalorisant, espace libre dont le traitement peut être amélioré	Espace libre à dominante minérale à requalifier



Figure 47 - Illustration des typologies, SPR de Lannion © BE-AUA

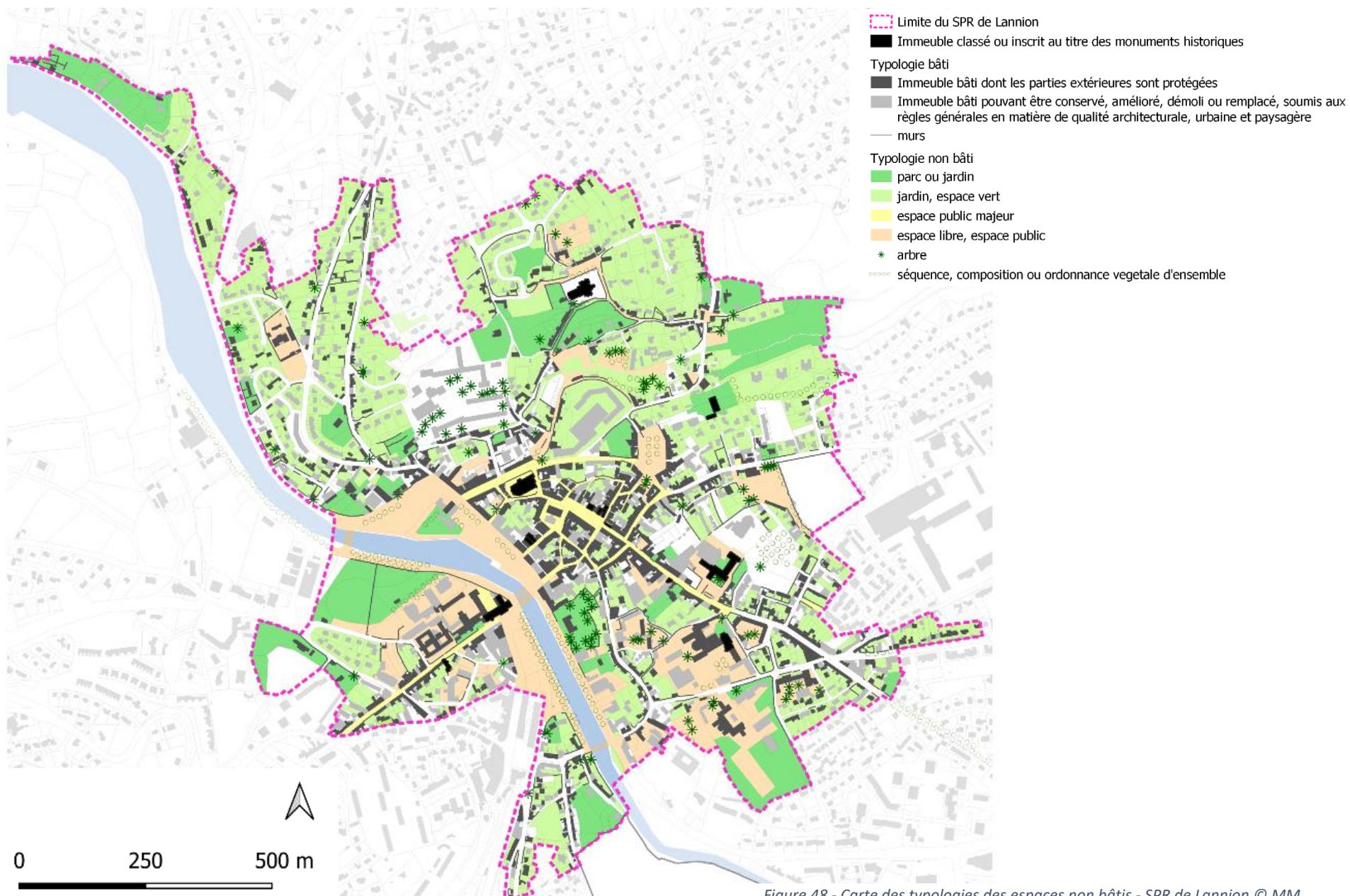


Figure 48 - Carte des typologies des espaces non bâtis - SPR de Lannion © MM

3.2 L'identification des espaces protégés

À la suite du repérage, les espaces à protéger ont été caractérisés afin d'appréhender les problématiques de préservation et de mise en valeur des éléments paysagers.

1. PARC ET JARDIN DE PLEINE TERRE

CARACTÉRISTIQUES

Morphologie

Parcelle de grande taille, carré ou rectangulaire
Surface moyenne : 800 m²

Liaison à l'espace public, limites

Muret surmonté d'une grille barreaudée (côté rue) ou hauts murs de clôture, d'enceinte, de division parcellaire.

Portails, piliers, portes piétonnes et escaliers d'origine

Implantation du bâti

Généralement bâtiment isolé au milieu de la parcelle ou en retrait de la rue. Présence d'un parc arboré ou d'espaces de pelouse, allée ou cour en gravillons.

COMPOSITION

Rapport au site

Mise en scène du bâtiment au sein de son parc
Implantation du bâtiment et relation du bâti avec le « vide » qui l'entoure

Masses boisées, espaces dégagés (parterres, pelouses)

Allées, cheminement

Vues, dégagements visuels et perspectives à l'intérieur du parc ou jardin et vers la rue, le Léguer.

Décors, agrément

Edicules

SOLS

Nature des sols

Surfaces en pleine terre

Perméabilité des sols à l'eau

Surfaces perméables

VÉGÉTATION

Composition paysagère

Arbres en sujets isolés et en port libre : agrément, point d'appel visuel

Arbres en alignement : agrément, perspective, accompagnement d'une allée
Strate arborée, arbustive et herbacée

Arbres de grande hauteur : grands conifères, arbres ornementaux, émergents des parcs et jardins

Essences végétales

Espèces introduites au début du XXe siècle : palmiers, cèdres

Registre parcs urbains : marronniers, chênes, tilleuls, magnolias



Parc de la demeure de Haute Rive – Lannion © BE-AUA



Parc du couvent St-Anne – Lannion © BE-AUA



Parc arboré d'une demeure, Allée Clémenceau – Lannion © MM

Parc et jardin de pleine terre



Les risques majeurs : disparition des arbres, disparition des surfaces de pleine terre plantées, notamment lors d'extension, construction neuve, construction de places de stationnement, imperméabilisation, disparition des clôtures d'origine (y compris porte et portillon), remplacement du portail par un portail en PVC standard.

Figure 49 - Illustration typologie Parc et jardin de pleine terre © MM

2. ESPACE LIBRE A DOMINANTE VEGETALE

CARACTÉRISTIQUES

Morphologie

Parcelle de taille moyenne

Surface moyenne : 350 m²

Liaison à l'espace public, limites

Muret surmonté d'une clôture décorée (côté rue)

Murs de soutènement, de clôture

Portails, piliers d'origine

Implantation du bâti

Bâtiment isolé au milieu de la parcelle, à l'alignement ou en retrait de la rue.

Présence d'espaces libres, pelouse, cour ou allée en gravillons.

COMPOSITION

Rapport au site

Implantation du bâtiment et relation du bâti avec le « vide » qui l'entoure

Espaces libres devant la maison, perçus depuis la rue

Espaces dégagés : parterres, pelouses

Allées, cheminement, espaces libres, cours

SOLS

Nature des sols

Surfaces en pleine terre

Perméabilité des sols à l'eau

Surfaces perméables

VÉGÉTATION

Composition paysagère

Arbres, arbustes, pelouses

Arbres de taille moyenne

Essences végétales

Registre ornemental : Palmiers, magnolias, mimosa



Jardin rue de Kerampont – Lannion © BE-AUA



Jardin rue de Buzulzo – Lannion © BE-AUA



Jardin de l'Hôtel de Tonquédec - Lannion © BE-AUA

Espace libre à dominante végétale



Les risques majeurs : disparition des arbres, disparition des surfaces de pleine terre plantées, notamment lors d'extension, construction neuve, construction de places de stationnement, imperméabilisation, appauvrissement des clôtures, accompagnées de portails ou brise-vues en PVC standard.

Figure 50 - Illustration typologie Espace libre à dominante végétale © MM

3. PLACE COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE A DOMINANTE MINERALE

CARACTÉRISTIQUES

Description

Espaces publics majeurs et rues situées dans le centre ancien, ainsi qu'au début de la rue Jean Savidan et de la rue de Kérampont, et aux espaces privés type cour pavée de qualité.

Morphologie

Rues et ruelles du centre médiéval de Lannion et les places publiques attenantes, souvent de petite taille. Cours et espaces libres

Limites

Espace public bordé de bâtis d'intérêt architectural ou des murs anciens, éléments de voirie anciens : dalle, seuils, marches...

Espaces privés : bordés de murs ou de bâtis.

COMPOSITION

Rapport au site

Mise en scène des bâtiments qui la bordent, relation du « vide » avec le bâti qui l'entoure

Espaces dégagés, allées, cheminements

Vues, dégagements visuels et perspectives sur les édifices alentours

Décor, agrément

Puit, croix

Composition spatiale

Voirie : caniveau central ou deux caniveaux latéraux en pavés

SOLS

Nature des sols

Revêtements minéraux :

- Surfaces en pavés anciens ou récents qualitatifs, ou gravillons

- Caniveaux en pavés

Perméabilité des sols à l'eau

Surfaces majoritairement imperméables

VÉGÉTATION

Composition paysagère

Allées en gravillons, petits espaces de pelouse.



Place de l'Eglise – Lannion © MM



Rue des Augustins – Lannion © MM



Rue de Kerampont – Lannion © MM

Place cour ou autre espace libre à dominante minérale



Les risques majeurs : disparition des revêtements modulaires et éléments de voirie anciens (pavés, dalles, seuils, marches, bornes), aménagements routiers dévalorisants : enrobé noir, marquage au sol criard...

Figure 51- Illustration typologie Place cour ou autre espace libre à dominante minérale © MM

4. ESPACE VERT À CRÉER OU À REQUALIFIER

CARACTÉRISTIQUES

Description

Espaces devant retrouver une qualité paysagère, dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif est de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt.

Morphologie

Surface variable

Liaison à l'espace public, limites

Muret surmonté de hauts murs
Portails, piliers, portes piétonnes et escaliers d'origine

Implantation du bâti

Généralement bâtiment isolé au milieu de la parcelle ou en retrait de la rue.

COMPOSITION

Rapport au site

Mise en scène du bâtiment au sein de sa parcelle
Implantation du bâtiment et relation du bâti avec le « vide » qui l'entoure
Vues, dégagements visuels et perspectives
Présence de stationnements à l'emplacement d'anciens jardins, parfois jusqu'en pied de façade, aspect routier dépréciant pour le bâti.

SOLS

Nature des sols

Revêtements minéraux
Stationnements en enrobé, dallage

Perméabilité des sols à l'eau

Surfaces imperméables à requalifier (enrobés ...)

VÉGÉTATION

Composition paysagère

Le rapport plein/vide entre le bâti et le non bâti
Peu d'éléments végétaux



Espace Sainte-Anne – Lannion © MM



Parking résidence du Parc Sainte-Anne, rue Paul Péral – Lannion © MM



Parking ancien CIO, Venelle des écoles – Lannion © MM

Espace vert à créer ou à requalifier



Les risques majeurs : construction de places de stationnement, imperméabilisation, perte de qualité de ces espaces libres.

Les enjeux : retrouver une qualité paysagère, requalifier ces espaces pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols.

Figure 52 - Illustration typologie Place cour ou autre espace vert à créer ou à requalifier © MM

5. PLACE COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE A DOMINANTE MINERALE A REQUALIFIER

CARACTÉRISTIQUES

Description

Espaces libres dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine.

Morphologie

Surface variable

Parfois emprises des anciens couvents (Capucins, Ursulines, Sainte-Anne)

Limites

Espaces publics : voirie, places majeures à requalifier, ponts, stationnements à requalifier ou récemment requalifiés.

Espaces privés : cours d'écoles, abords d'équipements

Hauts murs d'enceinte, murs de clôture

Portails, piliers, portes piétonnes et escaliers d'origine

Implantation du bâti

Parfois dans les cours et abords d'équipements : plusieurs bâtiments au sein de grandes parcelles.

COMPOSITION

Rapport au site

Mise en scène des bâtiments qui la bordent, relation du « vide » avec le bâti qui l'entoure

Espaces dégagés, allées, cheminements

Vues, dégagements visuels et perspectives sur les édifices alentours

Décors, agrément

Croix, calvaire

Composition spatiale

Voirie : gabarits variables

Places publiques, anciennes promenades, quais structurés par des alignements d'arbres.

SOLS

Nature des sols

Revêtements minéraux :

- Surfaces en enrobé routier
- Caniveaux en pavés à conserver/restaurer

Perméabilité des sols à l'eau

Surfaces majoritairement imperméables

VÉGÉTATION

Composition paysagère

Arbres en alignement : soulignant la géométrie des places, agrément et ombrage des anciennes

promenades, accompagnement de la voirie (quais).

Arbres d'agrément et d'ombrage dans les cours scolaires.



Place des Patriotes, chapelle des Ursulines © MM



Parking de l'Espace administratif et social de Kermaria – Lannion © MM



Quai d'Aiguillon © MM

Place cour ou autre espace libre à dominante minérale – à requalifier



Les risques majeurs : disparition des revêtements modulaires et éléments de voirie anciens (pavés, dalles, seuils, marches, bornes), aménagements routiers dévalorisants : enrobé noir, marquage au sol criard...

Figure 53 - Illustration typologie Place cour ou autre espace libre à dominante minérale à requalifier © MM

6. SEQUENCE COMPOSITION ORDONNANCE VEGETALE D'ENSEMBLE

DESCRIPTION

Alignements végétaux, dont l'intérêt réside dans la composition d'ensemble des sujets.
Arbres urbains d'alignements, en accompagnement de voirie, ou structurant un espace public, arbres en alignement sur espaces privés.



Alignements de Platanes, Allée des soupirs, Lannion © MM

7. ARBRE REMARQUABLE OU AUTRE ELEMENT NATUREL

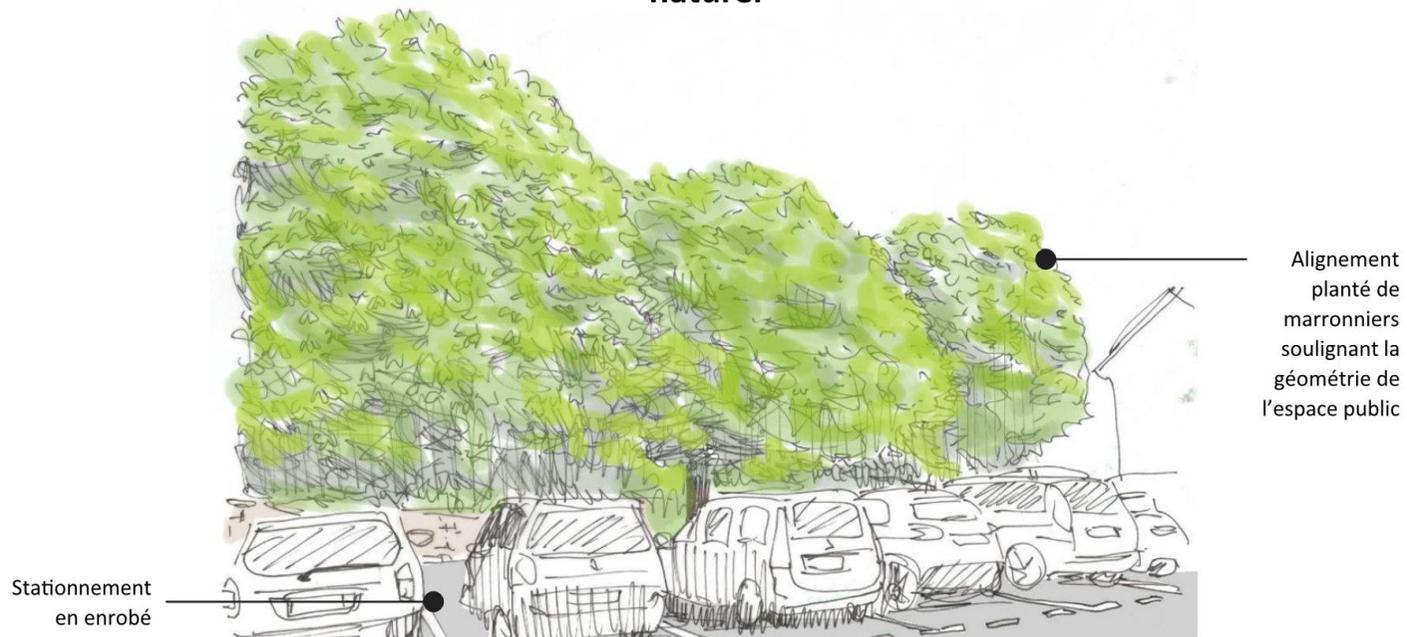
DESCRIPTION

Arbres remarquables ou autre élément naturel
Arbres urbains, arbres isolés des grands parcs, arbres des jardins, arbres du bocage résiduel, conifères.



Beau sujet de tilleul isolé, rue du Min Ran, Lannion © MM

Séquence végétale - Arbre remarquable ou autre élément naturel



Les risques majeurs : disparition des arbres, disparition d'alignement d'arbres, abattage d'arbres, dommages aux troncs ou racines, lors de travaux d'extension, de construction neuve, de travaux de voirie.

Figure 54 - Illustration typologie Séquence végétale, arbre remarquable © MM

IV - INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN

1. Les espaces publics et places emblématiques

1.1 Le quai de l'Aiguillon

Ce quai, construit en 1770, est un des espaces publics majeurs de Lannion en 1826. Il était planté d'arbres au niveau de l'ancien Pont de Viarmes et du débouché de l'Allée Verte et possédait trois cales à bateaux. Les cartes postales anciennes montrent qu'il servait de quai au sable au niveau de l'Anse de Viarmes.

L'anse est comblée en 1966 et transformée en parking.

Les quais dans leur ensemble font l'objet d'une fiche d'action dans le schéma de référence Centre-ville « Lannion 2030 »



Figure 55 - Le quai d'Aiguillon et de la poste/(s.n.) (1910- 1917)
AD22 - 16Fi 2086



© BE-AUA

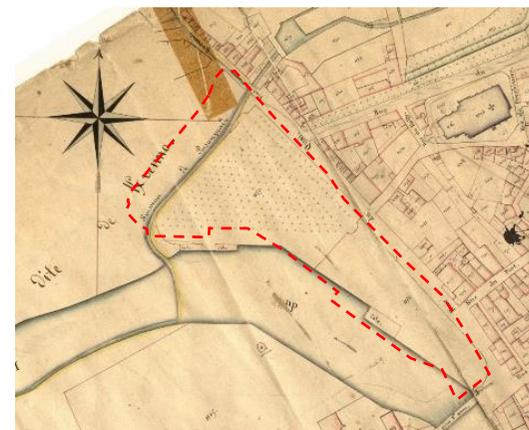


Figure 56 - Fond cadastral de 1826 (AD22)

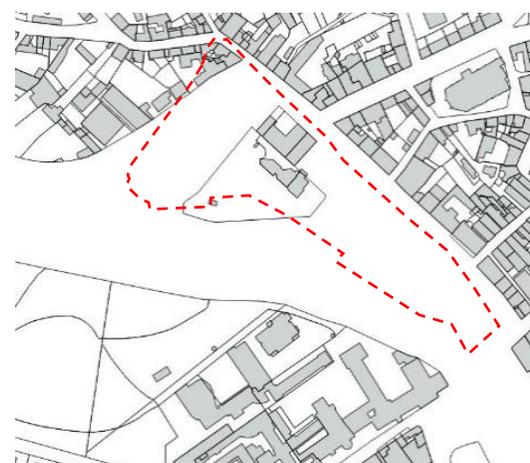


Figure 57 - Fond cadastral 2023

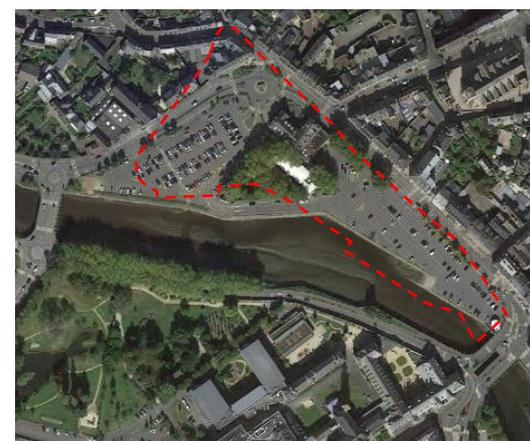


Figure 58 - Photo aérienne © géoportail

1.2 L'Allée Verte

La « rue du Pavé Neuf » était plantée d'alignements d'arbres sur le cadastre de 1867. La carte postale ancienne montre des alignements d'arbres de part et d'autre de la rue.

Un projet d'aménagement de l'ancienne allée verte a été réalisé fin 2021.



Figure 61 - Allée verte source André Maurice, exposition



Figure 60 - Allée verte, 2024 © BE-AUA

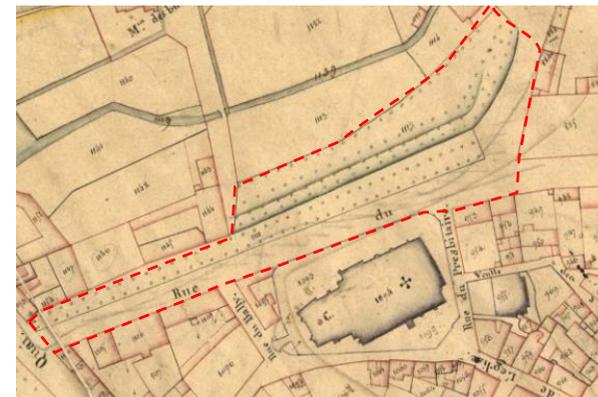


Figure 59 - Fond cadastre de 1826 (AD22)

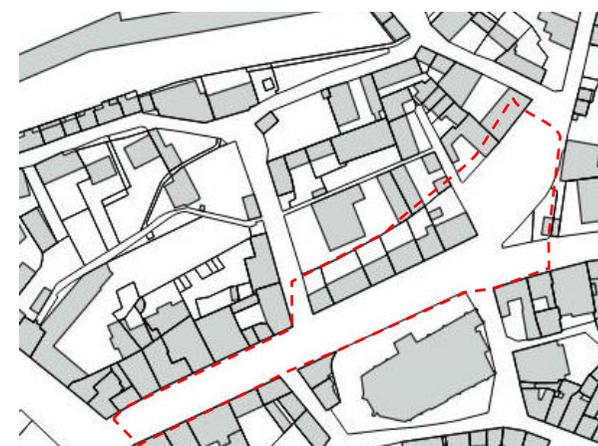


Figure 63 - Fond cadastral 2023

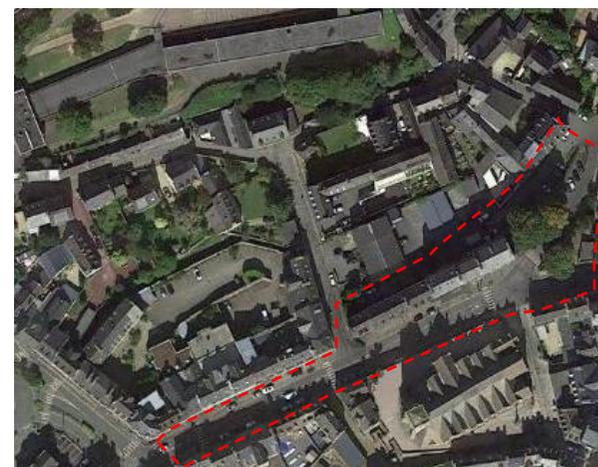


Figure 62- Photo aérienne © géoportail

1.3 La rue Souzaine des halles

Nommée ensuite place du centre, elle abritait les halles et l'auditoire (Hôtel de ville) jusqu'à leur démolition en 1882.

Les halles sont construites un peu plus loin en 1907 sur l'ancien îlot de la Prison à côté de la place du Miroir. L'actuelle Place du Général Leclerc est la place majeure de Lannion.

Aujourd'hui, elle accueille le marché, du stationnement et quelques terrasses. Elle est bordée par des édifices d'intérêt architectural mais qui possèdent une identité double (Médiéval/XIXe siècle) où la lecture historique n'est pas aisée.



Figure 65 - Vue des maisons du XVIe siècle de la Place de Lannion (s.n) 1930-1940, AD22 cote 16Fi 2070



Figure 66 – Place du Général Leclerc 2023 © BE-AUA



Figure 64 - Fond cadastre de 1826 (AD22)



Figure 68 - Fond cadastral 2023



Figure 67 - Photo aérienne © géoportail

1.4 La place du Marchallac'h

Cette place a peu changé par rapport au cadastre de 1826. Sa forme est restée quasiment identique dans son emprise.

C'était un vaste espace libre en terre battue, où se déroulait le marché aux animaux, ce dont témoignent les cartes postales anciennes du début XXe siècle.

Aujourd'hui c'est un grand parking dont on visualise difficilement les contours, les façades ayant pour certaines fortement évolué.



Figure 73- Marché aux bestiaux, source généanet <https://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/deed.fr>



Figure 71 – Place du Marchallac'h en 2024 © BE-AUA

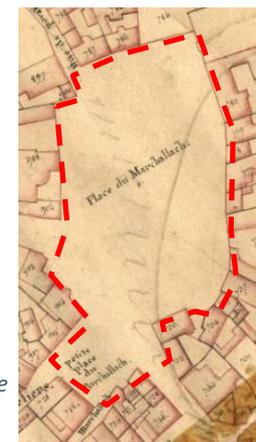


Figure 69 - Fond cadastre de 1826 (AD22)



Figure 72 - Fond cadastral 2023



Figure 70 - Photo aérienne © géoportail

1.5 Les espaces publics de Brélévenez

D'après le cadastre de 1826, la centralité de Brélévenez se trouvait autour de l'église, avec son cimetière et l'escalier monumental.

L'église et ses abords immédiats ainsi que les escaliers ont été relativement bien préservés du fait de leurs protections en tant que monument historique, site classé et site inscrit.

Située initialement en contexte peu dense jusqu'aux années 1950, l'église s'est ensuite retrouvée entourée par l'urbanisation et un tissu pavillonnaire. L'accroche avec le centre historique de Lannion, notamment via les rues de la Trinité et de Brélévenez pourrait être traitée de manière plus qualitative, en suivant l'exemple de l'aménagement récent de la vallée du Stanco. Les espaces publics au Nord de l'enclos de Brélévenez mériteraient une attention particulière et un projet de valorisation.



Figure 74- Cadastre de 1826 (AD22)



Figure 79 - [La rue de la Trinité vue depuis le sud-ouest] /[s.n.]. [1904-1908]. AD22 - 16Fi 2145



Figure 76 - Marches de Brélévenez © MM



Figure 78 - Photo aérienne © géoportail



Figure 77 - Eglise de Brélévenez - AD22_16Fi_2182_1999



Figure 75 - Silhouette de Brélévenez © MM

2. Les voies, venelles, ruelles et les murs – un patrimoine transversal

Les rues, ruelles, venelles piétonnes du centre-ville font partie intégrante du paysage urbain, notamment les venelles médiévales qui relient les îlots anciens, lorsqu'elles ne sont pas « privatisées ». Ces « vides » offrent des espaces de respiration et de déambulation dans le tissu bâti dense. Ces espaces libres sont parfois bordés de murs plus ou moins hauts, qui participent à la qualité du paysage urbain, en soulignant son parcellaire ancien, et en offrant une continuité urbaine minérale.



Les revêtements de sol et les éléments anciens de voirie sont la mémoire d'une hiérarchie des déplacements

Les revêtements de sol sont hétérogènes dans le centre ancien. La mémoire des mises en œuvre anciennes comme les seuils, caniveaux, bordures, escaliers et marches, permettant notamment l'adaptation à la pente font partie des éléments identitaires.



V - INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1. Bâtiments constitutifs de l'ensemble urbain et caractéristiques de la localité

Le diagnostic a mis en évidence différentes typologies architecturales présentes dans le périmètre du SPR :

- Les demeures, manoirs et leurs dépendances,
- Les maisons à pan de bois,
- Les maisons de faubourg,
- Les maisons et immeubles urbains,
- Les pavillons de type « villa »
- Les bâtiments d'identité rurale,
- Les ateliers,
- Les édifices singuliers.

Chaque typologie a fait l'objet d'une analyse pour mettre en avant ses caractéristiques urbaines et architecturales.

Il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment. Il faut donc dans la mesure du possible s'attacher à la fonction première du bâtiment et non à sa fonction actuelle.

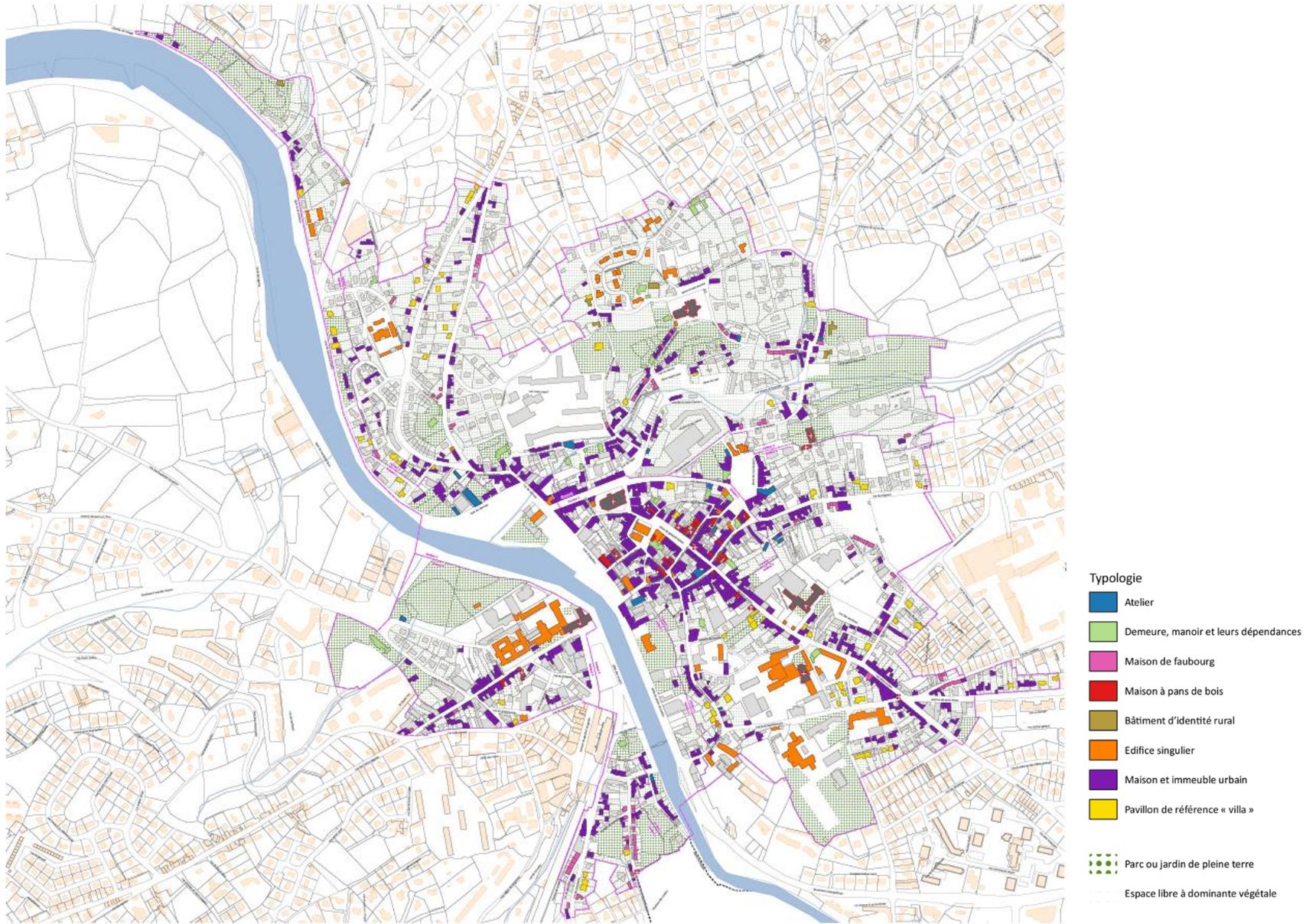


Figure 80 - Carte de localisation des typologies bâties © BE-AUA

1. DEMEURE, MANOIR ET LEUR DEPENDANCE

• MANOIRS URBAINS

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, Brélévenez et le Stanco

Morphologie

Manoir enserré dans le tissu urbain et/ou manoir disposant d'une grande parcelle de jardin à l'arrière

Liaison à l'espace public

Mur de clôture surmonté d'une grille ou logement au RDC

Accès

Porte piétonne sur rue ou sur cour

Implantation du bâti

A l'alignement ou en retrait avec cour sur le devant.

Un jardin est situé à l'arrière du manoir du Hingar et du manoir de Marchallac'h.



Manoir du Hingar © Région Bretagne



Manoir place du Marchallac'h © BE-AUA



Manoir rue de Louardou! © BE-AUA



Manoir venelle des 3 avocats
© Région Bretagne



Epis de faitage



Couverture en ardoise

Tour d'escalier hors oeuvre



Fenêtre à meneaux



Façade en pan de bois

Mur en moellon



Encadrement des baies en pierre de taille et vitraux



Les risques majeurs : réfection inadaptée des jointoiements de moellons et pierre de taille, disparition des partitions des fenêtres, remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium ou PVC, sans respect de la forme initial, notamment dans le cadre des tourelles hors oeuvre, changement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC standard, modification ou nouveau percement en façade, modification des clôtures, portail compris.

1. DEMEURE, MANOIR ET LEUR DEPENDANCE

• DEMEURES AVEC JARDIN

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, Kérampont/Buzulzo, , faubourgs historiques, Brélévenez et le Stanco, Le Léguer et les quais

Morphologie

Parcelle de grandes tailles

Liaison à l'espace public

Mur de clôture, parfois surmonté d'une grille

Accès

Portail piéton/voiture

Implantation du bâti

Façade de présentation sur rue ou perpendiculaire

Un espace libre (cour ou jardin) est aménagé à l'avant. Un jardin est généralement présent à l'arrière.

Présence de dépendances



Demeure rue Pen ar Stang ©BE-AUA



Demeure rue Jean Savidan ©BE-AUA



Dépendances du manoir rue Kervenno ©BE-AUA

1. DEMEURE, MANOIR ET LEUR DEPENDANCE

• DEMEURES AVEC JARDIN

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Etages

RDC+étages+comble

Travées

Au minimum 5 travées, avec généralement marquage de la travée d'entrée.

Composition

Façade ordonnancée, certaines présentent une symétrie centrale.

Epoque et décors

Datation relative de la construction

XVIIIe - XIXe siècle

Décors

Encadrement de baies, corniches, bandeaux, frontons, épis de faîtages...

Caractéristiques constructives

Matériaux

Granit

Moellon enduit

Ardoise en couverture



Demeure de la Haute Rive ©Région Bretagne



*Pavillons d'entrée, demeure rue des buttes
©Région Bretagne*



Lucarnes à fronton

Corniche en pierre de taille



Perron



Couverture en ardoise

Mur enduit à la chaux

Menuiseries et volets bois

Façade ordonnancée
avec un axe de symétrie

Encadrement des baies et
bandeau en pierre de taille



Les risques majeurs : disparition des partitions des fenêtres, disparition des volets (ne restent que les attaches), remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC sans respect de la forme initiale, changement de la porte d'entrée en bois souvent décorée par une porte en PVC standard avec modification de l'imposte, modification ou nouveau percement en façade, reprise des perrons en pierre avec du ciment, modification des clôtures et de leur portails par des matériaux inadaptés (disparition des grilles, lisse en PV, béton pour les piliers) et imperméabilisation des espaces de cours.

2. MAISON A PAN DE BOIS

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, Kérampont/Buzulzo, faubourgs historiques

Morphologie

Parcelle étroite et peu profonde

Liaison à l'espace public

Commerce ou logement en RDC

Implantation du bâti

A l'alignement sur rue : façade pignon ou mur gouttereau

Le bâti occupe quasiment toute la parcelle avec parfois un espace à l'arrière pour une cour.



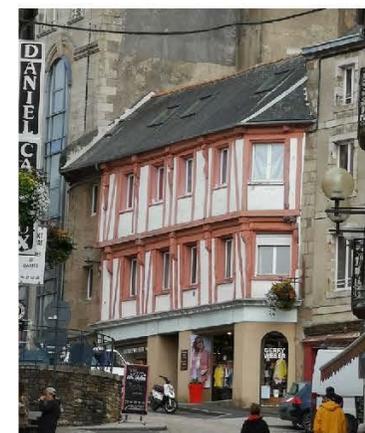
Rue Jean Savidan ©BE-AUA



Rue Duguesclin ©BE-AUA



Rue de Kerampont ©BE-AUA



Place du miroir ©BE-AUA

2. MAISON A PAN DE BOIS

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Etages

RDC+1 ou 2+comble

Travées

1 à 5 travées

Composition

Présence d'un encorbellement

Epoque et décors

Datation relative de la construction

XVIe au XVIIIe siècle

Décors

Encadrement des baies en bois sculpté, console de bois sculpté

Caractéristiques constructives

Matériaux

Pan de bois : ossatures primaires et secondaires, avec finition enduite

Ardoise en façade et couverture

Soubassement ou RDC en pierre



Rue Compagnie Rober Barbé ©BE-AUA



Rue Emile Le Taillandier ©Région Bretagne



Rue Jean Savidan ©BE-AUA

Lucarne rampante

Couverture en ardoise

Menuiseries bois

Soubassement en pierre



Structure en bois

Remplissage avec finition enduite

Encorbellement



Les risques majeurs : disparition des décors des pans de bois, percement trop important des toitures et création de lucarnes de tailles inadaptées, disparition des partitions des fenêtres, disparition des rares volets (ne restent que les attaches), remplacement des menuiseries bois par des menuiseries grand jour ou PVC sans respect de la forme initiale, changement de la porte d'entrée en bois souvent décorée par une porte en PVC standard avec modification de l'imposte, modification ou nouveau percement en façade, disparition des jeux de couleurs tranchés entre le pan de bois et le remplissage.

3. MAISON DE FAUBOURG

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Kérampont/Buzulzo, faubourgs historiques, Brélévenez et le Stanco

Morphologie

Parcelle très petite

Liaison à l'espace public

Logement en RDC

Accès

Porte piétonne

Implantation du bâti

Mur gouttereau sur rue

Le bâti occupe quasiment toute la parcelle avec parfois un espace à l'arrière pour un jardin ou une cour.



Rue de Brélévenez ©BE-AUA



Rue de Pors an Prat ©BE-AUA



Rue des cordiers ©BE-AUA

3. MAISON DE FAUBOURG

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Etages

RDC+comble

Travées

2 à 3 travées sur rue

Composition

Parfois façade avec porte centrée

Epoque et décors

Datation relative de la construction

2nde moitié XVIIIe - XIXe siècle

Décors

Encadrement des baies

Caractéristiques constructives

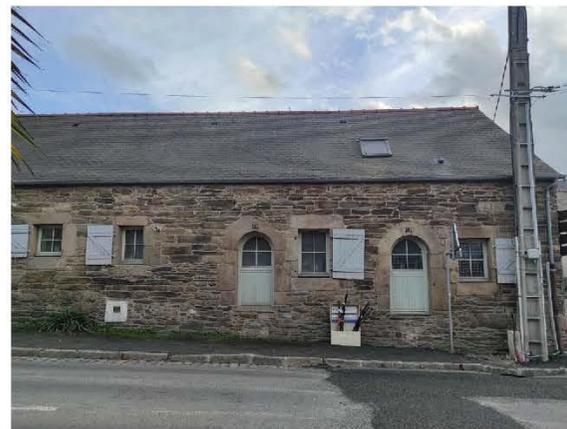
Matériaux

Moellons apparents, pierres équarris ou finition enduite

Ardoise



Rue de Kervenno ©BE-AUA

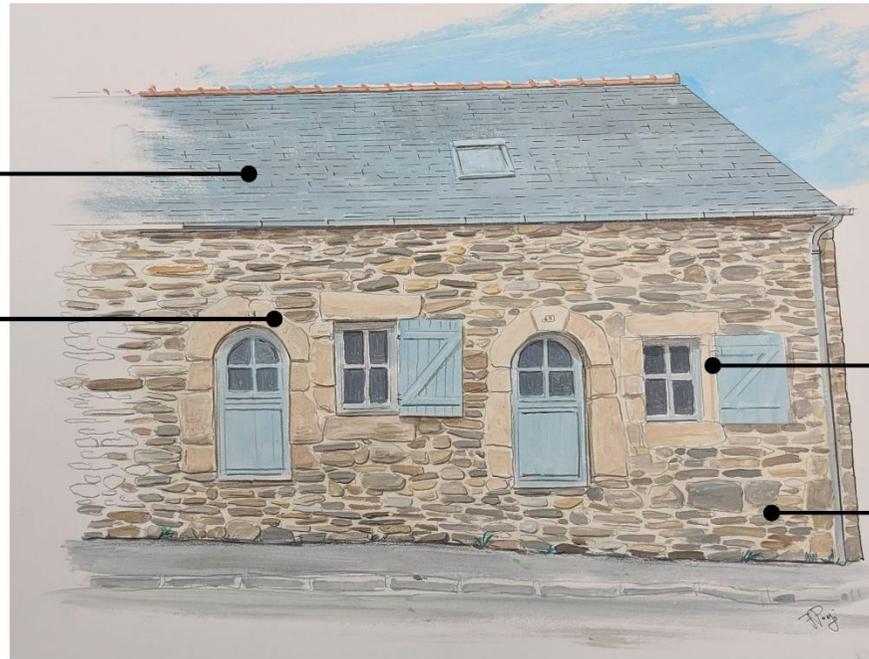


Rue de Tréguier ©BE-AUA



Couverture en ardoise

Encadrement des baies
en pierre de taille



Menuiseries et volets bois

Mur en moellon



Les risques majeurs : disparition des partitions des fenêtres, disparition des volets bois et remplacement par des volets roulants PVC, remplacement des menuiseries bois par du PVC, changement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC standard grand jour ou demi-vitrée, modification ou nouveau percement en toiture (châssis de toit, lucarnes disproportionnées), surélévation de la toiture, rejointoiement des moellons au ciment.

4. MAISON ET IMMEUBLE URBAIN

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, Kérampont/Buzulzo, faubourgs historiques, Brélévenez et le Stanco, Le Léguer et les quais

Morphologie

Généralement parcelle en lanière

Liaison à l'espace public

Logement ou commerce en RDC

Accès

Porte piétonne, mur de clôture ou mur bahut surmonté d'une grille avec portail

Implantation du bâti

Mur gouttereau sur rue, exceptionnellement pignon sur rue et parfois en retrait

Majoritairement en mitoyenneté



Maison rue de Tréguier ©BE-AUA



Maison rue de Rosampont ©BE-AUA



Immeuble place du Générale Leclerc ©BE-AUA

4. MAISON ET IMMEUBLE URBAIN

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Étages

RDC+étages+comble

Travées

De 2 à 6 travées

Composition

Généralement façade ordonnancée et parfois symétrie centrale

Epoque et décors

Datation relative de la construction

XVIIIe – limite XIXe-XXe siècle

Décors

Pour les façades très décorées : encadrement des baies, bandeaux, corniches, chaînage d'angle, épis de faîtage, lucarnes ouvragées, balcons avec ferronneries

Caractéristiques constructives

Matériaux

Moellons apparents, pierres équarris, briques ou finition enduite
Ardoise



Maison rue de Kerampont ©BE-AUA



Immeuble rue Jeanne d'Arc ©BE-AUA



Maison rue de la Trinité ©BE-AUA



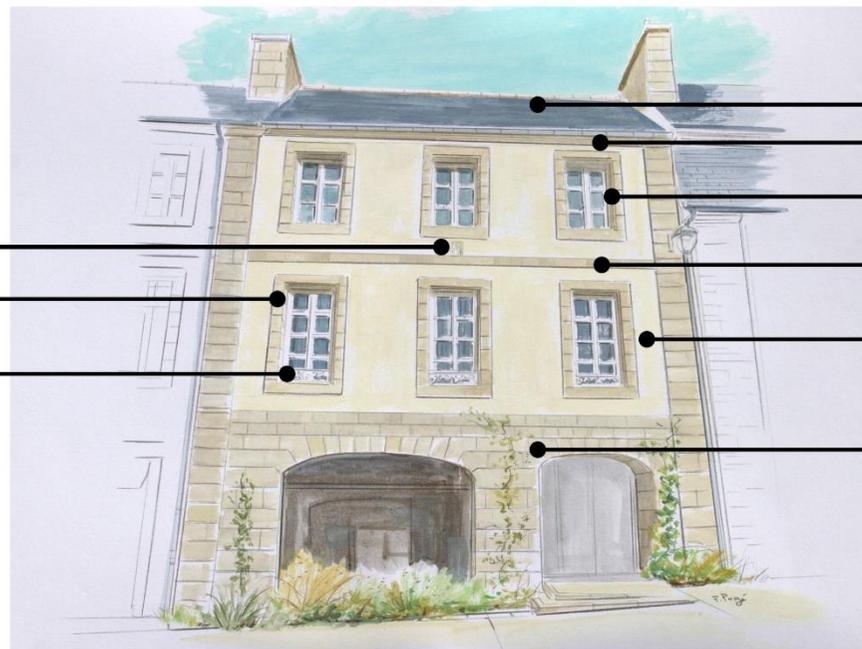
Immeuble et maisons rue Kervenno ©BE-AUA



Niche à statue

Encadrement des baies
en pierre de taille

Ferronneries



Couverture en ardoise

Corniche en pierre de taille

Menuiseries bois

Bandeau en pierre de taille

Mur enduit à la chaux
aux étages

Mur en pierre de taille
au rez-de-chaussée



Les risques majeurs : disparition des partitions des fenêtres, disparition des volets (ne restent que les attaches), mise en œuvre de volet roulants, remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC sans respect de la forme initiale, changement de la porte d'entrée en bois souvent décorée par une porte en PVC standard avec modification de l'imposte, modification ou nouveau percement en façade, remplacement des balcons et gardes corps avec des matériaux et formes inadaptés et appauvrissants.

5. PAVILLON DE REFERENCE « VILLA »

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, Kérampont/Buzulzo, faubourgs historiques, Brélévenez et le Stanco, Le Léguer et les quais

Morphologie

Généralement de grande taille

Liaison à l'espace public

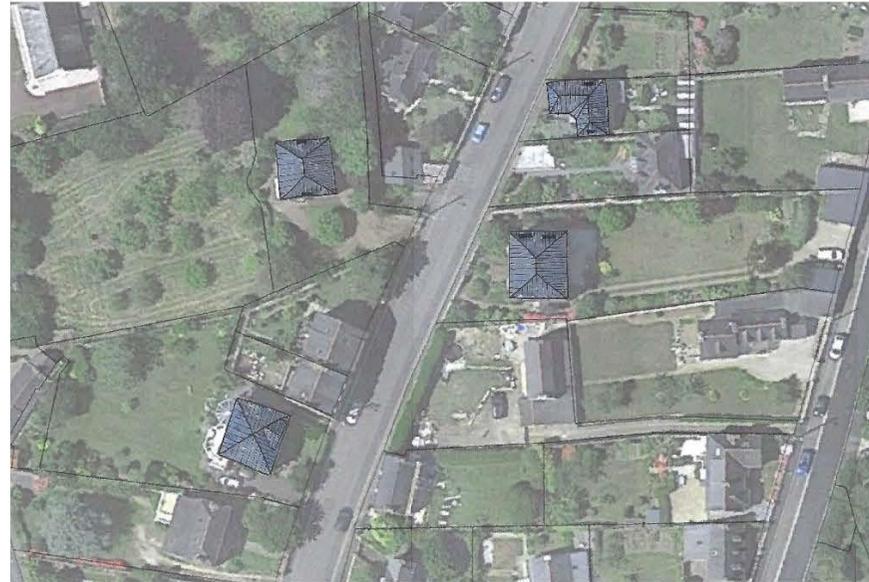
Mur de clôture

Accès

Portail piéton

Implantation du bâti

Un jardinet de profondeur plus ou moins réduite sépare généralement la maison de l'espace public. La maison suit un axe parallèle ou perpendiculaire à la rue, suivant l'orientation de son faitage. Quand la parcelle est profonde, un jardin est aménagé à l'arrière.



Rue de Tréguier ©BE-AUA



Rue Jean Savidan ©BE-AUA



Rue Jean Savidan ©BE-AUA

5. PAVILLON DE REFERENCE « VILLA »

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Etages

RDC+1 ou 2 +comble, avec parfois un RDC surélevé

Composition

Parfois présence d'un avant-corps

Epoque et décors

Datation relative de la construction

Fin XIXe – milieu XXe siècle

Décors

Encadrement des baies, chaînage d'angle

Caractéristiques constructives

Matériaux

Moellons apparents, pierres équarris ou finition enduite

Ardoise



Rue de Brélévenez ©BE-AUA



Avenue de Park Nevez ©BE-AUA

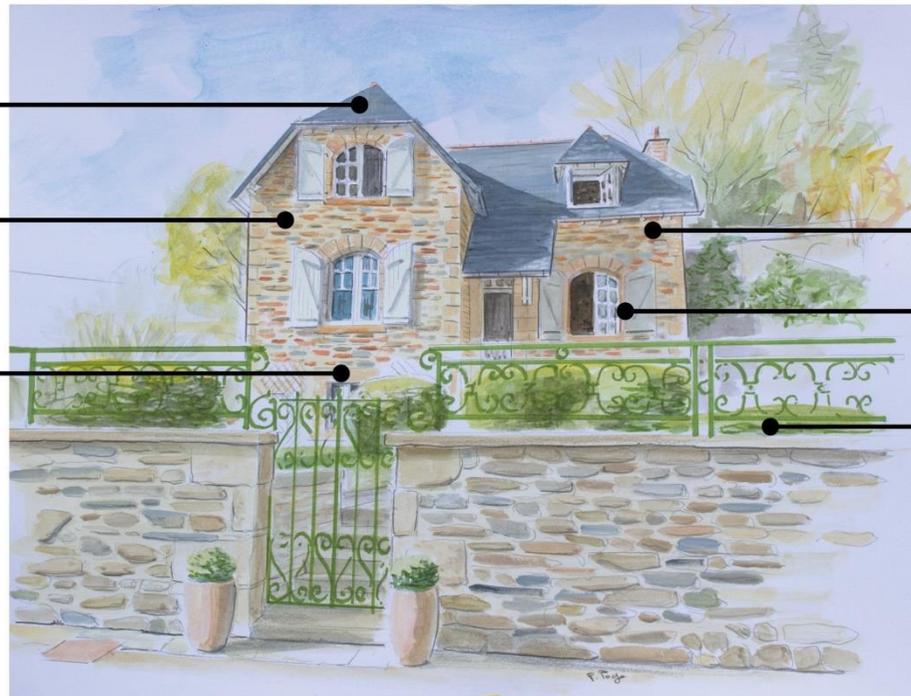


Rue de Crec'h Tanet ©BE-AUA

Couverture en ardoise

Présence d'un avant-corps

Encadrement des baies
en pierre de taille



Mur en moellon de pierre

Menuiseries et volets bois

Jardin clos par un mur de clôture
surmonté d'une grille ouvragée



Les risques majeurs : disparition des partitions des fenêtres, disparition des volets, remplacement des menuiseries bois par du PVC, disparition de la porte d'entrée bois souvent décorée par une porte en PVC standard, remplacement de la clôture (y compris porte et portillon), nouveau percement en toiture, fermeture des balcons ou loggias, artificialisation du jardin.

6. BATIMENT D'IDENTITE RURALE

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Brélévenez et le Stanco

Morphologie

Parcelle de moyenne à grande taille



Rue de Crec'h Tanet ©BE-AUA



Ferme rue de Pors an Prat ©BE-AUA

6. BATIMENT D'IDENTITE RURALE

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Circulation verticale

Intégrée au bâtiment

Etages

RDC+1 ou 2 +comble

Epoque et décors

Datation relative de la construction

XVIIe – XIXe siècle

Décors

Encadrement des baies

Caractéristiques constructives

Matériaux

Moellons apparents

Ardoise



Chemin Croas ar Baladen ©Région Bretagne

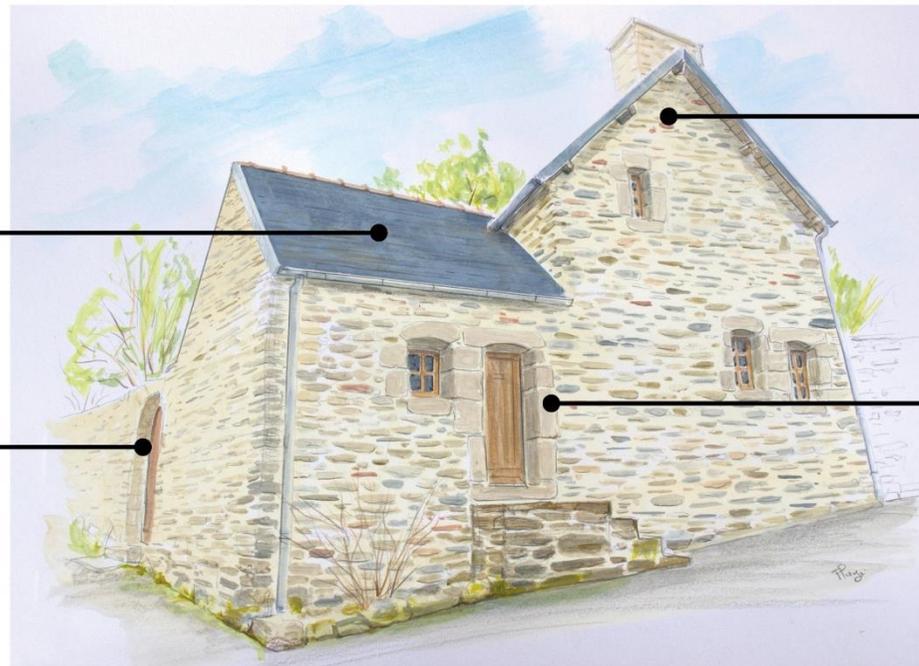


Rue du Hingar ©BE-AUA



Rue des Templiers ©BE-AUA

Couverture en ardoise



Mur en moellon

Menuiseries bois



Encadrement des baies
en pierre de taille



Les risques majeurs : disparition des partitions des fenêtres, disparition des volets (ne restent que les attaches), remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC sans respect de la forme initiale et des décors, changement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC standard, modification ou nouveau percement en façade avec changement des matériaux d'encadrements, modification ou nouveau percement en toiture (châssis de toit, lucarnes disproportionnées), surélévation de la toiture, rejointoiement des moellons au ciment.

7. ATELIER

Implantation et caractéristiques parcellaires

Secteurs

Noyau historique, faubourgs historiques, Brélévenez et le Stanco

Morphologie

Généralement de petite taille

Liaison à l'espace public

Accès direct

Implantation du bâti

Généralement à l'alignement



Rue Jeanne d'Arc ©BE-AUA



Rue de Keriavily ©BE-AUA



Rue des Augustins ©BE-AUA



Rue de la Trinité ©BE-AUA

7. ATELIER

Morphologie et type de bâti sur la parcelle

Volumétrie et composition

Etages

RDC

Epoque et décors

Datation relative de la construction

XIXe – début XXe siècle

Décors

Encadrement des baies

Caractéristiques constructives

Matériaux

Moellons apparents

Ardoise



Rue de Pen ar Stang ©BE-AUA



Quai de Viarmes ©BE-AUA

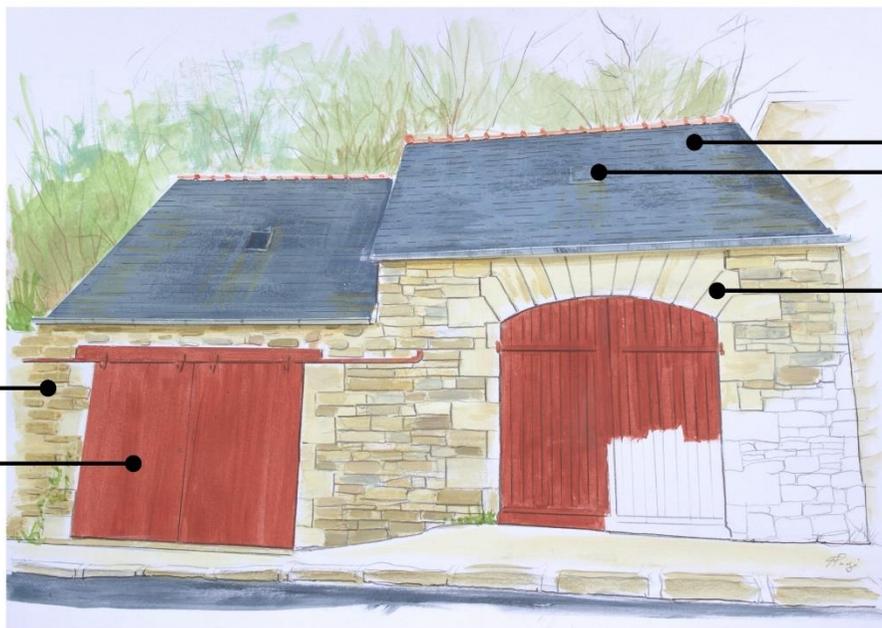


Quai de Viarmes ©BE-AUA



Mur en moellon

Portes en bois



Couverture en ardoise

Tabatière

Encadrement des baies
en pierre de taille



Les risques majeurs : disparition des portes en bois et des systèmes d'ouverture à glissière et remplacement par des menuiseries PVC, modification ou nouveau percement en façade avec changement des matériaux d'encadrements, surélévation modifiant fortement la lecture du bâtiment (passage d'un pignon sur rue à un mur gouttereau sur rue par exemple), percements en toiture de taille inadaptée, rejointoiement des moellons au ciment.

8. EDIFICES SINGULIERS

Equipements publics et services



Mairie, place du Général Leclerc ©BE-AUA



Ancien dispensaire (Jean Fauny) rue de Rosamont ©BE-AUA



Poste, quai d'Aiguillon ©BE-AUA



Ancien grand magasin, place du Générale Leclerc ©BE-AUA



Ancien tribunal, allée du palais de justice ©Région Bretagne

8. EDIFICES SINGULIERS

Equipements publics et services



Lycée Bossuet ©BE-AUA



Collège et lycée Saint-Joseph ©Région Bretagne



Ecole Jean Savidan ©BE-AUA



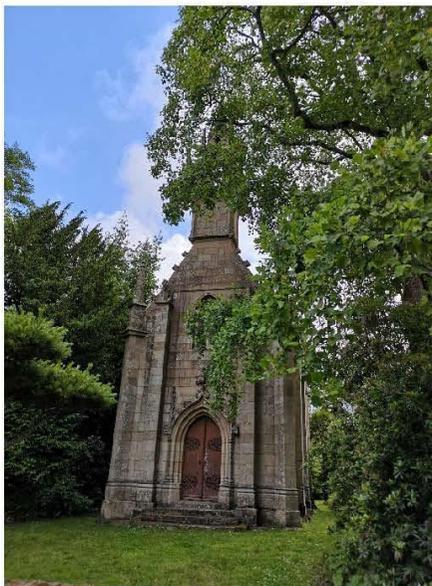
Ecole Joseph Morand ©Région Bretagne



Ecole Jeanne d'Arc ©Région Bretagne

8. EDIFICES SINGULIERS

Edifices religieux



Chapelle, parc Sainte-Anne ©BE-AUA



Kermaria ©BE-AUA



Ossuaire Brélévenez ©BE-AUA



Chapelle, rue de la bienfaisance ©BE-AUA



Ancien hôpital, rue de Kérampont ©Région Bretagne



Couvent et chapelle Sainte-Anne, rue de Kérampont ©Région Bretagne

8. EDIFICES SINGULIERS

Maisons et immeubles du XXe siècle



Rue Compagnie Roger Barbé
©Région Bretagne



Rue des chapeliers ©BE-AUA



Place du Général Leclerc ©BE-AUA



Rue de Viarmes ©Région Bretagne



Rue des augustins ©BE-AUA



Rue des Augustins ©BE-AUA



Place du Marchallac'h Barbé ©Région Bretagne

8. EDIFICES SINGULIERS

Maisons et immeubles du XXe siècle



Maison - James Bouillé, place du Marchallac'h
© Région Bretagne



Maison Haricot, label patrimoine du XXe siècle (20/06/2020) par
l'architecte Roger Le Flanchec, rue de la Coudraie © Région Bretagne



Lotissement de Brélévenez © BE-AUA



Immeuble - Le Flanchec, rue Dugesclin
© Région Bretagne



Quai de l'Aiguillon © Région Bretagne



Lotissement de Brélévenez © BE-AUA

8. EDIFICES SINGULIERS

Activité artisanale ou industrielle



Corderie, quai de la corderie © Région Bretagne



Abattoir, rue de Louardouf ©BE-AUA



Ecuries, Place du Marchallac'h ©BE-AUA

8. EDIFICES SINGULIERS

Pavillon



Pavillon, Ursulines ©BE-AUA



Pavillon, rue Kervenno © BE-AUA

2. Caractéristiques constructives et propriétés thermiques

2.1. Des modes d'implantation

Le mode d'implantation par rapport au terrain, au soleil ou aux vents dominants ainsi que le principe de mitoyenneté ont un impact sur le confort énergétique.

Dans les secteurs anciens, les bâtiments sont implantés à l'alignement et en mitoyenneté. Ce mode d'implantation permet de réduire les surfaces déperditives des bâtiments puisque les pignons sont mitoyens.

Les interventions visant une meilleure maîtrise énergétique sont les plus nombreuses sur les bâtiments isolés au sein de leur parcelle, comme les éléments pavillonnaires des tissus XXe-XXIe siècles, car l'enjeu de limiter les surfaces déperditives est plus important.

2.2. Des mises en œuvre traditionnelles (avant 1948)

Les mises en œuvre et les modes de construction traditionnelles sur le territoire de Lannion utilisent des matériaux locaux. La pierre, le granit (rose, blond ou brun), le bois pour les menuiseries, les enduits et jointoiements à la chaux et aux sables locaux, prenaient déjà en compte la maîtrise des coûts de production et de transport.

Les maçonneries

L'épaisseur des murs du bâti traditionnel peut aller jusqu'à 50 cm ce qui permet une forte inertie et un fonctionnement efficace de régulation de la température intérieure. Ainsi, les bâtiments anciens bénéficient d'un confort thermique optimal été comme hiver, sans recourir au chauffage ou à la climatisation. Les maçonneries des bâtiments de Lannion sont constituées de granit, pierre très dure qui a l'avantage de ne pas craindre l'humidité.

Ne pas prendre en compte cette donnée lors d'une recherche de maîtrise énergétique sur un bâtiment traditionnel est une erreur souvent répandue, qui entraîne des surcoûts et à terme parfois une dégradation irréversible des maçonneries. Ainsi, l'isolation par l'extérieur du bâti ancien est souvent très néfaste pour les qualités architecturales (elle coupe l'inertie du bâtiment), et esthétiques de l'édifice (modification de la profondeur des ouvertures de la

façade et diminution de l'ensoleillement, disparition des décors, raccords difficiles avec les bâtiments voisins, etc.). Afin de conserver les qualités d'inertie du bâti ancien, il est important de ne pas le sur-isoler et de privilégier une isolation par l'intérieur.

Le PVAP répond à cet objectif de conserver les propriétés thermiques du bâti ancien, tout en préservant leur intérêt patrimonial en interdisant l'isolation par l'extérieur.

Les espaces de combles

Les espaces de combles généralement éclairés uniquement en façade sur rue, maintenaient, au-dessus des espaces de vie, une zone tampon permettant de les isoler du froid. Les ouvertures qui étaient pratiquées en couverture pour apporter une légère lumière complémentaire en cas de bâti non traversant ne dépassaient pas la tabatière traditionnelle, et étaient d'un nombre très limité. Les lucarnes étaient également en nombre restreint. L'orientation actuelle qui tend vers une multiplication des percements est donc préjudiciable d'un point de vue thermique.

Le PVAP répond à ce besoin d'encadrement en limitant le nombre de percements autorisés en toiture tout en permettant leur habitabilité.

Les menuiseries

Les menuiseries anciennes en bois sont relativement perméables et permettent une ventilation naturelle. Le maintien des menuiseries anciennes, rénovées et restaurées (correction de l'étanchéité à l'air et à l'eau), peut être l'occasion de remplacer les vitrages anciens. Dans le cas des villas dont les menuiseries sont parfois très travaillées dans leur partition et leur forme, il convient de s'assurer du maintien de ces particularités dans le cas de leur remplacement. Le changement de menuiseries constitue une amélioration thermique et non une véritable isolation, cela peut également permettre de limiter la nuisance sonore, notamment sur les rues passantes.

C'est pour répondre à cet objectif que le bois est majoritairement prescrit dans le PVAP.

Les volets battants et persiennes

Les volets et persiennes jouent plusieurs rôles. En plus d'une animation esthétique de la façade, ils permettent d'isoler du froid en hiver en limitant les déperditions de chaleur en particulier la nuit, et ils permettent également de protéger des apports solaires en été en empêchant le rayonnement d'entrer dans le bâtiment. Ils constituent une barrière thermique complémentaire aux menuiseries, ainsi qu'une protection de la menuiserie sur les bâtis en bord de littoral.

Afin de répondre à cet objectif les volets et persiennes sont à maintenir dans le PVAP.

Rappel :

Les déperditions énergétiques les plus importantes se font par la toiture et le sol : en moyenne, 30% des déperditions se font par les planchers hauts et les combles, 13% par les murs, 15% par le sol, et seulement 12% par les fenêtres.

L'amélioration thermique d'un bâtiment ancien ne peut se concevoir que globalement

D'abord, le **diagnostic** fera ressortir les qualités existantes qu'il faut préserver, les améliorations possibles, les défauts à corriger et les interventions à éviter.

Ensuite, le **choix des interventions** à réaliser. Elles peuvent être un retour en arrière (par élimination des erreurs et des pathologies) ou l'apport de solutions nouvelles.

Interventions sur les portes et fenêtres

Comment améliorer leur efficacité : réparations, remplacements ?
Comment éviter de modifier la valeur architecturale du bâti?

Interventions sur l'organisation intérieure des espaces

Comment respecter l'agencement des espaces de la maison : pièces de vie, espaces tampons, combles, caves, vides sanitaires.

Interventions sur le chauffage

Comment obtenir le meilleur confort avec les moyens les plus économes en énergie.

Interventions sur la ventilation

Comment assurer un bon renouvellement d'air, tout en maîtrisant la consommation d'énergie.

Interventions sur toitures et combles

Souvent à l'origine des pertes d'énergie les plus importantes
Savoir choisir la meilleure solution.

Interventions sur les murs

Comment ne pas détruire leurs qualités hygrothermiques originelles ou les retrouver.
Comment les améliorer.

Interventions sur les planchers et sols

Haut ou bas, légers ou lourds, ils ont aussi un rôle thermique très important

Interventions sur les abords

Les sols, la végétation autour de la maison.
Leur influence sur le comportement thermique de la maison est trop souvent négligé.

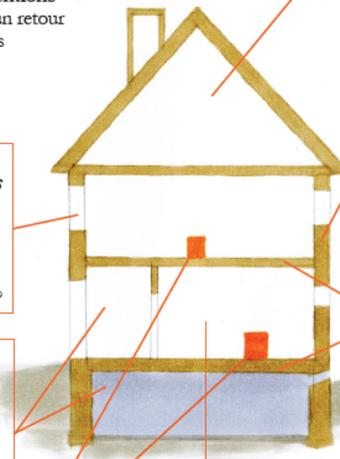


Figure 81 – Schéma pour l'amélioration thermique du bâti ancien © Atheba

3. Les éléments extérieurs particuliers (petit patrimoine)

Le diagnostic a mis en évidence la présence d'éléments extérieurs particuliers dans le SPR. Ces éléments extérieurs particuliers reflètent les usages de la vie locale et les différentes périodes historiques. Ils peuvent être classés par catégorie selon leur usage : éléments liés au patrimoine religieux et de commémoration (croix, calvaires, tombes, monument aux morts), éléments liés au patrimoine hydraulique (puits et fontaines), éléments liés à des détails architecturaux (mosaïque Odorico, marquise, façade commerciale, colonne en pierre, portails...), des petits éléments bâtis (édicules, tours).

N°	Dénomination	Localisation
1	Mosaïque Odorico	6 quai d'Aiguillon

Photo



2	Marquise	6 quai d'Aiguillon
---	----------	--------------------



3 Colonne en pierre
11 rue Dugesclin



4 Fontaine
Ilot quai d'Aiguillon



5 Croix
Rue Geoffroy de Pontblanc/
Rue Compagnie Roger Barbé



6 Tour d'escalier (chambre haute)
1 quai d'Aiguillon



7 Façade Rolland Frères 20 rue Jean Savidan



8 Puits Rue de Louardoul Huellan



9 Croix Place des 142 marches



10 Portail ancien manoir 29 rue des Templiers



11 Travée d'entrée 17 Rue de Pors an Prat



12 Croix au sol Rue de Pors an Prat



13 Croix Rue de l'église

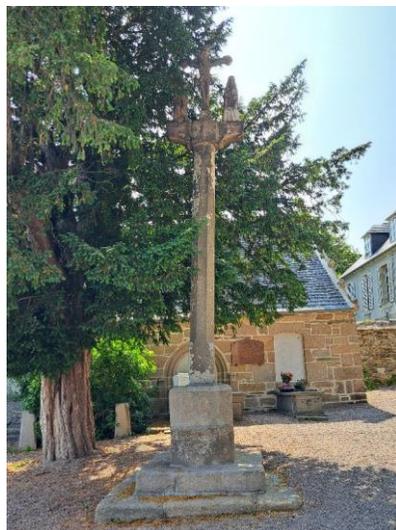


14 Monument aux morts Rue de Tréguier



15 Croix

Enceinte du
cimetière
de
Brélévenez



16 Croix

Place
Ernest
Laurent



17 Escalier d'accès
à l'église Saint-
Jean du Baly Rue Jean du
Baly



18 Fontaine Jardin
public Yvon
Le Men



19 Mur d'enceinte Jardin public Yvon Le Men



20 Édicule Parc Sainte-Anne



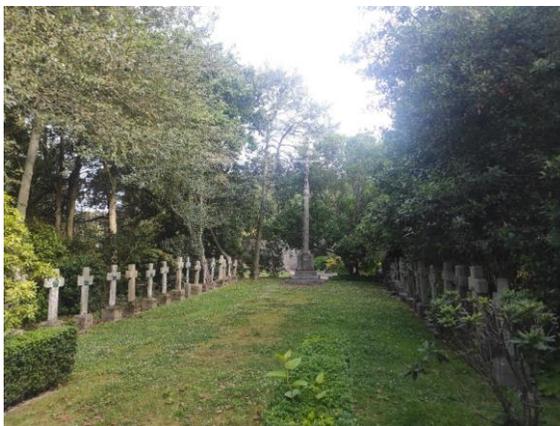
21 Édicule Parc Sainte-Anne



22 Édicule Parc Sainte-Anne



23 Tombes des Sœurs Augustines et croix Parc Sainte-Anne



24 Portail Parc Sainte-Anne



25 Fontaine Allée du palais de justice



26 Fontaine Cour Sainte-Anne



27 Emmarchement de l'ancien tribunal Allée du palais de justice



VI - MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de l'élaboration du PVAP, Lannion-Trégor Communauté et la Ville de Lannion ont souhaité mettre en place une participation citoyenne multiple et diversifiée afin de cibler un large public. Tous les événements ont été animés par les services et élu(e)s accompagnés par les chargés d'études de BE-AUA.

1. Modalités de médiation et participation citoyenne

Des registres en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération ont été mis en place dès le début des études. Une adresse mail (spr.lannion@lannion-tregor.com) a été mise en place pour recueillir les contributions électroniquement.

A l'hiver 2022, une **exposition publique en intérieur**, à la chapelle Sainte-Anne, a été mise en place avec 3 panneaux format A0. Elle a été complétée par 3 panneaux et mise en place à l'automne 2023.

Le 21 février 2024, un **atelier habitant** a été organisé dans l'objectif de permettre aux habitants de s'approprier l'outil PVAP. Cet atelier a réuni 26 participants.



Figure 72 – Atelier habitants © BE-AUA

2. Apports de la participation citoyenne au projet

La participation citoyenne, sous ses diverses formes, a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées individuellement par les pétitionnaires tout en recontextualisant les enjeux, notamment de restauration du patrimoine et d'explication relatives aux matériaux autorisés ou interdits et à leurs mises en œuvre.

Ces échanges ont également permis de rappeler les obligations en matière de demande de travaux et les possibilités de financement.

3. Présentation des moyens mobilisés et des pistes que l'autorité compétente envisage pour l'animation de l'application du futur PVAP

L'Architecte des Bâtiments de France tient des permanences mensuelles en mairie de Lannion.

Un guide pratique du PVAP et des accompagnements financiers sera réalisé à l'issue de la procédure afin de communiquer auprès du plus grand nombre. Il sera disponible en mairie et sur les sites internet de Lannion et de Lannion-Trégor Communauté.

VII - ENJEUX ET INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE

1. Comptabilité du PLU avec le PVAP

Rappel des objectifs du PADD

Le PADD énumère les orientations à mettre en œuvre par la collectivité pour s'assurer d'un développement urbain maîtrisé et sans une optique de développement durable.

Le PVAP est une servitude d'utilité publique annexé au PLU ou PLUi. Pour cela, les objectifs du PADD ne doivent pas aller à l'encontre de ceux du PVAP.

Les orientations qui suivent, déclinées en objectifs, expriment les réponses de la Ville de Lannion aux enjeux rencontrés sur son territoire.

AXE 1 : LANNION, PREMIER POLE URBAIN ET ECONOMIQUE DU TREGOR

1. Affirmer son appartenance et son rôle au sein d'un système de pôles urbains bretons
2. S'affirmer comme le cœur urbain du Trégor
3. Confirmer sa place de ville leader dans les nouvelles technologies, par l'accueil et la mise en synergie des acteurs
4. Intégrer l'économie au tissu urbain
5. Dynamiser l'animation et le tourisme
6. Soutenir et assurer la dynamique par un réseau de communication performant basé sur des choix structurants

AXE 2 : UNE VILLE POUR TOUS ORGANISEE DANS L'ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE

1. **Organiser et étendre le centre-ville**
2. Permettre l'accueil de nouveaux habitants en structurant la ville autour de pôle de quartier et d'animation

3. Faire évoluer les pratiques de mobilité
4. **Partager le patrimoine naturel et bâti et permettre sa découverte**
5. Mettre en œuvre une politique foncière maîtrisée

AXE 3 : LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET NATUREL AU CŒUR DU PROJET

1. **Redécouvrir le site naturel d'inscription**
2. Préserver l'intégrité du site
3. **Dévoiler la richesse naturelle du territoire**
4. Pérenniser et soutenir l'agriculture
5. Valoriser le potentiel énergétique du territoire
6. **Mettre en scène l'eau dans la ville**

En résumé

Certains thèmes et orientations du PADD n'intéressent pas nécessairement ceux et celles du PVAP. Dans ce cas, le PVAP est muet. Dans les autres cas, le règlement du PVAP s'attache essentiellement à préserver et valoriser les patrimoines recensés dans le diagnostic général et accompagne ou précise les orientations thématiques en matière d'espaces naturels ou bâtis.

Les orientations suivantes du PADD entrent en résonance avec celles du PVAP :

PADD : Organiser et étendre le centre-ville

PVAP : Un chapitre « règles pour les devantures et les terrasses commerciales » est consacré au traitement qualitatif des rez-de-chaussée commerciaux. Un autre chapitre « constructions neuves » est consacré à l'insertion des constructions neuves dans les tissus anciens du centre et des faubourgs afin de permettre la densification des dents creuses et des cœurs d'îlot en cohérence avec le tissu urbain existant. Le PVAP a pour objectif la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ce qui contribue à lutter contre la vacance en encourageant la réhabilitation du bâti tout en préservant le cadre de vie.

PADD : Partager le patrimoine naturel et bâti et permettre sa découverte

PVAP : Le PVAP participe à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel à travers des règles sur la restauration respectueuse du bâti ancien et des règles sur la valorisation et le confortement de cheminements doux permettant le parcours protégé du territoire. Il participe à la valorisation des espaces publics dans leur traitement de sol et du cadre bâti qui en constitue le décor. Support de promenade et d'appréhension du site, le PVAP accompagne également la requalification des quais et des berges du Léguer. Il contribue ainsi à la réappropriation des espaces publics et des parcours dans la ville par les habitants.

PADD : Redécouvrir le site naturel d'inscription- Dévoiler la richesse naturelle du territoire

PVAP : Des points de vue et des perspectives sont identifiées dans le règlement graphique du PVAP afin de préserver et de mettre en valeur l'écrin paysager qui fait partie intégrante de la qualité de l'ensemble urbain, que ce soit la ville et ses jardins dominant le Léguer ou la vallée du Stanco dominée par la colline de Brélévenez.

Le PVAP contribue également à la préservation des jardins et des éléments de paysages au sein de l'espace urbain et notamment des espaces publics.

PADD : Mettre en scène l'eau dans la ville

PVAP : Le PVAP préserve les bords du Léguer, ses franchissements et les plantations qui les accompagnent, mais également à travers le repérage d'éléments particuliers, les fontaines ou les puits.

Un PLUi-H en cours d'élaboration

Lannion-Trégor Communauté a prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat en date du 25 juin 2019. Le PADD a été débattu en Conseil Communautaire le 26 septembre 2023.

Le PADD du PLUi-H de LTC s'organise autour de 3 axes majeurs, sans rapport de hiérarchie entre eux :

- Un territoire et ses ressources : préserver et valoriser le cadre territorial naturel et paysager :

1. Protéger l'exceptionnelle qualité des paysages et la richesse de la biodiversité
2. Favoriser la transition vers un territoire économe et productif sur le plan énergétique
3. développer un urbanisme favorable à la santé et résilient face aux risques

- L'armature urbaine : orienter l'organisation spatiale des activités humaines pour structurer un territoire facile et agréable à vivre :

1. Agir pour un aménagement urbain durable
2. Inscrire la mobilité dans les objectifs de neutralité carbone en agissant l'augmentation de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
3. Garantir à tous l'accès à une offre en commerces, équipements et services de qualité

- Le dynamisme de demain : habiter et travailler dans un territoire soucieux de son cadre de vie et de son adaptation au dérèglement climatique :

1. Diversifier
2. Gérer et accompagner les effets de cycle
3. Densifier et lutter contre la sous-occupation
4. Réhabiliter
5. Restructurer et adapter

Le relai sera pris dans PLUi-H avec des axes du PADD qui prennent en compte le patrimoine et le paysage.

2. Enjeux et traduction réglementaire

Le diagnostic a permis de mettre en lumière les enjeux et les objectifs à atteindre pour élaborer un règlement garantissant le développement et la préservation du patrimoine de Lannion.

Prévue à l'article D. 631-14 du Code du patrimoine, la légende des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est fixée par arrêté ministériel du 10 octobre 2018. Elle s'applique à tous les PVAP.

2.1. Enjeux

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Identifier et protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial et caractéristiques de Lannion

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les différentes typologies architecturales caractéristiques de Lannion.

Privilégier les mises en œuvre de matériaux locaux et les techniques respectueuses du bâti ancien

La préservation du patrimoine nécessite la mise en œuvre de matériaux locaux et suivant des techniques traditionnelles afin de lutter contre sa banalisation.

Favoriser la réalisation de constructions contemporaines et innovantes respectueuses du cadre environnant

La commune doit pouvoir se développer et accueillir de nouvelles constructions tout en maintenant la qualité urbaine des espaces.

Permettre l'amélioration thermique et l'intégration de systèmes d'économie d'énergie des bâtiments existants dans le respect de la qualité architecturale et du cadre environnant

Les bâtiments doivent pouvoir évoluer avec une prise en compte des exigences de confort de la vie moderne à travers l'amélioration du confort thermique et des systèmes d'économie d'énergie.

Garantir une qualité de traitement commerciale à l'échelle du bâtiment et de l'ensemble urbain

Les commerces sont un enjeu majeur en termes de dynamique des espaces publics et support économique. La qualité des devantures participe au cadre de vie des habitants.

Améliorer l'aspect des constructions non protégées

Les constructions non protégées présentent un caractère dénaturé ou sont trop récentes pour pouvoir juger de leur qualité architecturale. Elles jouent un rôle d'accompagnement des bâtiments d'intérêt patrimonial.

PATRIMOINE URBAIN

Préserver les formes urbaines historiques et le parcellaire médiéval

Les rues et ruelles du noyau historique et des faubourgs présentent des alignements sur rue. Les bâtiments sont implantés selon un principe de mitoyenneté. Ces fronts bâtis définissent l'ensemble urbain.

Préserver l'homogénéité des linéaires présentant un ensemble cohérent

Lannion présente des linéaires urbains ayant une valeur d'ensemble à préserver du fait de l'homogénéité des volumes bâtis, de la continuité du type de façade...

Protéger les éléments de petit patrimoine

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les éléments de petit patrimoine. Ils contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du PVAP. Ils sont de tailles et d'échelles variées.

Identifier et protéger les murs de clôture, les murs de soutènement, les cales et les quais

Ces linéaires ont une mise en œuvre traditionnelle et contribuent de manière importante à la qualité du paysage urbain. Les murs de clôtures participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement. Les cales et les quais participent à l'identité de Lannion.

Préserver les chemins et passages

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les chemins et passages qui permettent des circulations douces hors des voies de circulation automobile. Ils contribuent à la richesse et à la diversité des secteurs traversés.

Accompagner la valorisation des espaces publics et des places situés dans le centre médiéval, ainsi qu'au début de la rue Jean Savidan et de la rue de Kérampont

Les espaces publics « historiques », anciens lieux de la vie sociale de Lannion, (ancien port, ancien champ de foire), constituent une partie du patrimoine de la ville. Ils comportent des aménagements qui ne sont pas à la hauteur de leur intérêt patrimonial. La géométrie des places, leurs dessins, et les éléments de voirie anciens : pavés, seuils, caniveaux, bordures, marches contribuent à la qualité du paysage urbain de Lannion. Il convient de garantir la qualité urbaine architecturale et paysagère des futurs aménagements urbains du centre ancien, des places historiques notamment.

Accompagner la requalification des espaces publics (hors noyau historique)

Une requalification des espaces publics est en cours sur la commune (aménagement des quais). Il convient de poursuivre cette requalification ainsi que la mise en œuvre de revêtements de sols qualitatifs aux abords des bâtiments d'intérêt patrimonial. Il s'agit de maximiser les surfaces perméables et plantées sur les espaces publics, y compris le long des pieds de murs et de façades.

Favoriser la végétalisation des équipements (scolaires, petite enfance, résidences seniors)

La désimperméabilisation et la végétalisation de ces lieux de vie sociale permet de lutter contre les îlots de chaleur, tout en améliorant la qualité et le cadre de vie. Pour certains, ils constituent de grandes emprises, mémoire de anciens couvents de Lannion.

Accompagner les secteurs de projets en proposant des règles permettant d'assurer l'insertion dans le cadre urbain sans contraindre les projets à venir et qui ne sont pas encore définis.

PATRIMOINE PAYSAGER

Protéger les parcs et jardins de pleine terre et leur végétation

Ils participent de manière importante à la qualité paysagère et à la qualité de vie (lutte contre les îlots de chaleur). Leur végétation arborée participe à la silhouette de Lannion avec les arbres qui émergent des jardins et animent le paysage urbain. Ce sont de grandes surfaces plantées qui aèrent le tissu urbain dense et qui sont parfois liées aux bâtiments d'intérêt architectural.

Il s'agit d'éviter la disparition ou la dénaturation de ces espaces de parcs et jardins, souvent menacés par des constructions nouvelles ou des aménagements peu qualitatifs : division parcellaire, densification, imperméabilisation (stationnement), extension, véranda, piscine, clôtures...

Maintenir le caractère végétal des jardins paysagers ou accompagner le retour d'une qualité paysagère

Ils participent de manière importante à la qualité paysagère et à la qualité de vie (lutte contre les îlots de chaleur). Les espaces de retrait le long des axes principaux participent de l'identité des rues et boulevards.

Il s'agit d'éviter la disparition, la banalisation ou la dénaturation de ces espaces de jardins, souvent menacés par des constructions nouvelles ou des aménagements peu qualitatifs : division parcellaire, densification, imperméabilisation (stationnement), extension, véranda, piscine, clôtures...

Accompagner la requalification d'espaces verts

Les espaces verts à créer ou à requalifier sont des espaces libres ou des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt, qui ont perdu leur qualité paysagère. Leur requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols.

Protéger les arbres remarquables isolés ou en alignement

Il s'agit d'éviter la disparition des arbres souvent menacés par des constructions nouvelles ou des aménagements : division parcellaire, densification, extension, véranda, piscine, stationnement ...

Préserver les points de vue sur le paysage et le cadre urbain de Lannion

Ces points de vue permettent de lire le paysage de Lannion, son relief, son hydrographie, de voir émerger ses principaux monuments, et de donner à voir ses éléments paysagers emblématiques.

Il s'agit de préserver et mettre en valeur les vues depuis les points hauts et belvédères, ainsi que les perspectives majeures. Il convient de garantir la qualité urbaine architecturale et paysagère des futurs aménagements ou constructions perçus depuis ces points de vue.

Préserver et mettre en valeur les anciens enclos paroissiaux

Les emprises des anciennes propriétés ecclésiastiques, situées hors de l'enceinte de l'ancienne ville close sont lisibles dans la trame urbaine actuelle. De par la grande taille des parcelles, elles constituent des emprises conséquentes à l'échelle du centre-ville. La plupart des bâtiments religieux et les murs d'enceinte ont été préservés et contribuent à la qualité du paysage urbain. Les espaces plantés d'origine ont été grandement modifiés et des équipements ont été construits. Ils contiennent encore des bâtiments, des murs d'enceinte, portails, parcs et jardins et des arbres en alignement ou isolés qui méritent d'être protégés.

Préserver et mettre en valeur les anciennes promenades plantées sur les quais

Elles sont les emblèmes des aménagements urbains du début du XXe siècle de lieux de promenade, de sociabilité, et d'une vision hygiéniste. Les alignements

d'arbres en accompagnement de voirie sont très présents sur les quais du Léguer, principalement des platanes, malgré leur diminution par rapport au début du XXe siècle. Ils y étaient très nombreux pour ombrager les promenades, comme sur le quai planté de l'Aiguillon, l'Allée des Soupirs, le quai de la Corderie et l'Allée verte.

2.2. Traduction réglementaire

Le PVAP se compose d'un règlement écrit et d'un règlement graphique.

REGLEMENT ECRIT

Le règlement écrit se compose comme suit :

- D'un premier cahier « cadre de l'application réglementaire » explique la manière dont les règles vont s'appliquer et les différentes législations à prendre en compte ;
- D'un deuxième cahier « règlement écrit » qui est divisé en trois sous-parties :
 - o Les règles urbaines relatives à chaque élément de la légende graphique
 - o Les règles paysagères relatives à chaque élément de la légende graphique
 - o Les règles architecturales relatives aux bâtiments protégés par typologies, aux constructions non protégées, aux constructions neuves y compris aux extensions et clôtures, aux devantures commerciales, terrasses et enseignes ;
- D'un glossaire ;
- D'annexes qui comprennent la liste des éléments extérieurs protégés, la liste des végétaux à privilégier et des plantes invasives, ainsi qu'un nuancier qui a été élaboré dans le cadre d'une étude de colorisation des façades lancée en 2012 par Lannion-Trégor Communauté.

REGLEMENT GRAPHIQUE

La limite des secteurs du site patrimonial remarquable (cf. carte ci-après)

Les différentes identités historiques composent des structures urbaines spécifiques qui se traduisent par des secteurs différenciés portés sur le règlement graphique.

Secteur 1 - Le noyau historique :

Sa délimitation correspond au tissu anciennement contraint dans les remparts de la ville. Il est marqué par les anciennes voies étroites bordées de pans de bois, mais également la place centrale recomposée au XIXe siècle et l'allée verte sur les anciens fossés.

Secteur 2 - Brélévenez et Stanco :

Ce secteur est composé de l'ensemble bâti qui accompagne sur le plateau, l'église de Brélévenez et son escalier d'accès bordé de maisons dont certaines remontent à la fin du XVIIIe siècle. C'est aussi un territoire rural, qui s'est développé le long des thalwegs remontant du Stanco à partir du début du XIXe siècle. Le Stanco et sa vallée font partie intégrante du site de Brélévenez, formant un soubassement paysager qui remonte dans la pente, il a donc été choisi de l'intégrer à ce secteur.

Secteur 3 - Faubourgs historiques :

Ce secteur se compose des faubourgs historiques qui se sont développés rapidement à l'extérieur des remparts le long des axes principaux comme la rue Jean Savidan ou la rue de Tréguier. C'est également dans ce secteur que se sont implantés les couvents dès le XIVe siècle, avec leurs vastes emprises closes de murs qui persistent pour la majeure partie d'entre elles. C'est enfin le secteur des deux places de marchés historiques : le Marchallac'h et le Forlac'h.

Secteur 4 - Kérampont et Buzulzo :

Ce secteur est implanté sur les pentes de la rive gauche du Léguer. Il y a d'une part le faubourg historique de Kérampont implanté en linéaire le long de la voie d'accès au pont Sainte-Anne, et d'autre part Buzulzo, un quartier d'identité ouvrière avec des villas des XIXe et XXe siècles qui dominent le Léguer.

Secteur 5 - Le Léguer et les quais :

Ce secteur est structuré autour du Léguer, de ces quais maçonnés et de ces espaces publics en cours de réhabilitation. C'est également un secteur de promenade très emprunté. Le linéaire bâti sur le quai forme une toile de fond qui fait partie intégrante de l'identité de ce secteur.

La limite de secteurs à orientations d'aménagement et de programmation

3 secteurs ont été identifiés au sein du SPR de Lannion :

- 1 : secteur Les hauts de Penn Ar Stank (ancien collège Le Goffic)
- 2 : secteur du Carré Magique/parking des Ursulines
- 3 : secteur rue de Tréguier/rue Célestin Freinet

Il s'agit de sites présentant un potentiel de mutation ou de densification. Ces secteurs figurent au règlement graphique et renvoient au règlement écrit qui encadre leurs évolutions.

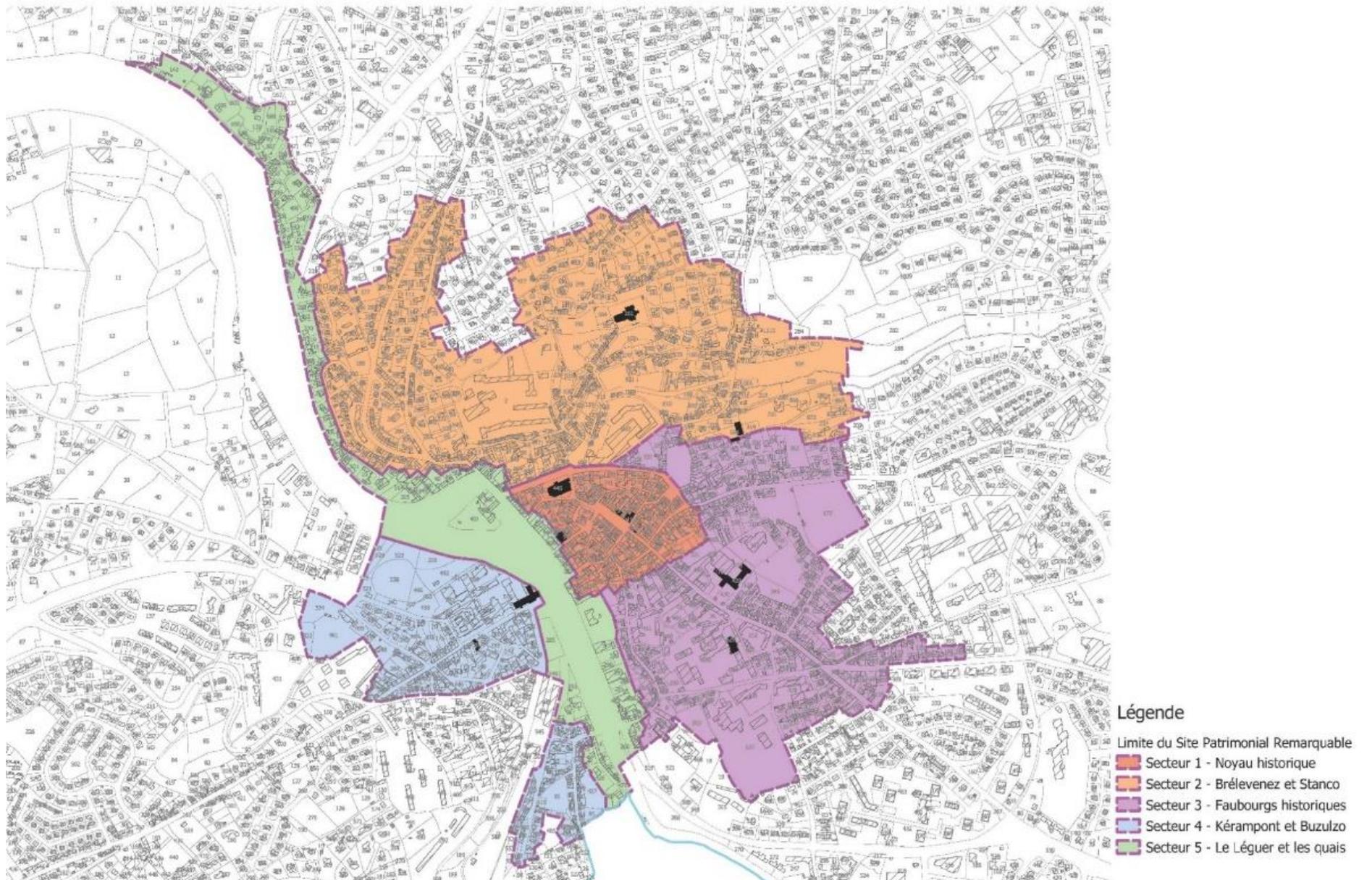


Figure 82 - Carte du périmètre du SPR et des secteurs © BE-AUA

Patrimoine architectural



Les monuments historiques

En application de l'article L. 632-3 du Code du patrimoine, les monuments historiques disposent de leur propre législation en matière d'autorisation de travaux. Cependant, dans un souci de lisibilité, l'indication des monuments historiques peut cependant figurer sur le document graphique.



Les immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

Ces édifices présentent un intérêt patrimonial, du fait de leur qualité architecturale ou historique. Ils sont représentatifs d'une typologie ou leur rareté a valu leur protection. Leur aspect est assez souvent homogène, mais des modifications inadaptées ont pu être réalisées. La restauration a vocation de préserver les qualités architecturales ou de les retrouver dans le cas d'altérations. Leur démolition est interdite.

Les immeubles bâtis repérés sur le règlement graphique ont été classés par typologie identitaire :

- Demeure, manoir et leur dépendance (D)
- Maison à pans de bois (P)
- Maison de faubourg (F)
- Maison et immeuble urbain (U)
- Pavillon de référence « Villa » (V)
- Bâtiment d'identité rurale (R)
- Atelier (A)
- Edifice singulier (S)

Patrimoine urbain



Les murs de clôture, murs de soutènement, cales et quais

Les murs de clôtures, les murs de soutènement, les cales et les quais doivent être conservés et restaurés car ils participent de manière importante à la qualité du paysage urbain. Les murs de clôtures participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement.



Les éléments extérieurs particuliers

Ils contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du SPR. Ils sont de tailles et d'échelles variées. Leur démolition est interdite. Une attention toute particulière doit être portée à la mise en valeur de ces éléments, notamment dans le traitement de leurs abords.



Les séquences, compositions, ordonnances architecturales ou urbaines

Les séquences, compositions, ordonnances architecturales ou urbaines forment des linéaires urbains cohérents en termes de gabarits, de volumétries, de matériaux de construction. Il convient de les préserver car elles participent à la mise en valeur du paysage urbain de la commune.



Les limites imposées d'implantation des constructions

Les limites imposées d'implantation des constructions sont utilisées sur rue pour imposer un alignement des façades afin de préserver le front bâti.



Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale correspondent aux espaces libres dont les aménagements doivent être à la hauteur de leur caractère patrimonial. Il s'agit des espaces publics majeurs et rues situées dans le centre médiéval, ainsi qu'au début de la rue Jean Savidan et de la rue de Kérampont, et aux espaces privés type cour pavée de qualité.

Patrimoine paysager



Les parcs ou jardins de pleine terre

Les parcs et jardins de pleine terre présentent un intérêt paysager ou patrimonial, et participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont des parcs et jardins d'agrément souvent composés et liés à un bâtiment protégé. Ils doivent conserver une forte présence de végétal.

Les enjeux de conservation de ces espaces paysagers sont importants afin de préserver les continuités vertes au sein du SPR. Le déboisement et la construction de nouveaux bâtiments sont donc interdits dans les parcs et jardins de pleine terre.



Les espaces libres à dominante végétale

Les espaces libres à dominante végétale participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont des jardins d'agrément ou espaces libres. Ils doivent conserver leur caractère ouvert et dégagé et leur dominante végétale. Certains de ces espaces doivent retrouver une qualité paysagère. Leur requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt ou aux espaces perçus depuis la voie publique.

●●●●● Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble

Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble sont les alignements végétaux dont l'intérêt réside dans la composition d'ensemble des sujets.

Les alignements d'arbres en accompagnement de voirie ou sur les places publiques cadrent les perspectives, soulignent la géométrie des espaces, révèlent la présence des anciennes promenades et enclos paroissiaux. Ils agrémentent le cadre de vie et participent à la présence du végétal en ville, et doivent être préservés à ce titre.

● Les arbres remarquables

Les arbres remarquables sont protégés selon les critères suivants : qualité propre du sujet, rareté de l'essence, spécimen de grand âge, qualité esthétique, etc. Les arbres remarquables protégés au sein du PVAP doivent être préservés.

Les arbres repérés sont ceux présents sur les espaces publics ou privés. Certains sont repérés au sein des "espaces libres à dominante végétale" et "parc ou jardin de pleine terre", du fait qu'ils émergent distinctement de ceux-ci. Dans certains parcs ou jardins fortement boisés, il n'a pas été possible de les repérer individuellement car ils forment une masse boisée.

◀◀◀◀ Les passages ou liaisons piétonnes à maintenir

Les passages ou liaisons piétonnes maillent le SPR de Lannion et participent à la richesse du tissu viaire. Ils offrent des itinéraires de découverte des paysages et

du patrimoine, et constituent des lieux de promenades prisés et appréciés des habitants. Ils sont à préserver et mettre en valeur.



Les points de vue à maintenir ou à créer

Les points de vue à maintenir ou à créer permettent de protéger un point de vue sur le paysage et le cadre urbain de Lannion.

BATIS NON PROTEGES ET CONSTRUCTIONS NEUVES



Les immeubles bâtis pouvant être conservés, améliorés, démolis ou remplacés

Ces édifices présentent un intérêt moindre (époque de construction récente, état de dénaturation avancé, etc.). Ils doivent être mis en valeur afin de contribuer au cadre exceptionnel du SPR.



Les immeubles non bâtis

Les immeubles non bâtis ou autres espaces libres publics correspondent à l'ensemble des venelles, voies, places non protégés situés dans la limite du SPR.



Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier correspondent aux espaces libres dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine. Il s'agit des espaces publics dont les aménagements ont un caractère routier ou trop imperméabilisés qui doivent faire l'objet d'aménagements plus qualitatifs.



Les espaces verts à requalifier

Les espaces verts à requalifier correspondent aux espaces devant retrouver une qualité paysagère, dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt.

2.3. Tableau de synthèse des enjeux et de leur traduction réglementaire

ENJEUX	TRADUCTION REGLEMENTAIRE
PATRIMOINE ARCHITECTURAL	
Identifier et protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial et caractéristiques de Lannion	Règles relatives à la préservation et à la restauration des immeubles protégés identifiés dans le diagnostic
Privilégier les mises en œuvre de matériaux locaux et les techniques respectueuses du bâti ancien	Règles relatives à la restauration du bâti ancien dans le respect des techniques et mises en œuvre traditionnelles
Favoriser la réalisation de constructions contemporaines et innovantes respectueuses du cadre environnant	Règles relatives aux constructions neuves (implantation, gabarit, aspect) et secteurs de projet identifiés
Permettre l'amélioration thermique et l'intégration de systèmes d'économie d'énergie des bâtiments existants dans le respect de la qualité architecturale et du cadre environnant	Règles relatives à l'intégration des dispositifs liés à la prise en compte des objectifs environnementaux, avec des dispositions particulières pour les bâtiments protégés en fonction des typologies, pour les bâtiments non protégés en fonction de leur positionnement et pour les constructions neuves
Garantir une qualité de traitement commerciale à l'échelle du bâtiment et de l'ensemble urbain	Règles relatives aux devantures commerciales et aux terrasses, recommandations pour les enseignes
Améliorer l'aspect des constructions non protégées	Règles relatives à l'amélioration de l'aspect des constructions non protégées et à leur évolution (extension) Règles relatives aux constructions neuves (implantation, gabarit et aspect)
PATRIMOINE URBAIN	
Préserver les formes urbaines historiques et le parcellaire médiéval	Règles relatives à l'implantation des constructions et limites imposées d'implantation de construction repérées au règlement graphique
Préserver l'homogénéité des linéaires présentant un ensemble cohérent	Règles relatives aux limites imposées de constructions
Protéger les éléments de petit patrimoine	Règles relatives à la restauration des éléments extérieurs particuliers repérés et numérotés sur le règlement graphique.

Identifier et protéger les murs de clôture, les murs de soutènement, les cales et les quais	Règles relatives à la préservation des linéaires existants et règles pour les nouveaux aménagements et nouvelles clôtures
Préserver les chemins et passages Préserver et mettre en valeur les anciennes promenades plantées sur les quais	Règles relatives au maintien et au confortement des passage ou liaisons piétonnes Préservation des quais et cales maçonnés (trame de mur) et des séquences végétales ou jardin de pleine terre portés au règlement graphique.
Accompagner la valorisation des espaces publics et des places situés dans le centre médiéval, ainsi qu'au début de la rue Jean Savidan et de la rue de Kérampont	Règles relatives à la valorisation des espaces publics et aux places, y compris leurs traitements de sols, et repérés au règlement graphique
Favoriser la végétalisation des équipements (scolaires, petite enfance, résidences seniors)	Règles relatives à la végétalisation des équipements avec la différenciation des différents traitements d'espaces (jardin de pleine terre, séquences végétales ou arbres remarquables) repérés au règlement graphique.
PATRIMOINE PAYSAGER	
Protéger les parcs et jardins de pleine terre et leur végétation	Règles relatives à la protection des parcs et jardins de pleine terre identifiés dans le diagnostic et repérés sur le règlement graphique
Maintenir le caractère végétal des jardins paysagers ou accompagner le retour d'une qualité paysagère	Règles relatives aux espaces libres à dominantes végétales afin de maintenir ou de retrouver le caractère paysager de ces jardins
Accompagner la requalification d'espaces verts	Règles relatives à la création ou à la requalification d'espaces verts repérés sur le plan graphique
Protéger les arbres remarquables isolés ou en alignement	Règles relatives à la protection des arbres remarquables identifiés dans le diagnostic et repérés sur le règlement graphique.
Préserver les points de vue sur le paysage et le cadre urbain de Lannion	Règles relatives aux hauteurs des constructions et points de vue repérés au plan graphique
Préserver et mettre en valeur les emprises des anciens enclos monastiques et les emprises des cimetières (Forlac'h et Brélévenez)	Règle relative à la protection des murs

Conclusion

Le dossier de PVAP de Lannion a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, architectural et paysager afin de garantir la protection et la mise en valeur de ce patrimoine de façon durable.

Les règlements écrit et graphique permettront d'assurer l'encadrement des interventions et la préservation des éléments sensibles en conformité avec la légende nationale du règlement graphique.

La collaboration étroite des services de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté, de la Ville de Lannion et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a permis la réalisation concertée et partagée du PVAP de Lannion.

Le projet a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par la MRAe en date du 28 septembre 2023.

Chronologie des étapes historiques

Source : *Chroniques Conseil*

1163-1178 – Mention du prieuré et de l'église Kermaria an Draou, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut, et église paroissiale de Lannion jusqu'au XVe siècle.

XIIe s – Construction du château de Lannion. Mention de la chapelle Sancta Maria de Castello. Construction de l'église de la Trinité de Brélévenez et de la chapelle Saint-Marc à Buhulien.

1341 – Début de la guerre de Succession de Bretagne.

1343 – Prise de Lannion par Jeanne de Belleville pour le compte de Jean de Montfort puis reprise de la ville par Geoffroy de Pontblanc pour le compte de Charles de Blois.

1345 – Siègne de Lannion par les Anglais.

1346 – Prise de Lannion par les Anglais et mort de Geoffroy de Pontblanc. Possible démantèlement des fortifications de la ville.

1356 – Prise de Lannion par le duc de Lancastre pour le roi anglais Édouard III soutien des Montfort.

1359 – Prise de Lannion par les troupes de Charles de Blois.

1364 – Installation des Augustins à Lannion.

1375 – Prise de Lannion par les troupes du duc de Bretagne Jean IV Montfort.

1386 – Donation par le duc de Bretagne Jean IV de l'église de la Trinité de Brélévenez à Olivier de Clisson qui la fortifie.

1427 – Lannion compte 51 maisons vides sur 127, 11 maisons sont vides à Buhulien, 40 à Brélévenez, 33 à Loguivy-les-Lannion.

1441-1445 – 20 maisons vides à Buhulien, 54 à Brélévenez, 28 à Servel.

1457-1460 – 21 maisons vides à Buhulien.

1488 – Prise de Lannion par les troupes du vicomte de Rohan pour le roi de France.

1510 – Consécration de la nouvelle église Saint-Jean du Baly.

1519 – Début de la construction de la tour l'église Saint-Jean du Baly.

1548 – Fin de la construction de la tour l'église Saint-Jean du Baly et remaniement du chœur.

1577 – Construction de la fontaine du cimetière de l'église Saint-Yvy de Loguivy-les-Lannion.

1587 – Agrandissement de l'église Saint-Jean-du-Baly par trois chapelles.

1591 – Prise de Lannion par les troupes espagnoles, pillage et incendie de la ville.

1592 – Pillage de Lannion par des troupes espagnoles.

1596 – Pillage de Lannion par les brigands de Guy Éder de La Fontenelle.

1597 – Nouveau pillage de Lannion par des partisans du roi.

1615 – Construction d'une nouvelle prison près de l'auditoire.

1624 – Début de la construction du couvent des Capucins, arrivés à Lannion en 1622.

1633 – Fin des travaux du couvent des Capucins.

1659 – Installation des Ursulines à Lannion qui construiront leur couvent dans les années suivantes.

1667 – Implantation des Augustines à Lannion et restauration des bâtiments de l'hôpital Sainte-Anne.

1678 – Fondation de l'hôpital général de Lannion face au prieuré de Kermaria.

1686 – Ajout de chapelles latérales à l'église Saint-Jean du Baly.

1690 – Construction de la sacristie contre le transept de l'église Saint-Jean-du-Baly.

1760 – Démolition de la flèche du clocher de Saint-Jean du Baly.

1762 – Pose de la première pierre du quai d'Aiguillon. Aménagement de l'avenue Ernest Renan.

1768 – Destruction du pont de Lannion par une forte crue du Léguer.

1785 – Début de la construction d'un quai et d'une cale entre le pont Sainte-Anne et le quai d'Aiguillon.

1822 – Rattachement de Kerampont à Lannion. Nouvel agrandissement de l'église Saint-Jean-du-Baly.

1835 – Fondation de l'Institution des dames de la Retraite.

1837-1838 – Nouvel agrandissement de l'église Saint-Jean-du-Baly.

1840 – Pose de la première pierre de la nouvelle église de Buhulien.

1854 – Bénédiction des nouveaux bâtiments de l'hôpital Sainte-Anne construits sur les plans de M. Lageat.

1855 – Construction du nouveau Palais de justice.

1865 – Construction d'une nouvelle mairie à Lannion.

1881 – Inauguration de la gare du Chemin de fer de l'Ouest.

1884 – Pose de la première pierre de la nouvelle église Saint-Pierre de Servel.

1890 – Reconstruction de la chapelle des Cinq-Plaies du cimetière de Servel.

1895 – Début de l'éclairage public électrique à Lannion.

1900 – Fondation du syndicat d'initiative des plages de Perros, Trégastel, Trébeurden et des eaux minérales de Lannion. Consécration de la nouvelle chapelle des Augustines (hôpital Sainte-Anne).

1907 – L'Institution Saint-Joseph s'installe dans l'ancien couvent des Capucins.

1910 – Fondation de l'Institution Sainte-Jeanne d'Arc.

1935 – Début de la construction de la chapelle Saint-Joseph ; fin des travaux en 1938.

1960 – Installation du CNET à Lannion.

1961 – Fusion de Lannion, Brélévenez, Buhulien, Loguivy-lès-Lannion et Serval.

1965-1966 – Comblement de l'anse de Viarmes.

2008 – Les Augustines quittent le monastère de Sainte-Anne de Lannion.

Bibliographie

Le Manoir en Bretagne, 1380 -1600, éditions du patrimoine, Imprimerie Nationale 1993, Service Régional de l'Inventaire

Le Manoir en Bretagne, 1380 -1600, éditions du patrimoine, Imprimerie Nationale 1993, Service Régional de l'Inventaire

Cités d'Art, Patrimoine Urbain de Bretagne, Edité par l'Association des Petites Cités de caractère de Bretagne et l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne, Juin 2017

ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Villes de Bretagne, patrimoine et histoire*, Rennes, PUR, Cité d'art de Bretagne, 2014.

ATTEN, Michel, « L'aventure des télécommunications : Pierre Marzin, un breton à Paris », *La Bretagne des savants et des ingénieurs. 3 : le XXe siècle*, Rennes, Ouest France, 1999, p. 356-366.

BIZIEN-JAGLIN, Catherine, GALLIOU, Patrick, KERÉBEL, Hervé, *Carte archéologique de la Gaule. Côtes-d'Armor*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2002.

BOUVIER, Yves, « Histoire récente d'un pôle régional innovant dans l'industrie des télécommunications : Lannion et le Trégor depuis les années 1960 », *Histoire, économie et société*, n°26, vol. 2, 2007, p. 49-59.

BRIAND, Yves, *Les routes au pays de Lannion au XVIIIe siècle*, Lannion, Mauger, 1936.

BRIARD, Jacques, « Épées de Bretagne et d'ailleurs jetées dans les rivières à l'âge du Bronze », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1971, p. 47-58.

CHATELLIER, Paul (du), « Pont de Sainte-Catherine-en-Plouguer, sur l'ancienne voie romaine de Carhaix vers Lannion », *Bulletin Monumental*, 1901, p. 492-494.

CHAURIS, Louis, « La pierre dans les constructions à Lannion », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n°86, 2008, p. 5-25.

CLAIRAY, Philippe, VINCENT, Johan, « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 115-4, 2008, p. 201-233.

COUFFON, René, « L'église Saint-Ivy de Loguivy-Lès-Lannion », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°102, 1974, p. 16-21.

COUFFON, René, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, LXX, 1938, p. 1-210.

COUFFON, René, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, LXXI, 1939, p. 1-265.

COUFFON, René, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, LXXII, 1940, p. 1-246.

COUFFON, René, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc*, Les Presses Bretonnes, 1939-1947.

CUNLIFFE, Barry, GALLIOU, Patrick, *Le Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor. Archéologie d'une agglomération (IIe siècle av. J.-C.-XXe siècle apr. J.-C.)*, Rennes, PUR, 2015.

CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Paris, Éd. Ouest-France, 1993.

DANIELLOU, Emmanuelle, « L'éducation des filles à Lannion sous l'Ancien Régime », *Mémoires de la Société d'Histoire de Bretagne*, 2008, p. 27-40.

DELOUCHE, Denise, « Saint-Joseph de Lannion : les peintures de Xavier de Langlais au fil de son journal », *Mémoires de la Société d'Histoire de Bretagne*, 2008, p. 479-496.

- DESBORDES, Séverine, *La sénéchaussée royale de Lannion sous le règne de Louis XVI (1774-1790)*, DEA de droit réalisé à l'université de Rennes 1, 1998.
- DUBREUIL, Léon, « L'Hôpital de Lannion et les commencements du monastère Sainte-Anne », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°85, 1957, p. 76-107.
- DUBREUIL, Léon, « Le couvent des Augustins de Lannion », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°88, 1960, p. 109-130.
- DUBREUIL, Léon, « Le prieuré de Kermaria an Draou », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, LXXXVI, 1857, p. 94-115.
- DUBREUIL, Léon, « Le prieuré lannionnais de Kermaria an Draou », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°86, 1958, p. 94-115.
- DUBREUIL, Léon, « Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1909, p. 254-278.
- DUBREUIL, Léon, « Seigneurie et communaux au pays de Perros-Guirec. Goazven contre Barac'h, 1628-1713 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1958, p. 333-360
- DUBREUIL, Léon, *Lannion et le Trégor, les sites, les monuments, les curiosités*, Lannion, Mauger, 1954.
- DUVAL, Armelle, *L'urbanisme à Lannion au XVIIIe siècle*, Mémoire réalisé à l'université de Rennes, sous la direction de Claude Nières, 1990.
- DUVAL, Michel, « Une association d'armateurs bretons au XVIe siècle : La frairie de la St-Nicolas des mariniers à Lannion », *Nouvelle revue de Bretagne*, n°6, 1952, p. 427-430.
- ESCATS, Yoann, *Une vaste enceinte et deux tumuli de l'âge du Bronze*, INRAP, rapport d'opération, octobre 2013.
- GAULTIER DU MOTTAYS, Joachim, « Répertoire archéologique du département des Côtes du Nord », *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1883.
- GESLIN DE BOURGOGNE, J., BARTHÉLÉMY, A. de, *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, 1864.
- GIOT, Pierre-Roland, « Urnes cinéraires armoricaines du versant septentrional », *Annales de Bretagne*, 1971, p. 93-98.
- GOELLER, Francis, Lannion, Rennes, Apogée, 2005.
- GUILLOTTEL, Hubert, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1977, p. 31-68.
- HAMON-TRÉMEUR, Ludovic-Georges, *Lannion, Perros-Guirec, Saint-Michel-en-Grève, Tréguier, Paimpol, Guingamp*, Rennes, Trémeur-Hamon, [s.d.].
- HINGUANT, Stéphane, *Inventaire des sites paléolithiques des Côtes-d'Armor (22). Éléments pour une réflexion sur l'étude et la protection des gisements*, Service Régional de l'Archéologie, Carte Archéologique, Rennes, 1996.
- JOSSERAND, Philippe, « Les Templiers en Bretagne au Moyen Âge : mythes et réalités », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 119-4, 2012, p. 7-33.
- JUHEL, Éric, *Kervouric, un habitat du Néolithique ancien. Rapport de fouille*, INRAP, 2014.
- JUHEL, Laurent, *Côtes-d'Armor, Lannion, Route de Petit Camp. Occupations de l'âge du Bronze*, INRAP, 2015.
- LA HAYE, Pierre de, BRIAND, Yves, *Histoire de Lannion : des origines au XIXe siècle*, Paris, Le Livre, d'histoire [reprod. en fac similé], 2006.

- LAOUÉNAN, Roger, *Le moral de l'arrière : le Trégor dans la Grande guerre*, Spézet, Coop Breizh, 2002.
- LE GUEN, Sarah, *Les manoirs de Lannion et de sa région aux XVe et XVIe siècles*, Mémoire d'histoire réalisé à l'université de Brest, 2010.
- LE MAIRE, Mickaël, *Les tumuli de l'âge du Bronze dans le nord-ouest des Côtes-d'Armor, prospection-inventaire thématique*, DRAC Bretagne, 2017.
- LE NEPVOU DE CARFORT, Adolphe, *Notice historique de Lannion et de ses environs, Lannion*, Le Goffic, 1874.
- LE NEPVOU DE CARFORT, Adolphe, *Précis de l'histoire de Lannion*, Lannion, 1862.
- LEFEVRE, Denise, *Lannion : étude de géographie urbaine*, DES de Géographie réalisé à l'université de Rennes, 1961.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Maloine, 1981.
- LELOUP, Daniel, « La ville close de Lannion au XIVe siècle », *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, n°122, 1993, p. 46-56.
- LÉON, Sophie, « Nouvelles données sur les tumuli à pointes de flèche de l'Âge du Bronze ancien des côtes d'Armor », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1997, p. 265-273.
- MARCHAT, Anne, LE BROZEC, Michelle, *Les mégalithes de l'arrondissement de Lannion*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, Rennes, 1991.
- MARJOU, Jean-Yves, « Histoire du collège Saint-Joseph de Lannion », *Société d'émulation des Côtes d'Armor*, 137, 2008, p. 371-393.
- MEYNIER, André, « Michel Pierre-L'industrie du granit en Bretagne », *Norois*, n°36, 1962, p. 402-403.
- MINOIS, Georges, « L'ordre des ursulines à Tréguier, Lannion et Guingamp sous l'ancien régime », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°109, 1981, p. 19-46.
- MONNIER, Jean-Jacques, « Pierre Marzin et la révolution lannionnaise (1954-1974) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1995, p. 87-96.
- MONNIER, Jean-Jacques, « Pierre Marzin et la révolution lannionnaise (1954-1974) : un exemple précoce d'aménagement volontariste du territoire », *Norois*, 1995, p. 419-426.
- MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre : le pouvoir des comtes de Bretagne du XIe au XIIIe siècles*, Rennes, PUR, 2010.
- NIERES, Claude, *Les villes de Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2004.
- OLLIVIER, Jean-Paul, *Lannion, Perros-Guirec, Trebeurden-Tréguier*, Paris, Solar, 1973.
- QUÉNIART, Jean, LA HAYE, Pierre de, et BRIAND, Yves, « Histoire de Lannion des origines au XXe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1974, p. 789.
- RACINE, Françoise, « Les Prisons de Lannion (1615-1834) », *Trégor mémoire vivante*, n°9, 1996, p. 45-57.
- ROY, Eddie, *Lannion, Côtes-d'Armor, lieu-dit Penn an Alé. Découverte d'une vaste zone d'occupation datée du Bronze Moyen, à Lannion dans les Côtes-d'Armor*, INRAP, 2011.
- RUTKOWSKI, Jean, « Étude sur la répartition et l'organisation de la propriété foncière en Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1911, p. 614-644.

SALLOU, François, « Le mur de la Vierge, au Yaudet en Ploulec'h, et la pêcherie du Petit-Taureau, à Servel (Côte-d'Armor) », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, n°139, 2011, p. 227-237.

STEPHANY, Aurélien, *Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix*, Mémoire d'Histoire réalisé à l'université de Brest, sous la direction de Jean-Yves Eveillard, 1998.

TURQUET DE BEAUREGARD, « La Reconstitution de la voirie à Lannion sous Louis 15 », *Les Cahiers du Trégor*, n°22, 1988, p. 3-11.

Remonter le Temps – RLT-IGN

C0715-0091_1947_CDP2625_0010, photographie aérienne de Lannion. 1:6083.
24/07/1947.

C0715-0101_1961_CDP1842_3857, photographie aérienne de Lannion. 1:20664.
28/08/1961.

C0515-0021_1966_F0515-0915_0187, photographie aérienne de Lannion.
1:23555. 16/05/1966.

C0715-0111_1970_CDP5906_5116, photographie aérienne de Lannion. 1:8164.
01/01/1970.

C0715-0131_1970_CDP7892_4514, photographie aérienne de Lannion. 1:8663.
01/01/1970.

C0615-0151_1977_CDP8384_0665, photographie aérienne de Lannion. 1:20265.
14/09/1977.

CIPLI-0071_1982_IPLI7_0355, photographie aérienne de Lannion. 1:20682.
06/07/1982.

C90SAA1282_1990_FR8297_0033, photographie aérienne de Lannion. 1:25156.
04/05/1990.

CA98S01152_1998_FD22_16050, photographie aérienne de Lannion. 1:25264.
09/08/1998.

CP03000072_2003_fd0022_250_c_0487, photographie aérienne de Lannion.
1:25508. 24/06/2003.

Archives départementales des Côtes-d'Armor – AD 22

C 13, Plan Anfray, plan géométrique de la ville et faux-bourgs de Lannion,
24 novembre 1763.

16Fi 2059-2208, Cartes postales de la ville de Lannion.

26Fi 166-174, Collection photographique Roger Henrard, Lannion. [1948-1972].

2O 17/3, Brélévéné. Biens communaux (suite) et mobilier : acquisition et échanges pour rectification de la voirie ; cession gratuite à la commune de l'emplacement de l'école ; acquisition d'un terrain pour construction de l'école ; attribution des biens de la fabrique, 1858-1938. Cimetière : travaux d'agrandissement et de reconstruction, 1857-1938. Travaux publics : électrification (1921-1939) ; travaux à caractère sanitaire (construction de lavoirs et d'une fontaine, 1898-1924) ; service d'eau (entretien de la fontaine, 1921).

2O 22/1, Buhulien. Bâtiments communaux : école (établissement d'une école primaire ; construction de l'école et de la mairie ; aménagements, réparations ; 1833-1925) ; église et presbytère (réparations ; 1922-1938) ; questionnaires relatifs aux bâtiments communaux (1878-1879). Biens communaux et mobilier : aliénations (ventes et cessions de terrains

- communaux ; 1864-1921) ; acquisitions et échanges de terrains pour aménagement de la voirie, emplacement de la mairie et de l'école, construction d'un dépôt de monuments funéraires dans le cimetière (1837-1939) ; attribution des biens de la fabrique (1907-1911), ; bail à ferme de la maison d'école (1868). Cimetière : travaux (reconstruction des murs du cimetière ; 1841-1843). Travaux publics : électrification (1934-1939).
- 2O 113/6, Lannion, Bâtiments communaux, Mairie, justice de paix : construction, réparations, aménagements (1865-1936) ; Écoles : école mutuelle, collèges de garçons et filles, groupe scolaire, école maternelle, école primaire supérieure : construction, aménagement, grosses réparations (plan de 1863, 2 plans de 1883, 6 plans de 1937) (1819-1938).
- 2O 113/10, Lannion, Biens communaux (suite), Acquisitions, échanges et expropriations de terrains et d'immeubles pour : rectification de la voirie ; installation de la caserne, de la mairie, des nouvelles halles, construction d'un nouveau cimetière, agrandissement de places, emplacement d'une maison d'école (an XIII-1899).
- 2O 113/10, Lannion, Biens communaux (suite), Acquisitions, échanges et expropriations de terrains et d'immeubles pour : rectification de la voirie ; installation de la caserne, de la mairie, des nouvelles halles, construction d'un nouveau cimetière, agrandissement de places, emplacement d'une maison d'école (an XIII-1899).
- 2O 113/12, Lannion, Travaux publics, Électrification (1 plan 1895, 1 plan de 1925, 2 plans de 1937) (1895-1939) ; Gaz : création d'un réseau de distribution (1934-1936) ; Éclairage à l'huile de pétrole (1883) ; Adduction d'eau (1895-1908) ; Réseau d'égouts : construction (1929-1937) ; Service de la répurgation (1828 ; Travaux à caractère sanitaire : construction de lavoirs et d'urinoirs (1879-1938).
- 2O 130/1, Loguivy-les-Lannion. Bâtiments communaux : mairie (1910-1912) ; écoles (1 plan 1889 ; 1889-1924) ; église (1927-1928) ; monument aux morts (1924-1925). Biens communaux : aliénations (1855-1926) ; acquisitions (1856-1926). Travaux publics : électrification (1 plan 1934 ; 1934) ; travaux à caractère sanitaire (1926-1931).
- 2O 336/1, Serval. Bâtiments communaux : mairie (1907-1908) ; écoles (1846-1938) ; église, presbytère (1921-1925) ; monument aux morts (1920-1924).
- 2O 336/2, Serval. Biens communaux et mobilier : aliénations (an XII-1931) ; acquisitions (1841-1939). Cimetière : travaux (1904). Travaux publics : électrification (2 plans 1939 ; 1931-1939) ; travaux à caractère sanitaire (1922) ; rétablissement du bac pour le passage du Yaudet (1930).
- 3O 418, Voirie vicinale, Lannion, Copie du plan de la ville et faux-bourgs de Lannion, levé par Monsieur Aufray [ou Anfray] ingénieur des ponts et chaussées en 1763, copié par M. Le Bricquier Kerstivien fils géomètre du cadastre an 1812.
- 3P 17/1-9, cadastre napoléonien de Brélébenez. 1806, 1826-1827.
- 3P 22/1-8, cadastre napoléonien de Buhulien. 1826.
- 3P 113/1-5, Cadastre napoléonien de Lannion. 1826-1827.
- 3P 130/1-4, cadastre napoléonien de Loguivy-lès-Lannion. 1826.
- 3P 336/1-11, Cadastre napoléonien de Serval. 1826.
- 4S 97, Service maritime, travaux, Lannion, Brélévenez, Serval. Chemin de halage du port de Lannion : I. Travaux (1828-1922) ; Lannion, Brélévenez, Loguivy-les-Lannion, Serval, Ploulec'h. Légier maritime. Du port de Lannion au bac du

Yaudet : I. Bornes de touage sur les deux rives (1862-1897) ; II. Loguivy-les-Lannion, cale (1882-1885) ; III. Serval, projet de cale (1854) ; Serval, Ploulec'h, Ploumililliau, Trédrez. Léguer maritime, en aval du bas du Yaudet : II. Serval, havre de Bec-Léguer ou du Béguen ou de l'Abri-de-la-Tempête (1896-1922) ; III. Serval, pointe de Quinial ou de Serval, projet de balisage (1845).

5S 51, Transports publics, chemins de fer d'intérêt général. Ligne de Plouaret à Lannion. Travaux de construction.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine – AD 35

C 525 (1), Plan de la partie de la ville de Lannion par derrière laquelle il convient de faire une voye pour les voitures qui viendront de Tréguier et de Guingamp pour se rendre à Morlaix, 1761.

C 1421 (1), Profil de la halle de Lannion [et] eslevation de la halle de Lannion, fin du XVIIe siècle.

Archives départementales de Loire-Atlantique – AD 44

B 1672, Réformation du papier terrier du domaine de Lannion contenant l'arpentage des maisons, terres et pêcheries comprises dans l'étendue du territoire de Lannion [...], 1677-1781.

Archives Municipales de Lannion – AM L

2M 6, Édifices communaux. Édifices du culte et cimetières. Cimetière Saint-Jean du Forlac'h. Aménagement : correspondance, devis descriptif et estimatif (1831-1832). Agrandissement et clôture : correspondance, dossier d'acquisition des terrains, acte administratif, dossier d'emprunt, devis descriptif et estimatif, appel d'offres, procès-verbal d'adjudication,

paiements, procès-verbaux de réception des travaux, plans, croquis (1836-1839). Agrandissement et clôture : délibération du conseil municipal, dossier d'acquisition des terrains, cahier des charges, plan (1874-1875). Construction d'un caveau provisoire : correspondance, devis descriptif et estimatif, plans (1923). Construction d'un abri de deuil et d'une resserre à outils : correspondance, délibération du conseil municipal, plans, décompte définitif des travaux (1928-1930). Agrandissement : devis descriptif et estimatif, plan (1956). 1831-1956.

5M 32, Édifices communaux. Édifices divers. Halles (anciennes). Construction d'une halle au blé : rapport du maire, plan. [1855-1859].

5M 34, Édifices communaux. Édifices divers. Halles (anciennes). Construction d'une halle aux poissons : état financier, acte notarié, plan. 1867-1869.

5M 35, Édifices communaux. Édifices divers. Halles. Construction d'un marché couvert : plans. 1905-1908.

10 60, Travaux publics. Voirie et réseaux divers. Alimentation en eau potable, assainissement. Construction d'un réseau d'égouts : plans. 1924-1938.

20 1, Travaux publics. Voirie et réseaux divers. Voirie routière. Voirie nationale. Élargissement du pont Sainte-Anne sur la route nationale n°786. 1931-1935.

20 11, Travaux publics. Voirie et réseaux divers. Voirie routière. Voirie communale. Alignement : plans d'alignement. 1822 & 1853.

ETUDES :

Lannion, Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et du site urbain de Lannion, C. DRYJSKI et D. DRYJSKI, 1980, ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, Rapport, Diagnostic communal, A.-C. GAMERDINDER, L. MARIEU, S. QUEUILLE et J.-M. ALIOTTI, novembre 2019

Lannion, Etude d'une ville Historique, Emmanuel DOS SANTOS et Alba PLATERO, Ecole de Chaillot – Promotion 2014 – 2016 - Ville et Territoire, 2015

Lannion 2030, Schéma de référence du centre-ville, ADEUPa, Agence d'Urbanisme de Brest. Bretagne, juin 2017

